

# CAHIERS D'HISTOIRE DE DEUX-MONTAGNES

Volume 12, numéro 1

Avril 1992

POUR MIEUX  
COMPRENDRE OKA

GEORGES LAUZON,  
UN CONSTRUCTEUR  
ENTREPRENANT ET  
UN MAIRE ENIGMATIQUE

ZEPHIRINE LABRIE,  
VEUVE CHENIER

DES HISTOIRES DE CLOCHES

LES PREMIERS MAIRES DE  
SAINT-EUSTACHE

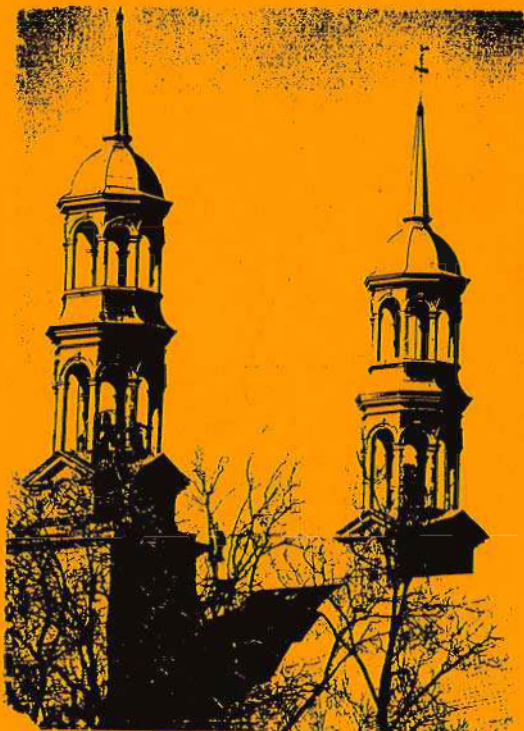
ALPHONSE CONSTANTIN,  
ASSASSINE AU KLONDYKE

L'AFFAIRE DU CHEF-LIEU

WILFRID PAQUETTE,  
RESIDANT DE LA FRESNIERE  
ET MAIRE DE LA PAROISSE

SAINTE-THERESE,  
FILLE DE SAINT-EUSTACHE

LES PLANTEURS DE TABAC  
DE DEUX-MONTAGNES



**TABLE DES MATIERES**

Pour mieux comprendre Oka	3
Cinq grandes figures de notre petite histoire	13
Georges Lauzon, un constructeur entreprenant et un maire énigmatique	21
Zéphirine Labrie, veuve Chénier	27
Des histoires de cloches	37
Les premiers maires de Saint-Eustache	47
Alphonse Constantin, assassiné au Klondyke	57
L'affaire du chef-lieu	61
Wilfrid Paquette, résidant de la Grande Fresnière et maire de la paroisse	73
Sainte-Thérèse, fille de Saint-Eustache	79
Les planteurs de tabac de Deux-Montagnes	93

\* \* \* \*

Tous les articles du présent numéro  
des Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes  
ont été rédigés par

**GILLES BOILEAU**

Ils ont déjà tous été publiés, entre 1970 et 1991, dans l'un ou l'autre des différents hebdomadaires des Editions Blainville - Deux-Montagnes, en particulier *La Victoire*, *La Concorde*, *l'Eveil*, *L'Avenir du Nord*, *le Nord-Info* et *la Voix des Mille-Iles*.





## KANESATAKE

Pour réflexion...

Venus du Sault-au-Récollet sur les rives du lac des Deux-Montagnes avec les Messieurs de Saint-Sulpice en 1721, les ancêtres des Mohawks de Kanesatake retrouvaient là une terre occupée auparavant par de nombreux groupes d'Iroquois. Mais après avoir obtenu leur seigneurie dans un but d'évangélisation, les Messieurs de Saint-Sulpice réussirent à se soustraire à la plupart des conditions qui leur avaient été imposées et s'employèrent à aménager et à gérer ce territoire dans leur plus grand intérêt, négligeant celui des Indiens dont ils devaient être les protecteurs et les fiduciaires.

Que ce soit au Sault-au-Récollet où à la mission du Lac, les Messieurs se servaient des Indiens pour faire défricher des terres qu'ils cédaient aussitôt à des Blancs. Par ailleurs, pour garder la possession de biens dont ils n'avaient pas toujours les titres de propriété, les seigneurs s'appuyaient sur des principes que les Mohawks, eux, ne purent jamais utiliser. L'analyse de nombreux documents d'archives démontre clairement que les Indiens d'Oka et de Kanesatake ont été les victimes involontaires de conditions de vie imposées par les seigneurs leur interdisant tout épanouissement social et économique véritable. Soumis au **bon plaisir des Messieurs** et cantonnés sur des parcelles minuscules, dont ils n'avaient que la **jouissance précaire**, alors que les colons blancs étaient favorisés, les Mohawks furent incapables de subvenir aux besoins de leurs familles.

De patientes et attentives recherches révèlent, à qui veut bien les voir, les vraies raisons des actions des seigneurs durant deux siècles et nous permettent de mesurer l'ampleur insoupçonnée de cette séculaire incompréhension résultant du choc de deux cultures. Enfin, de nombreux documents historiques peu connus mais à l'authenticité incontestable établissent les motifs qu'ont les Mohawks de Kanesatake de revendiquer certains droits sur les terres de l'ancienne seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes octroyée dès 1717 aux Sulpiciens sous ce qui semble de plus en plus avoir été de fausses représentations.

G.B.



## POUR MIEUX COMPRENDRE OKA

*Il faudra bien des années pour arriver à comprendre la véritable signification des événements d'Oka. Il est évident que la question amérindienne a toujours été soigneusement évitée par les gouvernements. Cependant ce qui se passe depuis quelques années nous prouve indiscutablement qu'ils ont eu tort. Par ailleurs, tous les Québécois regretteront profondément que les troubles de 1990 aient éclaté à Oka à la suite de décisions incompréhensibles et irréfléchies prises par certaines personnes qui, un jour, devront répondre de leur comportement devant l'histoire et devant leurs concitoyens.*

D'ici à ce que l'histoire porte ses jugements, nous avons le devoir d'essayer de comprendre ce qui se passe. Il est impossible d'y arriver sans au moins une connaissance minimale du dossier historique d'Oka et de l'histoire de la mission du lac des Deux-Montagnes. Le premier document à lire et facile à consulter serait sans doute l'article de M. René Marinier, P.S.S., et paru dans les *Cahiers d'Histoire de Deux-Montagnes* et intitulé: "*Histoire d'Oka - La mission du lac des Deux-Montagnes fondée en 1721*".

Un autre Sulpicien, Monseigneur Olivier Maurault, a consacré à la question d'Oka un long article fort bien documenté dans la *Revue Trimestrielle Canadienne* (Montréal), au mois de juin 1930. Intitulé "*Les vicissitudes d'une mission sauvage*", cet article, tout comme celui de M. Marinier, n'est peut-être pas dépourvu de toute partialité. Dans les deux cas, il faut bien le dire, ce sont les ecclésiastiques du Séminaire de Montréal qui ont le beau rôle et toujours raison. Néanmoins, ces deux articles méritent d'être lus ne serait-ce qu'en raison de la grande quantité de détails historiques et de références qu'ils contiennent.

L'un des meilleurs documents permettant de comprendre les événements d'Oka demeure la merveilleuse thèse de M. Claude Pariseau, présentée au département d'histoire de l'Université McGill en mai 1974. Cette étude porte sur des événements malheureux survenus à Oka vers 1875. Elle s'intitule fort justement: "*Les troubles de 1860-1880 à Oka: choc de deux cultures*". Ceux qui se pencheront sur cet excellent travail se demanderont si M. Pariseau n'était pas prophète. Déjà à cette époque un détachement de la Police provinciale avait envahi le territoire d'Oka.

Par ailleurs, en septembre 1979, M. Christian Dessureault, aujourd'hui professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal, s'est penché lui aussi sur les problèmes vécus jadis à la mission du lac des Deux-Montagnes. Son travail, de très bonne tenue, porte sur "*La seigneurie du lac des Deux-Montagnes de 1780 à 1825*". Ce qui s'y est déroulé à cette époque éclaire ce qui s'est passé entre 1860 et 1880 et ce qui s'y passe à l'heure actuelle.



Il faut encore signaler le très précieux mémoire de maîtrise présenté au département d'histoire de l'Université de Montréal en 1981 par Madame Louise Tremblay. Consacré à *La politique missionnaire des Sulpiciens au XVIII<sup>e</sup> et début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1668-1735)*, ce travail jette un éclairage troublant sur le comportement des seigneurs du Lac.

Pour savoir comment les Messieurs de Saint-Sulpice s'y sont pris pour distribuer les terres de leur seigneurie et à qui ils les ont concédées, il faut absolument consulter la thèse de maîtrise de Serge Courville, présentée au département de géographie de l'Université de Montréal en 1973 et intitulée: "*Origine et évolution des campagnes dans le comté de Deux-Montagnes (1755-1971)*".

Les documents de Courville (1973), Pariseau (1974), Dessureault (1979) et Tremblay sont absolument essentiels à la bonne compréhension des événements d'Oka.

On trouvera également dans les *Cahiers d'Histoire de Deux-Montagnes* (décembre 1985) une recherche de grand intérêt, due à M. Sylvain Quevillon, intitulée tout simplement: "*La mission du lac des Deux-Montagnes: première époque 1717-1750*". Tous ces travaux de recherches, peu importe l'époque couverte, nous permettent d'expliquer et de mieux comprendre les malheureux événements de l'été 1990. C'est l'ignorance de l'histoire de la mission du lac des Deux-Montagnes qui a été à l'origine des tristes événements d'Oka.

## LES PREMIERES NATIONS SONT A OKA DEPUIS 2000 ANS

Y avait-il des représentants des Premières Nations vivant sur le site d'Oka avant l'arrivée des ecclésiastiques du Séminaire de Montréal en 1717 et 1721? Si oui, qui étaient-ils et où étaient-ils établis? A quand remonte leur installation? Pourquoi sont-ils partis? Bien sûr, il semble qu'il sera bien difficile d'obtenir, un jour, des réponses sûres et certaines à toutes ces questions. Nous disposons cependant de quelques indications qui pourraient nous permettre de suivre certaines pistes riches d'enseignements et de tirer quelques conclusions.

Ainsi, dans son numéro du printemps de 1990, la revue "*Recherches amérindiennes au Québec*" affirme sans hésitation que l'existence d'un site archéologique est connu depuis les années trente à Oka. D'ailleurs, c'est dans une communication intitulée "*New Hochelagan Finds in 1933*" que W.D. Lighthall avait présenté le résultat de sa découverte devant les membres de la Société royale du Canada en 1934.

Le précieux site se trouve sur la plage du parc provincial d'Oka. En vérité, suite à des fouilles menées par plusieurs chercheurs, dont Madame Lorraine Létourneau en 1970 et 1971, on peut penser que le site pourrait s'étendre à la totalité



de la plage du parc, en bordure du lac des Deux-Montagnes, à quelques kilomètres à peine à l'est du village d'Oka. Ce site se trouvait donc à proximité de l'emplacement originel de la mission du Lac.

La position particulière du site, en bordure du lac, rend cependant l'interprétation des données délicate. Ainsi, la variation du niveau des eaux au cours des âges et l'action érosive des vagues et des vents ont pu perturber sensiblement les caractéristiques du début. Il n'en demeure pas moins que les anthropologues qui ont étudié ce dossier ont pu conclure qu'il pourrait remonter à plus de deux millénaires mais que son occupation dans le temps aurait été discontinuée.

On peut situer le site tant discuté entre 2400 et 1500 ans avant aujourd'hui, selon Claude Chapdelaine, professeur au département d'anthropologie de l'Université de Montréal et auteur de l'article cité en début de chronique. Grâce aux découvertes réalisées par plusieurs chercheurs et à l'examen des vestiges trouvés sur place, on pourrait même penser que le site d'Oka aurait pu être visité à plusieurs époques et par au moins deux groupes distincts. D'ailleurs, le site d'Oka passe pour l'un des plus riches de la région du lac des Deux-Montagnes.

Les Amérindiens qui ont utilisé le site d'Oka il y a plus ou moins 2000 ans étaient sans doute encore des nomades. Ils devaient s'arrêter régulièrement dans l'un ou l'autre des postes ou des sites qu'ils avaient établis tout au long de leurs routes. Leur séjour pouvait durer plusieurs mois, en été surtout. La vie sur le bord du lac devait être facilitée par un accès facile aux ressources du lac. Le poisson y était certes abondant à cette époque.

On ne peut plus mettre en doute l'existence d'un site archéologique fort ancien à Oka, sur les rives du lac des Deux-Montagnes. Les Premières Nations y ont bel et bien vécu fort longtemps avant l'arrivée des Sulpiciens. L'existence de ce site ne devrait plus être discutée.

## CHAMPLAIN SUR LE LAC DES DEUX-MONTAGNES

Nous avons puisé dans le *Manuel-Répertoire d'Histoire et de Géographie régionales* intitulé "*Le Nord de l'Outaouais*" et publié par *Le Droit*, à Ottawa, en 1938, les quelques paragraphes que nous vous présentons aujourd'hui. Il s'agit de la relation du voyage effectué par Samuel de Champlain sur la rivière des Outaouais à la fin du mois de mai 1613. C'était sans doute la première fois qu'un non-Indien passait à proximité du site de la future mission du lac des Deux-Montagnes qui deviendra par la suite le village d'Oka. Sans en avoir la preuve incontestable cependant, on peut quand même croire que le lac des Deux-Montagnes fut ainsi nommé par Champlain. Voici donc un extrait de ce récit de voyage...



*"Ainsi nos canots chargés de quelques vivres, de nos armes et marchandises pour faire présents aux Sauvages, je partis le lundi 27 mai de l'île Sainte-Hélène avec quatre Français et un Sauvage, et me fut donné un adieu avec quelques coups de petites pièces et ne fûmes ce jour qu'au Sault Saint-Louis (rapides de Lachine) qui n'est plus qu'une lieue au-dessus, à cause du mauvais temps qui ne nous permit de passer plus outre.*

*Le 29, nous passâmes, partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canots, hardes, vivres et armes sur nos épaules, qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont accoutumés - et après l'avoir éloigné deux lieues, nous entrâmes dans un lac (lac Saint-Louis) qui a de circuit environ douze lieues, où se déchargent trois rivières, l'une venant de l'ouest (haut Saint-Laurent), du côté des Ochaataiguins éloignés du grand Saut de 150 à 200 lieues; l'autre du Sud (rivière Châteauguay), pays des Iroquois, de pareille distance; et l'autre vers le Nord (la rivière des Outaouais), qui vient des Algonmequins et Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Cette rivière du Nord, suivant le rapport des Sauvages, vient de plus loin, et passe par des peuples qui leur sont inconnus, distants environ de 300 lieues d'eux.*

*Sur les trois heures du soir, nous entrâmes dans la rivière qui vient du Nord (la rivière des Outaouais) et passâmes un petit Saut (Sainte-Anne de Bellevue) par terre pour soulager nos canots et fûmes à une île le reste de la nuit en attendant le jour.*

*Le dernier mai, nous passâmes par un autre lac qui a sept ou huit lieues de long et trois de large où il y a quelques îles (lac des Deux-Montagnes): le pays d'alentour est fort uni, hormis en quelques endroits, où il y a des côteaux couverts de pins. Nous passâmes un Saut qui est appelé de ceux du pays Quenechouan qui est rempli de pierres et de rochers, où l'eau y court de grande vitesse; Il nous fallut mettre en l'eau et traîner nos canots bord à bord de terre avec une corde: à demi lieue de là nous en passâmes un autre petit à force d'avirons, ce qui ne se fait pas sans suer, et y a une grande dextérité à passer ces Sauts pour éviter les bouillons et brisants qui les traversent; ce que les Sauvages font d'une telle adresse, et qu'il est impossible de plus, cherchant les détours et lieux plus aisés qu'ils connaissent à l'oeil".*

Ainsi donc, à la fin de mai 1613, Champlain voyait déjà sur les rives du lac des Deux-Montagnes des "côteaux couverts de pins".





## EN 1716, LES SULPICIENS SOUHAITAIENT QUE LES INDIENS AIENT LEUR TERRAIN

La première seigneurie du Lac des Deux-Montagnes concédée aux Sulpiciens commençait au ruisseau qui se jette dans la Grande Baie d'Oka. Par la suite, elle fut agrandie à son extrémité nord-est, recevant alors une partie des terres de l'actuel territoire de Mirabel. Le roi de France y ajouta également l'espace compris entre le ruisseau de la Grande Baie et la seigneurie des Mille Isles.

L'Acte de la concession du 17 octobre 1717 imposait aux Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal de "*Battir aussy a leurs dépens une Eglise et un fort de pierre pour la Sureté des Sauvages...*" Cette condition devait nécessairement être remplie dans les deux années suivant la concession. Le sulpicien François Vachon de Belmont, qui avait déjà tracé les plans des forts de La Montagne et du Sault-au-Récollet, dressa les premiers plans du fort de la mission d'Oka. Simultanément, Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur royal, élaborait aussi un vaste plan pour le futur fort d'Oka.

C'est le plan proposé par l'ingénieur royal qui fut adopté. Le gouvernement demanda alors aux Sulpiciens d'en assurer la réalisation, ce que les seigneurs jugèrent impossible en raison des coûts élevés de cette construction. Ils étaient même prêts à renoncer à leur seigneurie plutôt que de se ruiner à construire le fort suggéré par les représentants du roi. Finalement, à la suite de longues et pénibles discussions, les autorités acceptèrent d'adoucir leurs exigences et les seigneurs sulpiciens purent élever un fort en bois de petite dimension, sur la pointe du lac des Deux-Montagnes.

Puis vint la construction d'une première église, en pierre, de 96 pieds par 42. Quelques années plus tard, les Indiens achevèrent de s'installer autour du fort nouvellement construit. C'est M. François Picquet, missionnaire au Lac de 1739 à 1749, qui fit démolir les murs en bois du fort pour leur substituer des murs de pierre, beaucoup plus solides. En même temps que les Sulpiciens voyaient à reconstruire les murs de l'enceinte, ils faisaient construire le Calvaire, sur la montagne.

A cette époque, comme le soulignent Porter et Trudel dans leur ouvrage consacré au Calvaire d'Oka, la mission se composait de quatre grandes nations indiennes: les Algonquins, les Nipissingues, les Iroquois et les Hurons. Les terres sur lesquelles vivaient ceux qu'on appelle aujourd'hui, à juste titre, les Premières Nations, avaient été cédées aux Sulpiciens. Mais il ne faut quand même pas oublier, comme le rapporte l'historien Claude Pariseau (*Les troubles de 1860-1880 à Oka: choc de deux cultures*, 1974) que...

*"monsieur de Belmont, supérieur du Séminaire, avait proposé au Conseil de Marine que l'on donne un terrain séparé pour les Indiens et un pour les missionnaires et que cette proposition fut rejetée par le Conseil de Marine dans sa réunion du 31 mars 1716."*



Ainsi, avant de porter un jugement trop sévère sur le comportement des Sulpiciens dans cette affaire d'Oka, il faudrait bien se rappeler que c'est le Conseil de Marine qui, avant même que la seigneurie ne soit concédée, refusa de donner des terrains aux Indiens. Le Supérieur des Sulpiciens, lui, aurait souhaité (un très court instant) que les Premières Nations possèdent leur propre terrain. Mais tous les documents d'archives prouvent cependant que les Messieurs revisèrent vite leur position et demandèrent que tout soit mis à leur nom.

#### L'ACTE DE CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

Pour bien comprendre la dimension réelle des événements d'Oka et en saisir la véritable portée historique, il faut se reporter aux documents officiels. En vérité, c'est à partir de ces documents qu'il faut étudier la situation. Mais il est bien évident que la simple lecture de ces pièces historiques doit être suivie d'une analyse attentive et impartiale. Puis viendra la partie la plus délicate: l'interprétation de ces documents.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons quelques extraits de l'Acte de concession de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes par le roi de France aux "Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, établis à Montréal." En accordant cette seigneurie aux Sulpiciens, le 17 octobre 1717, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et Michel Bégon - respectivement gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, ne faisaient que satisfaire à une requête que leur avaient adressée les nouveaux seigneurs. En effet, ce sont les Messieurs du Séminaire de Montréal eux-mêmes qui avaient réclamé la concession de cette nouvelle seigneurie.

Voici ce qu'on pouvait lire dans l'Acte de la première concession de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes:

*"Nous En vertu du Pouvoir à nous Conjointement donné par sa Majesté, avons donné et concédé, donnons Et Concédons, par ces presentes, auxdits Sieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint Sulpice, Etablis a Montreal, un terrain de trois lieues et demie de front a commencer au Ruisseau qui tombe dans la grande Baye du lac des deux montagnes et en remontant le long du lac et du fleuve St Laurent sur trois lieues de profondeur, pour en jouir à perpétuité par lesd. Sieurs Ecclesiastiques leurs Successeurs et ayant cause...*

*... quand même lad. mission en Seroit oste, En pleine propriette a titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et Basse Justice, droit de Chasse et de pesche, tant au dedans qu'au devant de lad. Concession sur led. lac et fleuve St Laurent, a condition quils feront à leurs dépens toute la dépençe nécessaire pour le Changement de lad. mission et dy*



*faire Battir aussy a leurs dépens, une Eglise et un fort de pierre pour la Sureté des Sauvages, suivant les Plans qui nous en Seront par eux remis Incessamment pour être par nous veû et approuvé et que les dits Bâtimens seront finis dans l'Espace de deux ans..."*

Ratifiée par Louis XV le 27 avril 1718, cette première concession fut suivie de deux autres additions territoriales en date du 26 septembre 1733 et du 1er mars 1735. En effet, c'est en 1733 qu'un petit bout de terrain, en forme de triangle et compris entre la seigneurie du **Lac-des-Deux-Montagnes** et celle des Mille Isles, fut donné aux Sulpiciens. Puis, en 1735, on ajouta trois autres lieues en profondeur.

Le texte suivant (tiré de l'étude de Claude Pariseau, intitulée "*Le choc de deux cultures*") jette une lumière particulière sur ces deux ajouts:

*"Le terrain concédé... joignant les Sieurs Petit et Langloiserie (seigneurie des Mille Isles), ayant fort peu en profondeur; Sa Majesté... veut bien ajouter trois lieues d'étendue sur la profondeur... dont elle fait également don et concession aux dits Ecclésiastiques de Saint-Sulpice de Paris qui les posséderont en toute propriété..."*

#### LES VRAIES LIMITES DE LA SEIGNEURIE DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES

Quelles sont les véritables limites de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes revendiquée par les Mohawks de Kanesatake? Pour le savoir, il faut d'abord jeter un coup d'oeil sur les Actes de concession.

Les Sulpiciens ont reçu leurs terres en trois étapes. D'abord, une première concession, en 1717, de part et d'autre du site actuel du village d'Oka, avec une profondeur de trois lieues. Par la suite, le roi y ajouta, en 1733, un nouveau morceau de terre en forme de triangle, entre cette première concession et la seigneurie de la famille Dumont, celle de la Rivière-du-Chêne, à l'est. Enfin, en 1735, le roi ajouta une troisième concession de trois lieues par trois lieues, au bout de la première concession. En un mot, la seigneurie allait de Saint-Placide à Saint-Joseph-du-Lac d'ouest en est. Vers le nord, elle englobait une infime partie de Saint-Jérôme.

Le *Cadastre abrégé de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes*, dressé à la suite de l'abolition du système seigneurial, le 18 décembre 1854, donne la liste de toutes les concessions qui faisaient alors partie de la seigneurie. Voici donc la liste de tous ces lieux - connus à l'époque - compris dans la seigneurie du Lac, propriété des Messieurs de Saint-Sulpice.

A Saint-Joseph, il y avait le chemin de la Baie (la route 344) et la côte Saint-Joseph (le chemin des Musiques). Dans la paroisse de Saint-Benoît, on recensait



d'abord le village ainsi que la côte Saint-Jean, la petite et la grande côte Saint-Étienne, la côte Saint-Jean et la côte Saint-Vincent. Dans la petite paroisse de Saint-Placide, il y avait bien entendu le village, mais aussi la côte des Eboulis, la grande côte Saint-Étienne, la deuxième concession de la côte Saint-Vincent, le domaine des Fermes et la côte Saint-Jean. Saint-Hermas appartenait aussi à la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, avec le village en premier lieu, mais aussi la côte Saint-Pierre et la côte Saint-Hyacinthe.

Dans la paroisse de Sainte-Scholastique, il y avait le village, la côte Saint-Joachim, le hameau de Belle Rivière, la côte Saint-Louis, la côte Saint-Rémi, la côte des Anges, la côte des Saints, la côte Saint-Henri, la côte Saint-Simon, la côte Sainte-Marie, quelques concessions de la rivière du Nord. Il faudrait aussi ajouter quelques autres rangs dans les noms m'échappent. Ainsi que la paroisse de Sainte-Monique, non créée à cette époque. Dans sa partie nord, la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes englobait aussi la paroisse actuelle de Saint-Canut.

Dans Saint-Colomban, fallait aussi compter la concession de la rivière du Nord, la côte Saint-Paul, la côte Saint-Patrice, la côte Saint-Georges et la côte Saint-Nicolas. La seigneurie recouvrait également une petite partie de Saint-Jérôme, plus précisément dans le rang Sainte-Marie et dans les concessions de la rivière du Nord.

A tous ces villages, rangs, côtes et concessions, il faut ajouter la totalité du village et de la paroisse d'Oka, bien sûr.

La ville de Saint-Eustache, pour sa part, faisait partie à l'origine de la grande seigneurie des Mille-Iles, laquelle donna naissance par la suite à la seigneurie de la rivière du Chêne et à la seigneurie de Blainville.

En vérité, la limite est de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes se situait à un mille à l'est du chemin menant de l'actuelle route 344 au village de Saint-Joseph, donc à un mille à l'est du chemin (ou de la côte) des Musiques.

## LES PREMIERS HABITANTS D'OKA

C'est à Serge Laurin, historien et professeur au Cégep de Saint-Jérôme, que l'on doit la seule véritable *Histoire des Laurentides*. Publié en 1989 par les soins de l'Institut québécois de recherche sur la culture, cet ouvrage est indispensable à ceux et celles qui veulent retracer - et même revivre - les différentes étapes de la mise en valeur de ce coin de pays. Puis-je ajouter bien timidement que j'ai rédigé le premier chapitre de ce volume, consacré au milieu naturel?

Il n'est pas dans mon intention de me livrer aujourd'hui à un vibrant panégyrique mettant en relief les nombreuses qualités de ce précieux document. Mon intention est plus simple: je désire porter à la connaissance de tous les lecteurs de cette chronique l'existence de ce merveilleux instrument de recherche et de





connaissance que constitue cette publication encore fort récente mais dont nous aurions dû signaler la parution beaucoup plus tôt. On peut se procurer ce beau volume auprès des principales librairies des Basses-Laurentides. Cet ouvrage devrait occuper une place de choix dans tous les foyers de la région. C'est à la fois un **miroir et une mémoire**. Et cette mémoire, c'est la nôtre, celle de nos vies et de la vie de nos villages.

On retrouve, entre autres, dans ce précieux document de référence, l'histoire régionale des Amérindiens, les grandes étapes de l'ouverture des Pays-d'en-Haut par le curé Labelle ainsi que la marche du peuplement dans la région des Mille Isles. Ce sont là trois sujets susceptibles d'intéresser d'une façon particulière tous ceux qui habitent dans l'une ou l'autre des anciennes seigneuries concédées au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre Oka et Terrebonne, en passant par Saint-Eustache de la rivière du Chêne et Sainte-Thérèse de Blainville.

La lecture du chapitre consacré à l'occupation amérindienne nous permet de faire des découvertes étonnantes. On confirme, par exemple, que le territoire d'Oka - ou de Kanesatake - était déjà occupé avant l'arrivée des Sulpiciens en 1717. Ce ne sont pas les Mohawks qui furent les premiers occupants, mais plutôt les Algonquins. Mais peu importe, il y avait des Amérindiens à Oka avant la concession de la seigneurie et sa mise en valeur par les premiers seigneurs.

A la page 59, l'auteur de *Histoire des Laurentides* écrit à propos des Algonquins...

*"Ils reviennent régulièrement vers la maison que Mme Denys, seigneuresse d'Argenteuil, a fait construire avant l'arrivée des Sulpiciens à Deux-Montagnes, sur la rivière des Outaouais, un site idéal pour la traite des pelleteries: Les Indiens de la rivière Rouge et ceux de la Lièvre venaient y troquer leurs fourrures".*

Tirées de la thèse de Madame Louise Tremblay consacrée à *La politique missionnaire des Sulpiciens au XVIII<sup>e</sup> et au début XVIII<sup>e</sup> siècle* et citées par Serge Laurin, nous trouvons dans cette *Histoire des Laurentides* plusieurs révélations stupéfiantes quant à l'occupation du territoire d'Oka comme en fait foi le paragraphe suivant...

*"Les Algonquins ne semblent pas avoir été les seuls à fréquenter le poste de traite des seigneurs d'Argenteuil au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Suite à la Grande Paix de Montréal, un groupe d'Agniers (donc d'Iroquois), vers 1701-1702, s'installa à proximité du manoir des Denys, sur le territoire de la future seigneurie des Sulpiciens".*





## ALGONQUINS, NIPISSINGUES, IROQUOIS ET HURONS

On a trouvé des traces de peuplement indien sur l'actuel site du village et de la paroisse d'Oka bien avant que les Sulpiciens reçoivent la concession de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes pour y établir leur mission. Le transfert des Indiens de la mission du Sault-au-Récollet fut complété en 1722. Il y a donc plus de 250 ans que les terres d'Oka sont habitées par des membres de la grande famille des Premières Nations.

A l'époque de la construction du Calvaire, vers 1740, la mission était formée de quatre grandes nations: des Algonquins, des Nipissingues (venus de l'île aux Tourtes), des Iroquois et des Hurons. Près du fort en bois bâti par les Sulpiciens, il y avait trois villages. Les Algonquins et les Nipissingues habitaient les deux premiers alors que les Iroquois et les Hurons se partageaient le troisième. De ces quatre groupes, les Hurons étaient les moins nombreux.

Dans son étude consacrée aux vicissitudes d'une mission sauvage (Oka), Mgr Olivier Maurault nous apprend qu'il y avait, en 1733, un grand total de 560 Indiens dont 160 guerriers et 400 femmes et enfants sur le territoire de la mission. Le nombre de guerriers était déjà passé à 300 en 1740. Dix ans plus tard, vers 1750, il y avait 1 060 Indiens dans les limites de la mission. Ils auraient été beaucoup plus nombreux n'eût été d'une grave épidémie de petite vérole survenue quelques années plus tôt.

En 1825, le recensement de la population pour le comté de York dénombre 907 habitants à Oka dont 741 Indiens et 166 Blancs.

La période 1860 - 1880 fut fort mouvementée et des gestes malheureux furent posés. Ces événements troublèrent profondément les Algonquins. Au sein de cette communauté, plusieurs contestaient les droits des Sulpiciens sur les terres qu'ils occupaient. Mais leur avocat réussit à les persuader que les Ecclésiastiques du Séminaire étaient légitimement propriétaires du territoire (...) en vertu de titres qui remontaient jusqu'au temps de la domination française.

Voyant qu'il serait de plus en plus difficile d'y vivre en paix, ils acceptèrent de quitter la mission et de s'installer dans la région de Maniwaki, sur les bords de la rivière Désert. C'est dans ce contexte qu'on assista à un exode massif des Algonquins sur leurs nouvelles terres en 1869.

Les Indiens obtenaient parfois la permission des Sulpiciens de construire eux-mêmes leur propre résidence mais ils étaient forcés, comme le rappelle l'historien Dessureault, de "*renoncer à la propriété réelle de leur future habitation en faveur des seigneurs*". En outre, il était interdit aux locataires de ces maisons d'y garder des boissons enivrantes. Et si ces Indiens locataires cultivaient du foin ils n'avaient pas le droit de le vendre aux marchands.



## CINQ GRANDES FIGURES DE NOTRE PETITE HISTOIRE

**Les cinq courtes biographies qui suivent ont été publiées dans LA CONCORDE en 1980 et 1981. Pour bien les comprendre, il faut se replacer dans le contexte de ces années.**

### PERSONNE N'A OUBLIE OSCAR LATOUR

Il est dommage que les Fêtes du vieux Saint-Eustache ne nous fournissent pas l'occasion de nous souvenir de ceux qui, dans un passé encore récent, ont contribué à donner à l'ancien village un peu de sa personnalité. Si nous comptions sur les organisateurs ou sur les membres de la corporation pour faire revivre un peu de ces souvenirs qui nous sont si chers, nous attendrions sans doute longtemps. Mais nous n'avons pas vraiment besoin d'eux.

D'ailleurs est-il besoin d'une occasion spéciale pour nous souvenir d'un personnage aussi haut en couleurs que M. Oscar Latour? Certainement pas. C'est en mai 1957 que ce valeureux résident de Saint-Eustache nous a quittés. Mais son souvenir n'est pas prêt de s'éteindre, loin de là. Avec MM. Alphonse "Bidou" Vanier et Alexandre Taillefer, il formait un trio d'organisateur politiques entièrement dévoués à la cause de l'Union nationale. Il serait sans doute plus juste de dire "à la cause de Paul Sauvé".

Plus tard, Oscar Latour travaillera en étroite collaboration avec Donat Légaré et Bernard Ranger. C'était l'époque où les vire-capots étaient encore bien rares. Propriétaire d'un salon de coiffure fort achalandé, organisateur de Paul Sauvé, président du club de baseball de Saint-Eustache (dans la ligue des Laurentides), Oscar Latour était partout. Son omniprésence s'expliquait beaucoup plus par son goût de servir ses compatriotes que par la recherche d'intérêts personnels. D'autres diraient qu'il fallait occuper tous les postes pour éviter que les rouges ne s'en approprient quelques-uns.

Oscar Latour, j'en suis convaincu, a servi la politique mais ne s'en est jamais servi. Ses convictions personnelles et son honnêteté foncière lui auraient interdit d'agir ainsi. Bien sûr, c'est par lui qu'il fallait passer pour obtenir un emploi d'été quand on était étudiant. Ce fut mon cas... Déjà, à cette époque, il jouait le rôle d'un véritable bureau de placement.

A Saint-Eustache, il y a trente ans, chacun adoptait un "barbier" et lui demeurait fidèle. C'était la même chose pour les magasins généraux: on allait chez Paquin ou chez Lahaie. A part Oscar Latour, il y avait deux autres coiffeurs dans le village: MM. Julien Gadoury et Gérard Cloutier. Fréquentant à tour de rôle chacun des trois, je devais être une exception. Mais cette façon de faire me



permettait d'être au courant de toutes les dernières nouvelles du village et de la paroisse. Une chaise de barbier, c'était une sorte de courrier du coeur, un confessionnal. Les salons de barbiers tout comme les magasins généraux étaient de véritables lieux de rencontre où les nouvelles s'échangeaient et circulaient rapidement. Et le salon d'Oscar Latour était l'un des plus populaires.

Qu'on ait été "rouge" ou "bleu", il était impossible de rester insensible au rayonnement de cet homme dynamique qui, sous des allures fières et parfois un peu bourruées, cachait une extrême sensibilité. Oscar Latour, qui en période électorale avait le verbe haut et le geste autoritaire, était comme un grand enfant: incapable de supporter la misère des autres, il était d'une générosité exemplaire. C'était un homme essentiellement bon. Cela ne l'empêchait pas d'avoir, dans le domaine politique surtout, quelques idées bien arrêtées; mais qui n'en a pas? Il lui arrivait aussi de piquer, en certaines circonstances, quelques saintes colères.

Il avait la démarche d'un seigneur et la prestance d'un grand bourgeois, même quand il était aux guides de ses chevaux sur le rond de course du haut du village. M. Latour avait aussi un sens de l'humour étonnant et une grande force de persuasion. Par-dessus tout cependant, Oscar Latour avait conservé tout au long de sa vie le sens de l'émerveillement et le goût de la bonne vie. On raconte qu'il a fait avec son ami Paul Sauvé de légendaires excursions de chasse et de pêche. Il possédait lui-même sa meute de chiens de chasse.

Si Oscar Latour était toujours de ce monde, je suis sûr qu'il s'impliquerait sans compter dans la société d'aujourd'hui. Nous aurions encore bien besoin de cet homme acharné et tenace pour qui la fidélité et l'amitié étaient un état de vie.

### **ALBERT PAQUETTE, FIGURE DE PIONNIER**

Il y aura bientôt dix ans que M. Albert Paquette nous a quittés. Il avait alors 86 ans. Mais bien rares sont ceux et celles qui l'ont oublié. Pendant plus de 30 ans il a été fidèle au poste qu'il occupait au magasin général J.A. Paquin. Responsable de l'entretien des propriétés et préposé à l'entrepôt, nous avons pris l'habitude de le voir dans les rues du village, debout à l'avant de sa voiture et tenant bien en mains les guides de sa jument grise. Soin vieil ami M. Napoléon Judd occupait les mêmes fonctions au magasin de M. Ernest Lahaie. C'étaient deux "hommes de cour" dépareillés.

J'ai connu M. Albert Paquette vers les années 1950, à l'occasion d'un emploi d'été (que j'avais sollicité auprès de M. Oscar Latour) alors qu'il était cantonnier. J'étais alors étudiant au collège de Saint-Laurent. Que de bons moments passés ensemble, avec Honoré et Adélarde Lamoureux. Soixante heures par semaine et 45 sous de l'heure: grand total pour une semaine: \$ 45.00... Mais le travail était agréable, quoique pénible parfois, en pareille compagnie. Avez-vous déjà poussé un rouleau de 500 livres toute une journée et six jours par semaine? C'est la bonne



humeur et les encouragements du cantonnier qui m'aidaient à supporter cet exercice éreintant... surtout quand "Noré" prenait les devants avec son camion et que je devais marcher dix minutes pour aller tremper mon pinceau dans l'huile afin de dégraisser le maudit rouleau...

Albert Paquette était toujours d'humeur égale. Ses réactions étaient vives. Il n'aimait pas les sans-cœur ni les paresseux mais il avait un cœur d'or. Ses relations avec les "rouges" étaient souvent difficiles. Bien qu'habitant la 2e avenue, il avait parfois de bonnes prises de bec avec son voisin d'en arrière, M. Armand Théorêt qui lui résidait sur la 3e avenue.

Ceux qui l'ont connu de près ont beaucoup appris à son contact. C'était un homme droit, loyal et surtout grand travailleur. Homme de cour au magasin général Paquin, il était à son poste dès cinq heures du matin, surtout en hiver quand il fallait allumer les feux et débayer les terrains. C'était à l'époque où les magasins étaient ouverts jusqu'à 22 heures le samedi soir.

Après avoir été bien longtemps à l'emploi du magasin paquin, il avait travaillé quelques années au "Plan" Bouchard, à Sainte-Thérèse, durant la guerre. Il tenta aussi sa chance au C.P.R. mais cela ne dura guère. Avant de prendre une retraite bien méritée, il était cantonnier. Plusieurs se souviennent de lui comme d'un excellent joueur de croquet. Il tirait juste et fort. C'était un peu une force de la nature. D'ailleurs, quand il était à l'emploi de J.-A. Paquin, il aimait bien défier son compagnon de travail Jos Bélair: à savoir lequel des deux empilerait la plus grosse quantité de poches de farine. On dit que M. Paquette l'emportait toujours par une poche.

Au croquet, sur la 2e avenue, il avait un compagnon inséparable en la personne de M. Gérard Cloutier, coiffeur de son métier. Autant monsieur Paquette était grand, fort et parfois enclin à une douce violence, autant monsieur Cloutier était calme, doux et d'une grande patience. Il lui arrivait aussi très souvent de "croiser le maillet" avec monsieur Joseph-Eloi Arbic, menuisier qui habitait sur la 3e avenue. M. Arbic, au rire si communicatif, aimait bien taquiner le grand Albert. Il faut dire qu'il réussissait parfois à merveille. Fidèle à ses amis, M. Paquette l'était tout autant dans ses convictions politiques. Arthur et Paul Sauvé n'eurent sans doute jamais de supporter plus convaincu. C'était un inconditionnel et un irréductible, tout comme Oscar Latour et Donat Légaré d'ailleurs.

M. Albert Paquette - que ses amis appelaient affectueusement "le grand Albert" - appartenait à la catégorie des hommes de grande race. Il avait du panache. Il était bon et inspirait la confiance à son entourage. Sa compagnie était rassurante et chaleureuse. La grandeur et la générosité de son cœur n'avaient d'égale que la vivacité de son regard un peu malin. Il a été un pionnier discret et travailleur. Il fut du nombre de ceux qui ont bâti ce pays.





## DONAT LEGARE ENTRE VIVANT DANS LA LEGENDE

Donat Légaré nous a quittés en mai 1980. Né le 9 octobre 1900, il allait bientôt avoir 80 ans. Fils de meunier, il sera lui aussi meunier toute sa vie. Donat Légaré a été toute sa vie durant un homme pour qui la fidélité et la loyauté étaient des principes inattaquables et une véritable règle de vie. C'était aussi le meilleur copain de mon père...

**Avec Lucille et Philippe, il était l'âme et la vie du vieux moulin.** On ne pouvait les dissocier tellement ils s'étaient tous les trois assimilés à ce joyau du patrimoine régional. Lucille et Philippe se partageront maintenant la besogne et assureront la permanence et la succession. Le moulin demeurerait vivant et le bruit des meules rappellerait constamment le souvenir de celui qui chaque automne, année après année, savait accueillir avec son cœur les paysans du comté (et d'ailleurs) qui en toute confiance confiaient aux frères Légaré le soin de moudre le fruit de leur labeur, qu'il soit blé, avoine, orge ou sarrasin.

A Saint-Eustache comme dans toute la région, le "petit moulin" ou encore le moulin de la Petite Rivière du Chêne (comme on l'appelait autrefois pour le distinguer du "grand moulin" érigé à la décharge du lac des Deux-Montagnes), est devenu l'un des premiers points de repère de notre histoire.

En raison de son ancienneté et de sa permanence dans le temps, le moulin Légaré demeure, avec l'église du village, l'un des principaux témoins des événements de 1837. Il est aussi le plus ancien témoignage de cette lointaine époque des seigneuries où le seigneur devait mettre à la disposition des censitaires un moulin pour la mouture des grains. Depuis 1762, année où fut entreprise sa construction, ce vénérable édifice est demeuré vaillamment debout. Mais si prestigieux et émouvant soit-il, il n'aurait été d'aucune utilité sans les qualités de cœur de ceux qui pendant de nombreuses générations l'ont animé.

En politique comme dans ses occupations quotidiennes, Donat était fidèle et persévérant. De 1944 à 1960, c'est chez lui qu'il fallait se rendre pour acheter ses "licences" (maintenant on parle de "plaques d'immatriculation, ça fait mieux..."). C'était lui l'émetteur officiel pour le comté. Il accomplissait cette tâche avec une attention proverbiale et son application était légendaire. Bien sûr, il était un ardent partisan de l'Union nationale. Il fut même pendant de très longues années un des organisateurs dévoués de l'honorable Paul Sauvé. Donat Légaré était aussi "bleu" que mon grand-père Boileau était "rouge", ce qui n'est pas peu dire.

Je connaissais Donat depuis de nombreuses années. Souvent quand je le rencontrais, c'était avec émotion et respect - et admiration - qu'il me parlait de Paul Sauvé. Et c'était toujours avec intérêt que je l'écoutais, un intérêt auquel se mêlait quand même un brin d'incrédulité. Il y mettait tellement de sincérité et de





conviction! Les déboires de l'Union nationale ont dû blesser profondément Donat, mais il se gardait bien de le laisser voir.

Au cours de ces années où, comme meunier ou émetteur de licences, il a côtoyé des milliers de citoyens de Deux-Montagnes, Donat avait développé un immense réseau de connaissances. En plus d'une occasion, il a mis ces connaissances du pays et des hommes à ma disposition. Plusieurs de mes chroniques, depuis 1970, ont souvent pris naissance dans le petit bureau de Donat ou dans la cuisine, entre la berceuse et le poêle à bois, sous le regard de Paul Sauvé et de Magloire Légaré.

En dépit de son caractère réservé et peu enclin aux démonstrations tapageuses, Donat n'a jamais vécu replié sur lui-même. Il a mis son coeur et son expérience des hommes et des choses au service des citoyens. N'a-t-il pas été douze ans commissaire d'école et trois ans marguillier.

Mais d'abord et avant tout, Donat aura été toute sa vie meunier. C'était son plus beau titre de gloire. Jamais il n'au laissé qui que ce soit la délicate tâche de repiquer la meule qui donnait la précieuse farine.

## ODINA RICHER, FORGERON

Fort nombreux sont ceux qui se souviennent encore de l'époque des forgerons. Ils se souviennent sans doute d'Eustache Théorêt qui avait sa boutique sur la rue Saint-Louis, à deux pas du petit pont, de Léon Robert installé dans le haut du village, justement sur l'actuelle rue de la Forge, et enfin tous se souviennent aussi très bien de M. Odina Richer qui s'était établi à deux pas de la petite église protestante, entre les Quatre Fourches et le château.

La mémoire de cet homme paisible et respecté demeure bien vivant dans l'esprit de plusieurs. Dans cette portion du village et de la grande rue où il tenait boutique, les voisins et les amis se souviennent bien de lui et en parlent en termes chaleureux...

*"Un homme qui paraissait bien, gros et grand, colosse, discret, travailleur, n'ayant jamais l'air pressé. Son caractère était à l'image de sa prestance: bon vivant, jovial, sachant se mêler de ses affaires et fidèle à ses amis et dévoué à l'endroit des clients de sa boutique".*

Dans sa générosité, il avait accepté de jouer le rôle de pompier volontaire. Venu de Sainte-Geneviève de Pierrefonds aux alentours de 1925 alors qu'il était célibataire, il prit rapidement femme, épousant une jeune fille originaire elle aussi de Sainte-Geneviève. Odina Richer passa donc un demi-siècle au service de la population de Saint-Eustache et en particulier à celui des agriculteurs.



Autour des années 40, il arrivait fréquemment que la clientèle des forgerons, un peu comme celle des magasins généraux, se répartisse entre "bleus" et "rouges". Quoi qu'il en soit, les trois forgerons de Saint-Eustache jouissaient d'une excellente réputation. On venait les voir pour faire "ferrer" les chevaux. Un cheval mal ferré se blessait et ne pouvait donner tout son rendement. Il fallait environ une bonne heure à un forgeron consciencieux pour faire le tour des quatre pattes d'un cheval. Et ce travail pénible et délicat à la fois, dangereux parfois, pouvait rapporter, au maximum, deux dollars.

A propos d'Odina Richer, ses anciens amis et voisins aiment bien rappeler comment Ernest de Bellefeuille, propriétaire de l'ancien "grand pont" le courtisait au moment des élections afin de l'attirer vers le parti libéral. De Bellefeuille confiait même à l'habileté du forgeron Richer certains ouvrages importants dont l'entretien partiel du pont. Il ne faut pas oublier qu'Ernest de Bellefeuille fut battu deux fois par Paul Sauvé, en 1930 et en 1931.

Un homme calme et discret comme le forgeron Richer aimait bien à l'occasion prendre un moment de repos. Quoi de plus approprié alors que quelques courtes excursions de chasse au lièvre ou au renard dans les bois du haut du comté. Ainsi il aimait bien donner le coup de fusil avec quelques amis dont Gustave Sauvé et quelques-uns des Messieurs Aubé. On dit que Paul, Gérard et Laurent Aubé allaient souvent à la chasse avec M. Richer.

Il n'y a plus de forgeron à Saint-Eustache, mais leur souvenir demeure vivant et on pense encore à eux avec beaucoup de respect et d'émotion.

#### GEORGES PAQUIN MARCHAND GENERAL AU GRAND COEUR

M. Georges Paquin avait de la couleur et du panache. Il avait surtout du coeur, de l'honneur et beaucoup de fierté ajoutés à un orgueil de bon aloi. C'était un homme racé, fils de "J.-A.", le fondateur du magasin général, ancien président de la Commission scolaire et ancien conseiller municipal. Je pense qu'à Saint-Eustache, et peut-être dans toute la région, il n'avait que des amis.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les vieux livres de comptes du magasin Paquin pour constater clairement qu'il avait non seulement des amis mais aussi beaucoup de débiteurs envers qui il n'a jamais manifesté la moindre agressivité ou la moindre rancœur, même quand les sommes dues, si élevées fussent-elles, tardaient à venir, des mois et des années parfois.

Georges Paquin me faisait penser, avec sa grande bonté, son caractère joyeux, son goût féroce de la vie et sa grande sensibilité, au bon docteur Emile Moreau. Et je crois même que de profonds sentiments d'amitié devaient unir les deux hommes



tellement ils avaient d'affinités. Ils partageaient surtout ce même goût de la vie qu'ils savaient si bien communiquer à leur entourage. Georges et Elzéar Paquin ont pris la relève de leur père J.-A. Paquin, fondateur du magasin du même nom devenu, plus d'un siècle plus tard, la quincaillerie Férona, où les arrière petits-fils du fondateur "J.-A." font toujours preuve à l'endroit de la clientèle de la même courtoisie qui était la marque de commerce de Georges et, dit-on, du fondateur lui-même.

Je me rappelle assez mal M. Elzéar Paquin, mais quel souvenir ému je conserve de son frère Georges! Un souvenir qui se perpétue, et je suis fier de le reconnaître et de le dire, dans cette amitié de longue date que je partage avec son fils Pierre. Après tout, n'avons-nous pas partagé les mêmes joies et les mêmes plaisirs de l'adolescence?

Outre sa bonne humeur, sa joie de vivre et son empressement à l'endroit de tous les clients qui pénétraient dans le magasin, le premier souvenir que je conserve de M. Paquin reste son omniprésence. Il était partout... Dans ce magasin général fréquenté par la moitié de la population du comté, il était partout, répondait à tout le monde, servait chacun, s'informait de la santé des parents et des enfants, distribuait les sourires à la volée comme le semeur répand le bon grain.

Georges Paquin était devenu au cours des années une véritable institution, presque autant que l'établissement qu'il dirigeait. Avec M. Ernest Lahaie, ils étaient de loin les deux principaux marchands généraux de la région. C'est de tous les rangs et de toutes les paroisses du comté qu'on venait chez Paquin ou chez Lahaie.

Ces deux grands commerces n'avaient pas de rivaux, ou si peu. Ils dominaient la région. Ces deux magasins étaient beaucoup plus que de simples comptoirs de vente: ils étaient devenus des lieux de rencontre et de rendez-vous aussi populaires que recherchés. On venait y renouveler ses provisions, y faire les achats essentiels dont la famille avait besoin, mais on s'y rendait aussi très fréquemment pour connaître les dernières nouvelles, s'informer de la santé d'un citoyen que l'on n'avait pas vu depuis un certain temps, pour donner son opinion sur les grands problèmes de l'heure dans la région. Enfin, que ce soit chez Paquin ou chez Lahaie, on venait dire ce qu'on pensait de Liguori Lacombe ou d'Arthur Sauvé.

À la faveur d'interminables discussions, les clients et les passants avaient l'impression de régler le sort de leur petit monde, ou tout au moins celui de la paroisse. De nombreuses réputations ont ainsi eu à composer avec ces palabres de salon public. Avec le perron de l'église et l'hôtel du village, le magasin général jouait un peu le rôle d'une véritable place publique. On venait y écouter le journal parlé que tous rédigeaient et débitaient à haute voix...

Chez Paquin, Monsieur Georges allait d'un client à l'autre, d'un groupe à l'autre. En plus de son sourire ou de quelques mots d'encouragement, il avait quelque chose pour chacun, aussi bien pour les enfants que pour les plus grands: des



biscuits au chocolat et des sucettes ou même le verre de l'amitié qu'il aimait bien partager à l'occasion avec ses amis les plus fidèles. Quelle merveilleuse façon de clore joyeusement une discussion!

S'il savait laisser discuter et parler librement entre eux tous les "Jos Connaisseur" et parfois même d'une façon un peu tapageuse, il savait aussi se glisser naïvement au milieu de tous ces grands parleurs venus de la campagne ou du village, et, sans en avoir l'air, il savait faire en sorte qu'on adoptait son point de vue. Mais il le faisait d'une façon si naturelle et si enjouée qu'il devenait parfois presque impossible de ne pas être d'accord avec lui.

Si Georges Paquin cultivait ses amis et se montrait généreux à leur endroit, s'il savait attirer également par sa chaleur et sa verve endiablée les clients et les voyageurs, il savait avant tout inculquer aux commis et à tout le personnel ce même esprit de dévouement et de service qui le caractérisait et qui finalement est devenu aussi la caractéristique essentielle du magasin Paquin.

La stabilité et la permanence qui ont toujours distingué les employés de Georges Paquin s'expliquent sans doute par ce respect mutuel que se vouaient commis et patron. Pour nous en convaincre, il n'y a qu'à demander à Mademoiselle Ida Lanthier ou à Monsieur René Paquette combien de temps, combien d'années de leur vie ils ont passé au service de la maison Paquin. N'eût été de l'estime et du respect qu'ils avaient l'un et l'autre pour Monsieur Georges, ils auraient certainement pensé à quitter un jour ou l'autre; ce qu'ils n'ont pas fait. Et encore aujourd'hui, quand on parle de l'ancien patron du magasin Paquin avec M. Paquette, eh bien! c'est toujours de Monsieur Georges qu'il s'agit.

Dans la galerie des personnages célèbres qui ont ensoleillé l'histoire du vieux Saint-Eustache et en particulier de la grande rue, l'image et le souvenir de Monsieur Georges Paquin occupent une place de tout premier plan. Son attachante personnalité et sa générosité compréhensive l'ont gardé bien vivant au coeur de chacun.



**GEORGES LAUZON,  
UN CONSTRUCTEUR ENTREPRENANT ET UN MAIRE ENIGMATIQUE**

*Si la petite rivière du Chêne donne au village de Saint-Eustache un charme particulier, elle cause aussi un certain nombre de problèmes. Ainsi, elle a souvent débordé donnant parfois naissance à de graves inondations. Par ailleurs, il a fallu voir à la construction et à l'entretien régulier, et depuis fort longtemps, des deux petits ponts des rues Saint-Louis et Sainte-Virginie (aujourd'hui rue de la Forge).*

*Ces deux ponts ont été l'objet de maintes discussions de la part du conseil du village. Par exemple, le 11 décembre 1894, le conseil du village a demandé au secrétaire-trésorier d'inviter tous les contribuables de la municipalité à assister à la séance du 27 courant. Au cours de cette séance, il allait être question d'un règlement éventuel concernant la reconstruction du pont de la rue Saint-Louis. Encore une fois!*

**GEORGES LAUZON  
VA RECONSTRUIRE LE PONT DE LA RUE SAINT-LOUIS**

C'est le conseiller et notaire Georges Fauteux qui suggéra qu'on demande immédiatement des soumissions pour la reconstruction de ce pont, en bois et en fer. On invita donc les **"compagnies s'occupant de construction de ponts"** à se faire connaître et à présenter leurs conditions avant le 23 décembre.

Une foule impressionnante assistait à la séance du 27 décembre alors que le conseiller Fauteux proposa le règlement portant le numéro 49 concernant... *"La reconstruction et l'entretien du pont de la rue Saint-Louis, sur la rivière du Chêne, dans cette municipalité"*.

Pourquoi fallait-il reconstruire ce pont? On donnait deux raisons. D'abord parce qu'il était dans un état dangereux et qu'il menaçait de s'écrouler et enfin parce qu'il était jugé d'utilité publique pour les contribuables de la municipalité qui en avaient absolument besoin.

Douze jours seulement avaient donc été accordés aux compagnies intéressées pour préparer et présenter leurs soumissions. C'était bien court. Il ne fut donc pas étonnant d'apprendre que la date de remise des soumissions avait été reportée du 23 décembre 1894 au 27 janvier 1895. A ce moment, le secrétaire-trésorier publia un nouvel avis qui nous en apprend davantage sur l'allure et la dimension du pont à bâtir.

Il s'agit d'un pont en bois, de 20 pieds de largeur sur 120 pieds de longueur, avec piliers, garde-corps, caissons et étais... en un mot *"tout ce qu'il faut pour faire*





*un bon pont, en bois de pin et de pruche*". Le conseil qui se réunit le 28 janvier suivant pour prendre connaissance des soumissions et arrêter son choix avait changé de visage. En effet, deux nouveaux conseillers prêtèrent serment: MM. Evangéliste Binette et Wilbrod Brissette. Félix Paquin fut, quant à lui, réélu maire une autre fois. C'était sa neuvième année à la présidence du conseil.

La soumission acceptée fut celle de M. Georges Lauzon, industriel et commerçant bien connu de Saint-Eustache, qui pour la circonstance s'était aussi fait "entrepreneur en ponts". Sa soumission était d'ailleurs la plus basse. Elle était au montant de 1 275 piastres. C'est le conseiller et notaire Georges Fauteux (un grand ami de Lauzon) qui en fit la proposition, secondé par Emile Champagne. Les relations entre le conseil municipal et Georges Lauzon n'allaient pas être de tout repos, cependant. Les conditions imposées par le conseil à Lauzon n'ont pas toujours été respectées par le constructeur et la querelle a duré plusieurs années.

## LE VILLAGE

### DOUTE DE LA QUALITE DU PONT DE LA RUE SAINT-LOUIS

Le 5 août 1895, six mois après avoir accepté la soumission de Georges Lauzon, le conseil municipal se réunit en assemblée régulière sous la présidence du maire Félix Paquin. Les conseillers confièrent alors à M. Nicolas-Benjamin Lefebvre le soin de surveiller la reconstruction du fameux pont et de s'assurer de la qualité des travaux exécutés par les hommes de Georges Lauzon. Chaque jour de surveillance par le dénommé Lefebvre devait lui rapporter **une piastre par jour**. C'était là une proposition de Léon Gravel, appuyé par Alfred Barbeau.

Le pont n'était pas encore terminé mais il fallait bien songer à payer le coût des travaux, soit la somme prévue de 1 275 piastres. C'est donc à la séance réulière du 12 août 1895 qu'on passa le règlement numéro 50 dans le but de prélever une certaine somme d'argent sur tous les contribuables et propriétés imposables du village de Saint-Eustache. L'argent ainsi recueilli devait servir à terminer le paiement de la pompe à incendie, à aider à l'établissement d'une fabrique de conserves et enfin à payer la reconstruction du pont de la rue Saint-Louis.

M. Lefebvre, inspecteur des travaux du pont, a remis un rapport écrit aux membres du conseil le 1er octobre suivant, y affirmant que les travaux du dit pont avaient bien été effectués suivant les plans et devis. En foi de quoi le conseiller et notaire Gorges Fauteux, toujours le grand ami de Georges Lauzon, proposa, appuyé en cela par Evangéliste Binette, que le conseil verse son dû au dénommé Lauzon, sauf pour le peu qu'il y avait encore à faire. En réalité, il n'y avait plus, semblait-il, qu'à faire disparaître les débris et vieilles pierres des anciens piliers du pont démoli.

La proposition du conseiller Fauteux ne passa pas comme beurre en poêle. Loin de là. MM. les conseiller Brissette et Gravel, quelque peu méfiants ou



simplement prudents, proposèrent à leur tour que deux experts soient d'abord désignés pour visiter et examiner la qualité des travaux exécutés par Lauzon.

Le 12 novembre 1895, le maire fut autorisé à emprunter un nouveau montant d'argent pour payer Lauzon. En retour du paiement de ses travaux, on lui demanda de garantir que le pont reconstruit était "bon et solide". Cette garantie devait avoir une durée de 10 ans et valoir contre tout accident. Le conseil désirait se bien protéger car un examen sommaire des travaux avait révélé que les plans et devis n'avaient pas été parfaitement suivis par l'entrepreneur.

Une longue querelle était alors sur le point de s'engager entre le conseil du village et le dénommé Lauzon qui pourtant deviendra maire quelques années plus tard en dépit de ses querelles avec le conseil de l'époque.

#### GEORGES LAUZON REFUSE DE REPARER SON PONT ET DEVIENT MAIRE

La reconstruction du pont de la rue Saint-Louis par Georges Lauzon a été loin de satisfaire aux exigences du conseil du village. De son côté, Lauzon réclamait plus que les 1 275 piastres demandées au début des discussions, prétextant que les travaux avaient coûté plus cher qu'entendu dans le contrat. Lauzon se choisit alors un expert en la personne de M. Adolphe Renaud, ancien conseiller, et demanda au notaire Fauteux d'exiger, en son nom, le paiement des sommes dues.

La ville nomma aussi son expert en la personne de M. Octave Limoges. Ce dernier avait le mandat d'examiner les prétentions de Lauzon et de s'entendre avec son expert pour établir la valeur réelle de ces travaux supplémentaires. En même temps, par l'intermédiaire d'un notaire public, le conseil fit des offres définitives à Lauzon: 1 275 piastres et rien de plus. En outre, Lauzon devait certifier que son pont durerait au moins 10 ans et qu'il était bon, solide et durable. Le notaire Fauteux, le très grand ami et défenseur de Lauzon, a voté contre cette proposition qui était en somme le désir de tout le conseil du village.

Cette affaire menaçant de traîner en longueur, le village nomma, le 29 novembre 1895, un nouvel expert pour défendre ses intérêts. Le candidat choisi fut M. Honoré Matte à qui on confia encore une fois le mandat "*de visiter et examiner les travaux de construction du pont fait l'été dernier (1895) par M. Georges Lauzon*". Il y eut donc rencontre entre l'expert du village et M. Benjamin Deslauriers, le nouvel expert retenu par M. Lauzon. Les deux hommes examinèrent l'ensemble des travaux le 7 décembre 1895. Pendant ce temps, le conseil du village persistait à méconnaître les prétentions de Lauzon quant à un supplément de frais et d'honoraires. La corporation du village demeura convaincue "*que le pont n'est pas fait comme il aurait dû l'être pour être bon, solide et durable et capable de résister à la débâcle ordinaire de la glace de la petite rivière du Chêne où il est construit*".



La séance du 7 janvier 1896 fut entièrement consacrée à l'affaire du pont construit par Lauzon. On pria alors le secrétaire-trésorier de mettre en sûreté dans la voule tous les comptes rendus et documents se rapportant à cette affaire, en notant bien que le village refusait toutes les prétentions du dit sieur Lauzon et qu'il maintenait fermement ses premières offres.

Le 1er juin 1896, le village intima à Lauzon l'ordre de réparer le pont et de le mettre en bon état. Le 16 juillet suivant, Georges Lauzon comparaisait devant le conseil et déclarait qu'il allait enfin effectuer les réparations demandées. La séance est suspendue et les conseillers vont visiter, sur les lieux mêmes, le pont afin de constater *de visu* les réparations à effectuer. Le 24 août, la comédie se poursuit et le conseil municipal demande de nouveau à Lauzon de réparer le pont où rien n'a encore été fait.

Par la suite, les archives ne parlent plus guère du pont de Lauzon mais elles parlent plutôt de Lauzon lui-même. Avec son ami très fidèle, le plus que dévoué notaire Fauteux, il fonde la "*St. Eustache Canning*" et demande une subvention au conseil municipal qui doit contracter un emprunt pour rendre service à cet individu avec qui il se chamaillait depuis plusieurs années.

Enfin, Georges Lauzon est élu conseiller municipal le 9 janvier 1900 et deviendra maire du village le 27 mai 1901. C'était le comble de la farce.

#### EN 1901, GEORGES LAUZON DEVIENT MAIRE DU VILLAGE

Georges Lauzon succéda à Félix Paquin. Il fut maire de Saint-Eustache du 27 mai 1901 au 4 février 1907 alors que le docteur Charles Marsil prit la relève. Il faudrait plusieurs pages pour analyser les actions et comprendre le comportement de cet homme qui, à plusieurs reprises, se plaça en flagrant conflit d'intérêt. Cet homme devait être d'une arrogance exaspérante et hautement provocatrice.

Déjà au printemps de 1890, il avait été invité avec quelques autres constructeurs de Saint-Eustache à présenter une soumission pour la réfection du collège. Bien que sa soumission ait été la plus basse, elle ne fut pas retenue. Nous ignorons les raisons pour lesquelles on lui préféra celle de M. Elzéar Doré. Mais il est peut-être possible que certains commissaires d'école n'aient pas eu une confiance pleine et entière en ce monsieur Lauzon avec qui il était toujours un peu téméraire d'entretenir des relations et de brasser des affaires. Lauzon, semble-t-il, n'était pas un homme à se faire trop de scrupules.

Le conseil municipal de Saint-Eustache, en 1895, aurait sans doute eu intérêt à imiter la sagesse et la prudence des commissaires d'école. Nous le savons. C'est en effet à ce même Georges Lauzon qu'on confia la tâche de reconstruire le pont de la rue Saint-Louis. Bien que les plans aient été préparés avec la plus grande



précision et acceptés par le conseil avant d'être soumis au constructeur, ce dernier passa outre à ces directives si bien que le nouveau pont, après réfection, ne rencontrait toujours pas les exigences imposées par la municipalité. En dépit de plusieurs sommations et mises en demeure, Lauzon s'entêta et les démêlés avec le village durèrent bien longtemps sans que le pont de la "petite rue" ne fut jamais ce qu'il aurait dû être.

En dépit de son comportement et de ses manigances - Lauzon était vraiment le spécialiste du grenouillage - ce personnage étonnant fut élu maire à la fin de mai 1901. Il avait été proposé à ce poste par M. Nephtali Grignon. Ce même Grignon sera son "bras droit" et son plus intime collaborateur durant tout le mandat de ce dernier. Je n'ose employer une expression plus cavalière mais chacun aura compris... Déjà lors de la première séance du conseil présidée par le nouveau maire, celui-ci fit en sorte que la soumission de deux autres messieurs Grignon, Alphonse et Adélar, proches parents de Nephtali (respectivement frère et neveu de Nephtali), soit retenue. Il s'agissait de déménager une maison qui avait été achetée par le village dans le but d'élargir la rue Saint-Narcisse.

Lors de cette même séance toujours, Nephtali Grignon, secondé par Lauzon, proposa qu'Alphonse Grignon soit autorisé à effectuer des réparations au pont de la rue Sainte-Virginie, dans le haut du village. (Il faut dire que Lauzon s'y connaissait en matière de ponts...) Déjà la toute première séance du conseil, en date du 27 mai 1901, était suffisante pour montrer la qualité et l'intimité des relations du duo Lauzon-Grignon. Ces très étroites relations, solidement établies au tout début du mandat de Lauzon, durèrent six longues années.

Mais dès la séance du 12 juillet suivant, sans qu'aucune raison n'apparaisse au procès-verbal, le dénommé Georges Lauzon remit sa démission comme maire mais ne quitta pas le conseil pour autant. Il demeura conseiller pour reprendre son poste de maire quelques mois plus tard, sur une proposition de Grignon... encore une fois. Le roman-fleuve Lauzon-Grignon ne faisait alors que débiter.

## UN MAIRE ENIGMATIQUE

Cet industriel entreprenant et audacieux que fut Georges Lauzon occupa une place importante dans la vie municipale de Saint-Eustache entre 1890 et 1915. Plusieurs des gestes qu'il posa ou des actions qu'il entreprit lui attirèrent de sévères reproches. Homme fort controversé, il avait bien souvent la facheuse habitude de confondre ses intérêts personnels avec ceux de la municipalité. On pourrait croire - et cela semble évident - qu'il s'est servi, dans une certaine mesure, de son poste de maire pour promouvoir ses propres affaires. Ainsi, après avoir obtenu une substantielle subvention du conseil municipal pour mettre sur pied la "St. Eustache Canning Co.", il exigea par la suite d'être déchargé des garanties qu'il avait données avant de demander une dispense de taxes municipales.





Sa démission surprise du poste de maire du village le 12 juillet 1901 montrait bien, en quelque sorte, l'absence de conscience civique de cet homme. Lors de la séance où fut acceptée la démission de Lauzon, les conseillers durent sans doute s'engueuler vertement. En vérité, la mésentente était si grande entre les différents conseillers que Georges Lauzon et son collègue Nephtali Grignon arrivèrent à sept heures et demie pour la séance du conseil qui avait été prévue pour huit heures et demie, si bien que les deux comparses quittèrent les lieux sans attendre l'arrivée des autres conseillers. La lettre de démission de Lauzon portait la date du 8 juillet.

A la séance du 23 juillet suivant, le loufoque Nephtali Grignon proposa que Georges Lauzon, qui avait pris bien soin de conserver son siège de conseiller, devienne président de l'assemblée de ce jour. Sa proposition fut acceptée. C'est le cirque qui se poursuivait. Le sommet du ridicule fut atteint à l'assemblée du 3 septembre alors que personne ne voulut accepter la présidence de l'assemblée du conseil et les conseillers durent se résoudre à quitter la salle. M. Grignon avait proposé Lauzon et Lauzon lui-même avait remis la politesse à son collègue Grignon en proposant son nom. Il est évident que les deux hommes, par leurs magouilles répétées et leur comportement inquiétant, s'entendaient à merveille pour neutraliser l'action du conseil.

\* \* \* \*

C'est à l'époque où Georges Lauzon était maire du village que fut adopté le règlement numéro 62 concernant la vaccination de la population. Voici quelques extraits de ce règlement:

"... Tout patron ou chef d'établissement industriel devra exiger dans les quarante-huit heures, de toutes les personnes employées dans son établissement, un certificat de vaccination efficace ou d'insusceptibilité à prendre la vaccine (...) ou fournira à l'officier de santé de la municipalité une autre preuve de vaccination que cet officier jugera suffisante, et, à défaut de production du dit certificat, ou autre preuve de vaccination efficace, dans le délai prescrit, refusera à l'employé l'entrée de la manufacture (...) à sa production...

... de faire donner par l'officier exécutif de l'autorité sanitaire, avis aux directeurs de toutes maisons d'éducation, aux commissions scolaires et aux chefs d'école que tout élève fréquentant leur école ou maison devra dans les quarante-huit heures remettre aux chefs de l'institution ou école un certificat de vaccination efficace ou d'insusceptibilité à prendre la vaccine (...) Les autorités scolaires étant prévenues que jusqu'à production de tels certificats ou autres preuves de vaccination, les élèves devront être exclus de l'institution.



## ZEPHIRINE LABRIE, VEUVE CHÉNIER

L'histoire du comté de Deux-Montagnes et en particulier celle des paroisses et villages touchés par les événements de 1837 est des plus fécondes. Les anniversaires se suivent à un rythme soutenu au point que chaque nouvelle journée pourrait être pour nous une merveilleuse occasion de nous souvenir de ceux et celles qui ont mis en valeur le pays de Deux-Montagnes.

C'est ainsi qu'en septembre seulement plusieurs nouveaux curés ont été installés à Saint-Eustache: Louis-Joseph Rodrigue, le 6 septembre 1953; Charlemagne Villeneuve, le 6 septembre 1916; le curé Jean-Baptiste Gatien, le 14 septembre 1810; le curé Louis-Ignace Guyon, le 26 septembre 1860. C'est aussi en septembre, plus exactement le 26 septembre 1831, que fut béni à Saint-Eustache le mariage du docteur Jean-Olivier Chénier et de Zéphirine Labrie.

Jean-Olivier Chénier n'est pas né à Saint-Eustache. La plupart des historiens disent de lui qu'il est né à Longueuil en décembre 1806. Cependant, dans *Les patriotes de 1837-1838*, Aegidius Fauteux écrit qu'il aurait été baptisé à Montréal le 10 décembre 1806.

Le futur chef des patriotes du nord de Montréal était le fils de Victor Chénier, que Fauteux décrit comme étant un cultivateur de Lachine, et de Cécile Morel. A l'âge de 12 ans seulement, le docteur Kimber prend son éducation à sa charge et dirige ses études de médecine. Ainsi donc le 27 février 1828, Jean-Olivier Chénier est admis à la pratique de la médecine.

Il fut donc reçu médecin à l'âge de 22 ans. Il se dirige alors vers Saint-Benoît où il ouvre son cabinet. C'est dans ce village connu aussi comme le village du Grand-Brûlé, qu'il fit la connaissance du notaire Jean-Joseph Girouard, lui aussi grand chef patriote. Trois ans après son installation à Saint-Benoît, Chénier prend épouse.

C'est à Saint-Eustache que le mariage eut lieu. Sa tendre moitié y habitait puisqu'elle était la fille du célèbre docteur Jacques Labrie. C'est le curé Jacques Paquin qui bénit le mariage de Jean-Olivier et de Zéphirine, alors âgée de 18 ans seulement. Chénier en avait près de 25. Le mariage eut lieu en l'église paroissiale, le 26 septembre 1831, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Déjà le jeune médecin commençait à avoir bonne renommée, tout comme son beau-père qui en plus d'être éducateur et médecin, était aussi député du comté de Deux-Montagnes, en compagnie de William-Henry Scott, commerçant de Saint-Eustache et lui aussi éminent citoyen du lieu. C'était à l'époque où chaque comté était représenté par deux députés au Parlement.



Dans un court article consacré à Messire Jacques Paquin curé de Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne, Monseigneur Louis-Joeph Rodrigue souligne la solennité toute particulière de la cérémonie de mariage en rappelant qu'il y avait parmi les invités quelques-uns des grands personnages du temps.

Les témoins furent Jacques Labrie, le père de la mariée; Victor Chénier, le frère du conjoint; Pierre Leblanc, oncle du marié, et enfin Louis-Joseph Papineau qui était à cette époque l'orateur de la Chambre.

Dans les archives de la paroisse de Saint-Eustache, on peut encore lire de nos jours les noms des parents et amis qui ont signé le registre lors de ce mariage, le 26 septembre 1831.

Quatre noms apparaissent sur la première ligne, en tête du document. Ce sont ceux de Zéphirine Labrie et de J.-O. Chénier, les époux. Il y a aussi les signatures de deux témoins: MM. Labrie et Papineau. La signature de Pierre Leblanc, oncle de Chénier et lui aussi témoin, apparaît sur la seconde ligne avec celles de L.-M. Viger, de Victor Chénier, le frère du marié, et celle aussi du docteur A. Kimber, le professeur et directeur d'études du docteur Chénier.

Puis, sous ces deux premières lignes suivent d'autres noms tous aussi importants les uns que les autres. Jamais Saint-Eustache n'avait connu en ses murs un rassemblement de personnalités aussi prestigieuses.

Il faut aussi mentionner la présence de J.-B. Laviolette; du médecin et futur sénateur Léandre Dumouchel, de Saint-Benoît; du député William-Henry Scott, de Saint-Eustache et de son frère Neil, de Sainte-Thérèse; du marchand Jean-Baptiste-Dumouchel (père de Léandre), de Saint-Benoît également; du notaire Joseph-Amable Berthelot, de Saint-Eustache et du député d'un comté voisin Augustin-Norbert Morin.

Côme-Séraphin Cherrier, député du comté de Montréal, était aussi présent au mariage, de même que Bonaventure Viger, ardent patriote, et Louis-Michel Viger, à l'époque député de Chambly et futur député du comté de Terrebonne.

Ce fut sans doute un mariage grandiose. Malheureusement, moins d'un mois plus tard, la plupart de ces invités se retrouvaient presque tous de nouveau à Saint-Eustache à l'occasion des funérailles du beau-père de Chénier, le docteur Labrie, décédé à l'âge de 48 ans seulement. Tous perdaient en ce jour un grand ami et Saint-Eustache et le pays perdaient un homme de cœur.



## QUE SAVONS-NOUS DE LA VEUVE DE CHÉNIER ?

Vint 1837 et la mort de Chénier, le 14 décembre.

Madame Chénier devint institutrice et se maria à **Louis-Auguste Desrochers**, lui-même instituteur. Les procès-verbaux de la commission scolaire de Saint-Eustache nous apportent quelques rares informations sur Madame Desrochers, alors qu'elle enseignait à Saint-Eustache. Il semble bien qu'elle avait beaucoup de caractère et de détermination.

Madame Chénier a rendu l'âme le 10 décembre 1890, à l'âge de 77 ans. Ses funérailles ont eut lieu à Saint-Jérôme. Une foule nombreuse assista à la cérémonie. Il y avait même dans l'assistance un des anciens compagnons de Chénier, M. Alexandre Fournier qui avait été fait prisonnier alors qu'il combattait aux côtés du grand chef patriote.

Au moment de sa mort, les journaux ont rapporté que Madame Chénier avait eu quatre enfants de son mariage avec le grand patriote. D'autres sources parlent, pour leur part, de deux enfants. Quoi qu'il en soit, ils sont tous décédés en très bas âge.

De son mariage avec Louis-Auguste Desrochers, elle eut cinq enfants. Auguste est décédé un an avant la disparition de sa mère. Il était organiste à Québec. Zéphirin, en 1890, vivait à Kingston où il était organiste lui aussi. Améline a épousé un arpenteur de Québec. Marie était religieuse au couvent de Jésus-Marie à Sillery. Quant à Héloïse, elle a épousé l'un des plus dignes représentants de la bourgeoisie de Saint-Jérôme en la personne du Docteur Wilfrid Prévost.

Au moment de son décès, elle habitait justement chez son gendre le docteur Prévost. On disait d'elle qu'elle était une femme profondément pieuse. On disait aussi qu'elle était une femme réservée, prudente, franche, humble et dévouée. Personne ne peut en douter.

Au moment de sa disparition, le chroniqueur de *l'Avenir du Nord* écrivait:

*"Depuis plus de cinquante ans, elle a vécu dans le silence et l'obscurité, attendant probablement avec un espoir fidèlement caressé, le jour où son regretté mari ressusciterait sur un piedestal; mais elle s'est éteinte sans voir de réparation nationale, elle est disparue emportant sans doute la pensée amère que son brave docteur avait versé son sang pour un pays ingrat".*

Zéphirine a survécu plus de cinquante ans au héros de St-Eustache. Que de souvenirs elle a dû emporter dans la tombe avec elle. Sans doute fut-elle la seule





personne à bien connaître celui qu'on a parfois trop tendance à oublier bien regrettablement.

#### SUR LA TOMBE DE L'EPOUSE DU DOCTEUR CHENIER

Nous avons trouvé dans *l'Echo des Deux-Montagnes* du 18 décembre 1890, un court billet portant pour titre: "Requiem". Sous le pseudonyme de "Marc-Aurèle", Monsieur G.-E. Langlois, l'un des deux propriétaires-rédacteurs de ce journal publié à Sainte-Scholastique, parlait de la mort récente de la veuve du chef patriote décédé tragiquement à Saint-Eustache le 14 décembre 1837.

Dans sa parution du 25 décembre de la même année, l'hebdomadaire de Sainte-Scholastique, sous la plume du docteur L.-A. Fortier, consacrait une notice nécrologique à Madame Chénier. Nous vous présentons aujourd'hui le premier de ces deux documents:

#### Requiem... Une tombe vient de se fermer

"Entre les quatre planches lugubres d'une bière, on vient de coucher le cadavre d'une femme de bien, la veuve d'un héros, qui est mort pour la rédemption de nos libertés politiques en 1837.

Madame Chénier a rendu l'âme le dix décembre 1890, à l'âge de soixante et dix-sept ans et ses funérailles ont eu lieu à Saint-Jérôme, samedi dernier, au milieu d'un concours considérable de fidèles. Elle était la fille du docteur Labrie, de Saint-Eustache; en 1831, elle épousait le Dr Chénier, un des plus ardents patriotes de notre histoire et elle devint veuve à la suite d'événements que tout le monde connaît.

(...)

Un demi-siècle a passé depuis ces jours sombres de 37 où les coeurs battaient si vaillamment et où l'on savait mourir avec tant d'héroïsme; un demi-siècle a passé, dis-je, semant sa poussière sur des grands noms et sur des figures illustres et la reconnaissance de toute une patrie n'a pu même conserver leur souvenir et honorer leur mémoire.

Dans notre beau comté des Deux-Montagnes, où se sont déroulés tant d'épisodes sanglants et où sont morts tant de patriotes, il n'y a pas un seul monument pour rappeler cette époque si ce n'est pourtant la vieille église de Saint-Eustache dont la façade n'a pour inscription que des trous hideux creusés par les boulets anglais.



Le patriotisme s'endort! Nous jouissons de toutes les libertés et des franchises que nos pères demandaient et qu'ils ont achetées par la révolte et l'échafaud et nous oublions ceux que le rachat de ces libertés a fait martyrs.

Il nous semble que l'honorable David Marsil, le docteur L.-A. Fortier et autres devraient se mettre à la tête d'un mouvement généreux pour donner une statue à Chénier.

L'Echo des Deux-Montagnes saurait donner son coup d'épaule et faire sa part dans cette oeuvre nationale.

Il faudra attendre jusqu'en 1937 pour voir s'élever, dans le comté de Deux-Montagnes, le premier monument au docteur Chénier et aux Patriotes de Saint-Eustache.

#### MADAME DESROCHERS FUT INSTITUTRICE A SAINT-PASCAL DE KAMOURASKA

Madame Zéphirine Labrie, veuve Chénier, devenue par la suite Madame Louis-Auguste Desrochers, a toujours mené une vie fort discrète, ce qui ne l'a quand même pas empêché de se distinguer dans le domaine de l'éducation, par exemple. Autant à Saint-Eustache que dans d'autres paroisses du Québec, dont Saint-Pascal de Kamouraska.

Dans un chapitre de la biographie consacrée au curé colonisateur Nicolas-Tolentin Hébert par Pierre-Maurice Hébert, l'auteur nous parle de Zéphirine Labrie. Nous y apprenons, entre autres, que

*"Le 15 décembre (1844) le curé engage, devant notaire, l'instituteur Louis-Auguste Desrochers, qui, avec son épouse Zéphirine Labrie (veuve du Dr Chénier, patriote, tué à Saint-Eustache), devra "conduire, diriger et tenir... l'École (double) des garçons et des filles du dit arrondissement..."*

Nous passerons outre aux nombreux devoirs et obligations d'ordre pédagogique qui incombaient au couple d'instituteurs pour souligner seulement quelques impératifs d'ordre matériel.

Voici, à ce propos, quelques extraits du contrat qui liait le couple Desrochers-Chénier aux "Sieurs commissaires scolaires des Ecoles Publiques" de Saint-Pascal de Kamouraska, c'est-à-dire, outre le curé Nicolas-Tolentin Hébert, MM. Joseph Hudon dit Beaulieu et Antoine Blondeau. Ainsi donc, les devoirs de l'instituteur ou de l'institutrice, stipule le contrat, sont entre autres:



*"...de veiller à la bonne tenue des dits enfants dans l'Ecole tant que hors de l'Ecole, en autant que la chose peut-être praticable..."*

*D'enseigner, dans chacune des dites Ecoles, à non-moins de trente à quarante enfants, si tant il y a, pour le prix ci-après convenu.*

*De tenir l'Ecole ouverte pendant deux heures et demie le matin et deux heures et demie l'après-midi, en hiver, et trois heures le matin et autant l'après-midi en été...*

*D'enseigner aux enfants la lecture et l'écriture, en anglais et en français (...) la Géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, l'histoire, la grammaire anglaise et française; la couture, broderie, ouvrage en laine pour les filles.*

*Et pour rémunérer les services susdits, les dits Sieurs Commissaires promettent et s'obligent à payer au dit M. Louis-Auguste Desrochers une somme de Cent livres au cours actuel de cette province pour chacune année complète de l'engagement susdit..."*

Fort heureusement, le contrat stipulait que les salles d'école devaient être chauffées par les élèves...

*"...lesquels seront tenus de fournir telle quantité de bois déterminée par les Règlements de MM. les Commissaires; le Maître aura le soin de prévenir les enfants d'avance quand il sera nécessaire d'apporter du bois, afin qu'ils en préviennent leurs parents d'avance et que les salles ne soient pas laissées sans feu..."*

L'engagement de M. et de Mme Desrochers devait prendre fin le 1er mai 1846. Ils durent donc aller offrir leurs services à d'autres commissaires d'écoles publiques.

Plusieurs paroissiens reprochèrent amèrement au commissaire Hudon, qui était aussi maire de Saint-Pascal, d'être un véritable "steignoir" et de ne pas encourager l'éducation des jeunes de sa paroisse. Cette querelle prit fin le 20 juillet 1850 alors que le couple Desrochers fut réengagé. Il parut alors dans Le Journal de Québec un article fort long et bien documenté vantant les mérites des écoles de "Monsieur et Madame Desrochers" à Saint-Pascal, en particulier de "l'école-modèle".

Comme le rappelle M. Pierre-Maurice Hébert dans la biographie consacrée à cet apôtre de la colonisation de la région du lac Saint-Jean que fut l'abbé Hébert...

*"Le gouvernement de l'Union exigeait que les Canadiens français apprennent l'anglais. Il y avait même certaines matières qui ne devaient*



*être enseignées qu'en anglais. Ce nouveau régime indisposait les gens, habitués à fonctionner par eux-mêmes avec les écoles de fabrique. La présence à Saint-Pascal de l'Institutrice Zéphirine Labrie, veuve du héros de Saint-Eustache, le Dr Chénier, n'était pas sans susciter le patriotisme des Pascalois contre les ingérences du nouveau gouvernement. Il y avait bien là une des causes de l'agitation des "éteignoirs".*

Malheureusement, nous ignorons à quel moment le couple Desrochers quitta définitivement Saint-Pascal.

#### ELLE AVAIT AUSSI ETE INSTITUTRICE A SAINT-EUSTACHE

Mais sans doute pour quelques années seulement. En effet, nous savons qu'elle et son mari Louis-Auguste Desrochers ont été engagés comme enseignants à Saint-Pascal de Kamouraska le 15 décembre 1844. Or nous trouvons, dans les procès-verbaux des commissaires d'écoles de Saint-Eustache un document concernant Zéphirine et son mari.

Ce document est du 26 mai 1844. Il s'agit, en quelque sorte, d'une pressante invitation adressée à MM. les commissaires et ainsi rédigée:

*"Nous, soussignés, Instituteurs et Institutrices de la paroisse de St-Eustache, prions Messieurs les Commissaires pour l'Education, de vouloir bien s'assembler le 26 du courant, après les Vêpres chez M. Paquin pour aviser aux moyens de nous faire parvenir les sommes d'argent qui nous sont allouées par le Gouvernement pour l'année 1843. Nous leur serons infiniment obligés".*

Ce document, aussi bref qu'impératif, portait les signatures de...

Paul Rochon  
Z. Labrie Desrochers  
Ls. Auguste Desrochers  
Henriette Daoust  
James E. Etherson

M. Paul Rochon était le principal de l'école française. On remarquera que Madame Desrochers, veuve Chénier, faisait précéder le nom de "Desrochers" de celui de "Labrie".

Sans hésitation aucune, les commissaires obtinrent et tinrent une réunion dès le lendemain, probablement après la messe. Sans doute jugeaient-ils la requête des signataires très justifiée compte tenu que ces derniers attendaient toujours les sommes qu'on leur devait pour l'année précédente, soit 1843.





Les commissaires, pour ne pas avoir l'air de céder devant un tel ultimatum, commencèrent par régler quelques affaires courantes, comme la nomination d'un nouveau commissaire en remplacement de M. Pierre Laviolette qui avait adressé une note à l'assemblée lui faisant part de son désir d'abandonner son poste.

C'est le docteur Théophile Dorion qui succéda au docteur Laviolette qui incidemment avait épousé Madame veuve Jacques Labrie et qui s'était trouvé à devenir, en quelque sorte, le beau-père de Zéphirine Labrie-Desrochers, veuve Chénier.

Il n'y avait que trois commissaires présents à cette assemblée du 26 mai 1844, soit MM. Jean-Baptiste Proulx et Jean-Baptiste Paquin, ainsi que le curé Jacques Paquin qui était le président. Les quatre autres étaient absents, soit MM. William-Henry Scott, Lambert Guérin, Pierre Laviolette (démissionnaire) et James Gentle.

A propos de la requête des cinq enseignants, le procès-verbal de cette réunion dit ceci:

*"Ledit sieur Dorion ayant accepté, le président a communiqué une notice des maîtres et maîtresses demandant à ce qu'ils fassent parvenir leur argent pour leur école".*

Comment expliquer ce retard dans le paiement des sommes dues aux instituteurs et institutrices? L'analyse des délibérations des commissaires permet de croire que ce retard était dû tout simplement à la négligence du commissaire William-Henry Scott. C'est du moins ce qu'on peut conclure à la lecture de cet extrait du même procès-verbal:

*"Le président ayant dit que vers le 15 du courant M. W.-H. Scott, écuyer, l'un des commissaires, avait reçu un tableau et autres papiers envoyés par le docteur Meilleur, surintendant des écoles à tous les commissaires en général; que ledit Sieur Scott lui avait promis de faire venir l'argent de Montréal et qu'il avait retardé de le faire jusqu'à présent..."*

A la suite de cette assemblée, il fut pris trois importantes décisions:

1) M. le curé Paquin pria le commissaire Scott de remplir les papiers et de faire venir l'argent en question au plus vite afin qu'il soit remis aux cinq requérants, 2) A l'avenir tous les papiers et documents adressés aux commissaires seront conservés dans les archives des écoles et non plus chez les commissaires, 3) M. Théophile Dorion fut choisi comme secrétaire des commissaires.



## UNE ÉTONNANTE DÉCLARATION DE LA VEUVE DE CHÉNIER

Il semble que nous ne connaîtrons jamais la vérité sur la façon dont fut traitée la dépouille du docteur Chénier après sa mort. Nous oublierons aujourd'hui les déclarations des amis de Chénier et des militaires et médecins à la solde de Colborne ainsi que les écrits du curé Jacques Paquin pour nous arrêter à une déclaration de la veuve du chef patriote de Saint-Eustache.

Au mois de mai 1884, près d'un demi-siècle après les événements de 1837, une lettre est envoyée aux journaux par la veuve du docteur Chénier, devenue depuis longtemps Madame Louis-Auguste Desrochers. Cette lettre cependant fut rédigée à la suggestion de L.-O. David, lui-même en violente querelle épistolaire à cette époque avec Charles-Auguste-Maximilien Globensky, le descendant de celui qui avait pris la tête d'un corps de volontaire en 1837 et qui avait combattu les Patriotes aux côtés de Colborne et de ses hommes. Voici donc ce qu'a écrit la veuve du docteur Chénier au mois de mai 1844...

*"J'ai vu le docteur et j'ai eu un entretien avec lui quelques instants avant le combat. Je n'ai pu le voir après le combat. Je n'ai appris sa mort que le lendemain matin: ma mère est venue me l'annoncer et me dire qu'il n'y avait pas moyen de l'avoir dans le moment; que M. Laviolette, mon beau-père, allait surveiller cela; il n'a pu avoir la permission de Colborne que le troisième jour après sa mort, avec l'ordre de l'enterrer dans la nuit. Il a été enseveli dans un drap sans cercueil. M. Laviolette et deux hommes ont pu l'enterrer sans que personne en ait eu connaissance. Vous comprenez bien que je n'étais pas disposée à le laisser enterrer comme cela.*

*Au commencement de mars (1838)... j'ai prié mon beau-père de vouloir bien m'accompagner au cimetière vu que je faisais exhumer le docteur. Je voulais le faire enterrer d'une manière plus convenable. Nous nous y sommes rendus: je l'ai fait transporter chez moi: je lui ai découvert le visage: il était absolument le même: le nez seul était un peu écrasé par la terre.*

*J'aurais voulu continuer à le faire ensevelir sous mes yeux afin de voir s'il avait été maltraité; étant bien jeune et bien faible, mes forces et mon courage ont manqué; ils ont été obligés de me transporter dans un autre appartement. J'ai donné ordre de continuer de l'ensevelir. M. Laviolette était présent. Quand tout a été fini, je suis allé le voir et voyant qu'il était bien, nous sommes allés l'enterrer."*

Cette lettre est pour le moins mystérieuse. On peut se poser après lecture quelques questions. Même si nous comprenons que la jeune veuve n'ait pu supporter



longtemps la vue de la dépouille de son mari et qu'elle ait demandé à être conduite dans une pièce voisine, comment se fait-il alors qu'aucune des personnes présentes à cet ensevelissement n'ait eu l'heureuse et saine idée de voir si le docteur Chénier avait été soumis, oui ou non, après sa mort tragique, à des mauvais traitements de quelque nature que ce soit?

Par ailleurs, le docteur James Bowie, responsable de l'hôpital (aménagé dans l'auberge de M. Addison) et de la dépouille, aurait suggéré à un prêtre présent qu'il serait tout a fait convenable de voir à faire enterrer le docteur. Pourquoi alors avoir attendu trois jours? Et quel était le nom de ce prêtre?

Si cette déclaration est vraie, il s'agissait sans doute du curé Turcotte, de Sainte-Rose qui fut le premier prêtre à venir dans la paroisse après le combat. A moins qu'il ne se soit agi du curé Paquin lui-même ou de son vicaire, l'abbé François-Xavier Desèves. Aucun de ces trois prêtres ne parle de l'état dans lequel se trouvait la dépouille de Chénier.

\* \* \* \*



## DES HISTOIRES DE CLOCHES

Nous savons que la période mouvementée qui avait précédé les élections de 1834 avait amené le curé Paquin, de Saint-Eustache, à refuser de chanter une messe patriotique d'action de grâce pour ne pas mettre le "sacré" au service du "politique" et ne pas risquer d'échauffer les esprits déjà suffisamment troublés. Ce serait dans ce sens que l'évêque de Montréal, Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, aurait harangué lui aussi ses diocésains. Dans un mandement adressé à son clergé le 24 octobre 1837, voici ce qu'il disait en tant que chef spirituel de son diocèse...

*"... Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et c'est lui qui a établi toutes celles qui existent. Celui donc qui s'oppose aux Puissances résiste à l'ordre de Dieu; et ceux qui résistent acquièrent par eux-mêmes la damnation. Le Prince est le ministre de Dieu (...). Il vous est donc nécessaire d'obéir non seulement par crainte du châtiement mais par devoir de conscience (...) étant libres, ne vous servez pas de cette liberté comme d'un voile pour couvrir de mauvaises actions mais agissez comme des serviteurs de Dieu. Ne vous laissez donc pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi..."*

Heureusement, ces propos de Monseigneur Lartigue furent tenus en 1837. S'il fallait prendre encore à la lettre de telles paroles, nous devrions croire, entre autres, que les Sénateurs (ceux d'Ottawa) tiennent eux aussi leur puissance de Dieu. Et que Pinochet, Duvalier, Mussolini, Mobutu et bien d'autres en auraient fait autant. D'ailleurs, cet évêque avait l'habitude de se mettre les pieds dans les plats. Il faudrait en reparler un jour à propos de la supposée excommunication des chefs patriotes et de tous ceux qui auraient pu prendre les armes (contre Colborne) en novembre et décembre 1837.

Les derniers jours d'octobre ramènent aussi le souvenir de l'installation d'une première cloche dans la paroisse de Sainte-Scholastique. En effet, avant que ne soit construite la première église de cette paroisse, les offices religieux étaient célébrés dans une chapelle érigée en 1825. Au cours des deux premières années d'utilisation de cette discrète chapelle, c'est au son d'une corne tonitrueuse que le bedeau appelait les fidèles à la messe. Par la suite, il fut résolu presque à l'unanimité - moins une voix - qu'il fallait nécessairement faire l'acquisition d'une cloche d'un poids d'à peu près 500 livres et qu'on devait prendre tous les moyens pour l'avoir au plus tôt.

En attendant d'avoir un clocher pour l'abriter, la cloche fut donc installée dans le kiosque ou "chèvre" érigé en face de la chapelle. Durant six semaines de l'année 1832, elle n'arrêta pas de sonner le glas des 120 victimes de l'épidémie de choléra. Le 30 octobre 1838, la cloche quittait définitivement la "chèvre" pour être montée au clocher de la toute nouvelle église. La bénédiction du nouveau temple eut lieu le 18 décembre 1838, trois jours avant que la première messe n'y soit chantée par



## TROIS NOUVELLES CLOCHES POUR SAINT-EUSTACHE

A Saint-Eustache, l'assemblée des marguilliers anciens et nouveaux du 7 septembre 1879 avait été convoquée selon les règles habituelles. Annoncée au prône de la messe dominicale, elle s'est tenue en la sacristie, avec les solennités d'usage et au son de la cloche. Le curé Louis-Ignace Guyon présidait.

Quel était l'objet de cette assemblée? Il s'agissait de décider si on allait acheter trois nouvelles cloches. Voici d'ailleurs un extrait des délibérations de cette assemblée de marguilliers tel que consigné au procès-verbal par le curé lui-même...

*"... Les dits marguilliers ayant pris en considération s'il convenait d'acheter un jeu ou carillon de trois cloches en harmonie, vu que la grosse cloche était cassée, vu aussi que la petite cloche ne pouvait se faire entendre qu'à une petite distance et qu'elle était insuffisante pour convoquer le peuple aux offices de l'église..."*

Que faire? Une cloche était brisée et l'autre ne sonnait que bien timidement. Les marguilliers ont donc décidé d'acheter trois nouvelles cloches pesant 4 000 livres. Mais il fallait une permission de l'évêché pour faire une telle dépense. Elle fut donnée à la Fabrique de Saint-Eustache par le vicaire général du diocèse. Cet homme, c'était Messire Moreau, l'ancien curé de Saint-Eustache, celui-là même qui avait succédé au curé Jacques Paquin. Il devait être bien au courant des besoins de la paroisse, sans aucun doute.

Pour acheter des cloches, il fallait de l'argent. Et à cette époque les coffres de la Fabrique étaient vides. Il n'y avait qu'une solution: emprunter de l'argent. La Fabrique emprunta donc \$ 1 600 à un taux annuel de six pour cent. Bien entendu, le curé et les marguilliers, comme d'habitude, comptaient sur la générosité proverbiale des paroissiens pour aider à payer les dites cloches.

Les marguilliers ont donc chargé le curé Guyon d'acheter lui-même les trois cloches. Il devait aussi s'occuper des assurances. Après avoir donné toutes les autorisations nécessaires au curé, les marguilliers levèrent l'assemblée. Au nombre des anciens et nouveaux marguilliers présents à cette assemblée, il y avait Messieurs Jérémie Paiement et Léon Rochon (tous deux marguilliers du banc) ainsi que Messieurs Pierre Charbonneau, Célestin Filiatrault et Honoré Rochon, tous trois anciens marguilliers. En plus du curé Guyon, une seule des personnes présentes a su signer. Il s'agit de M. Léon Rochon, le dernier marguillier élu.

Les cloches ont coûté \$ 1 871,40, transport inclus. Parmi les autres dépenses rattachées à ces cloches, il faut souligner la somme de \$ 104,09 versée à Honoré Rochon pour avoir descendu les vieilles cloches et avoir monté les nouvelles. Il a aussi fallu payer le lunch de tous les invités. Toute la haute gomme de la paroisse était là. Le banquet qui a suivi la bénédiction des cloches a coûté à la Fabrique la somme de \$ 66,00. On appelle ce repas "le dîner des parrains et des marraines".





Les fameuses cloches en question furent bénies le 5 février 1880. Il ne devait pas faire chaud sur le perron de l'église. C'est l'évêque d'Ottawa, Monseigneur Joseph-Thomas Duhamel, qui présida la cérémonie en vertu de l'autorisation qui lui avait été donnée par Monsieur le Grand Vicaire Moreau.

La première cloche pesait 1 665 livres et s'appelait Marie-Joseph-Eustache. La seconde avait nom Théophiste-Agapite-Théophistus et pesait 1 232 livres alors que la dernière, Anne-Louis-Jean-Baptiste, ne pesait que 1 013 livres. Quel beau concert cela devait donner! Surtout avec des noms semblables.

Parmi les invités, en plus de l'évêque d'Ottawa, on remarquait l'abbé Nantel, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse, l'abbé Théberge, curé de Saint-Augustin, le Père Beudet, curé de Saint-Laurent, l'abbé Mireault, curé de Saint-Hermas, l'abbé Laberge, curé de l'Île Bizard, l'abbé Poissant, curé de Saint-Colomban, l'abbé Piché, curé de Terrebonne, l'abbé Valois, curé de Saint-Joseph-du-Lac, l'abbé Brissette, curé de Saint-Timothée, l'abbé Dionne, curé de Sainte-Monique de même que le vicaire Gauthier, de Saint-Eustache, ainsi que quelques prêtres professeurs au séminaire de Sainte-Thérèse.

Le nom de M. Guyon, le curé de la paroisse, n'apparaît pas au bas de ce procès-verbal. Il a sans doute oublié de le signer.

## LES CLOCHES DE MON VILLAGE

Je me suis arrêté, en juillet 1989, dans une petite ville de Normandie au nom fort pittoresque: Villedieu-les-Poêles. Dans cette cité fort active, des dizaines d'artisans travaillent le cuivre et l'étain. On peut s'y procurer, entre autres, de merveilleuses fleurs de lys. Mais Villedieu-les-Poêles est avant tout célèbre par son fonderie de cloches. D'ailleurs, c'est dans cet atelier qui a appartenu à la famille Cornille-Havard pendant quatre ou cinq générations qu'ont été fondues les cloches du carillon de l'église historique de Saint-Eustache.

Que ce soit celles de Notre-Dame de Paris ou de Chartres, de Reims ou de Bayeux, toutes les cloches parlent au cœur des hommes. Surtout celles de son propre clocher. A Oka ou à Terrebonne, à Sainte-Scholastique ou à Sainte-Rose, quand tintent les cloches, les humains ont tendance à prêter une oreille attentive et à écouter. Parfois même à s'immobiliser et à cesser momentanément leur travail afin de mieux entendre leur message. Les cloches parlent. On les écoute en silence et avec respect. Il faut d'ailleurs faire silence en soi et autour de soi pour bien comprendre leur message.

Il existe entre les habitants d'une paroisse et la cloche perchée tout là-haut une intimité bien particulière. Quand elle se fait entendre, n'avons-nous pas l'impression qu'elle le fait pour chacun de nous? Qu'elle s'adresse à nous, qu'elle nous parle en



particulier. La voix des cloches est un peu comme celle des hommes et des femmes: Il n'y en a pas deux pareilles. Il n'y a pas deux personnes qui perçoivent leur message de la même façon. Chacun l'entend avec des dispositions particulières et un état d'âme bien personnel.

Dès notre naissance, la cloche a sonné haut et fort. Elle a proclamé aux quatre coins du canton que la paroisse venait de s'enrichir d'un nouveau chrétien et d'un futur citoyen. C'est elle encore qui conviera parents et amis à venir échanger un dernier "au revoir" au moment des grands adieux.

Si le carillon du village a souvent fait retentir ses joyeuses harmonies jusqu'aux limites de la paroisse et même au-delà, il a aussi appelé les paroissiens à s'unir parfois dans le même deuil ou à se recueillir dans un même mouvement de respect. C'est à l'appel ou au signal de la cloche que nous avons ensemble, et plus d'une fois, partagé les mêmes émotions.

S'il y a eu les cloches du baptême et du mariage, il y aura aussi celles de la grande séparation. Celles qui rythment nos pas derrière la dépouille aimée d'un parent ou d'un ami que l'on accompagne à son dernier repos.

S'il y eut les cloches du 14 décembre 1837, celles qui appelaient les jeunes compagnons de Chénier à se retrancher dans l'église de Saint-Eustache pour combattre le tyran, il y eut aussi, 150 ans plus tard, celles qui, en juillet 1987, accompagnèrent le retour de Jean-Olivier Chénier chez lui. Pour moi, jamais les cloches de mon village n'eurent plus belle voix.

Dans son Journal, l'abbé Paquin a écrit...

*"St-Eustache était tout en ruines (le 14 décembre 1837), et ses cendres fumaient encore, et cependant il y avait des gens assez barbares pour achever de détruire ce que le feu avait épargné. D'autres s'occupaient à piller avec une incroyable activité. Non seulement ils dépouillaient les morts et les laissaient entièrement nus, mais ils enlevaient tout ce qu'ils pouvaient déterrer dans les décombres. Des morceaux même de la cloche devinrent la proie de ses ravisseurs".*

Il y eut aussi le tocsin en ce dimanche d'avril 1910 alors que tout le haut du village était la proie des flammes.

Les cloches de nos églises, modestes et solitaires, tout autant que les carillons fiers et impétueux, ont accompagné toutes les grandes heures de notre histoire. Elles ont été des témoins discrets et des compagnes fidèles. Si leur voix ont souvent mis la joie en nos coeurs, elles y ont surtout mis l'espérance.



## UN GROS BOURDON QUI A SON HISTOIRE

C'est le 9 mai 1948 que les marguilliers de Saint-Eustache, sur une proposition de M. Isidore Comtois, décidèrent de doter l'église de Saint-Eustache d'un nouveau carillon. Fondées à Villedieu-les-Poêles, en Normandie, les quatre nouvelles cloches furent bénies par Monseigneur Joseph Charbonneau, alors archevêque de Montréal, le 26 mai 1949.

Quelques jours plus tard, on se mit en train de hisser les quatre belles dans leur niche. Après avoir bravé les vagues de l'Atlantique, la montée au clocher devait se dérouler sans difficulté. Mais un grand malheur survint... Écoutons plutôt M. le vicaire Prévost raconter ce qui s'est passé. Ces quelques lignes sont tirées du livre des délibérations du conseil de Fabrique, en date du 8 mars 1951.

*"... Dans les jours suivants, on procéda à la mise en place dans le clocher. Les trois plus petites furent montées sans difficulté. Le bourdon, la plus grosse, a causé de l'émoi".*

*C'est une cloche do dièse... Autour de cette cloche, on fit lentement et nerveusement les préparatifs de son ascension, pressentant que quelque chose allait arriver... Enfin, allons-y, se dirent les ouvriers, il le faut bien... Ils vérifièrent une dernière fois la solidité des appareils et la cloche s'élève lentement vers sa demeure.*

*Elle n'était plus qu'à une faible distance du clocher, quand nous ne savons trop comment, l'électricité cessa, la laissant ainsi immobile dans l'espace. Le temps est long dans une circonstance semblable... A un moment, le treuil fonctionne de nouveau. Il a déjà fait quelques tours mais la cloche se refuse à aller plus haut. Si bien que les câbles n'y pouvant plus se brisent et abandonnent à son propre poids le bourdon qui se fracasse sur le trottoir de la façade, emportant dans sa chute une partie de la corniche de pierre.*

*C'est la consternation chez les spectateurs nombreux. Enfin, les ouvriers se décident à réunir les morceaux qui seront envoyés à Villedieu en France...*

*Depuis ce temps nous n'avons entendu qu'un carillon incomplet. Si l'attente à été longue, la joie est grande ce soir dans la paroisse. Notre grosse cloche a terminé son voyage! Espérons-le. A Pâques, elle chantera avec ses compagnes la joie de la résurrection... si Dieu le veut!*

*En présence du clergé sympathisant des paroisses environnantes, nous avons invité Messieurs le Vicaire forain l'abbé Louis-Joseph Rodrigue, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, le chanoine Philippe Chartrand, curé de Sainte-Thérèse, Charlemagne Villeneuve, ancien curé*



*de la paroisse, Jean-Louis Chartrand, curé de Saint-Agapit (Deux-Montagnes), et M. Régimbald, remplaçant de M. le curé Raymond de Saint-Théophile (Laval-Ouest).*

*En présence du parrain M. le notaire J.-A. Chaurette, marguillier en charge et de son épouse, la marraine, entourés des invités de la paroisse, Messieurs les marguilliers du banc, Georges Constantin, Josaphat Labelle, Messieurs Alphonse Rochon, maire de la ville et Nelson Renaud, maire de la campagne (...) Monseigneur Laurent Morin procéda à la bénédiction de ce bourdon qui a son histoire."*

## LES MAITRES FONDEURS DE VILLEDIEU

C'est donc à Villedieu-les-Poêles, dans la vieille terre normande d'où sont venus tellement de nos ancêtres, qu'ont été fondues les quatre cloches du carillon de Saint-Eustache. Au 13 de la rue du Pont-Chignon se cache la fonderie Cornille-Havard. Là, dans cet atelier du XIXe siècle, qui a conservé tout son cachet, des compagnons fondeurs "moulent au trousseau" des cloches monumentales à destination du monde entier, selon des méthodes vieilles de plusieurs siècles.

Mais comment fabrique-t-on des cloches? Pour le savoir, écoutons attentivement le récit du maître-fondeur...

*"Tout commence par le moule, réalisé à partir d'un profil en bois savamment établi en fonction de la tonalité de la cloche: n'importe quelle note de la gamme peut-être choisie, à l'octave voulue, avec dièse ou bémol, selon la demande.*

*La réputation de Villedieu, c'est la beauté du son, grâce, bien sûr, au métal de premier choix (un airain composé sur les lieux même de 78% de cuivre rouge et de 22% d'étain pur), mais grâce aussi à la précision des cotes de ce profil qui donne sa justesse à la note fondamentale et aux harmoniques qu'elle engendrera.*

*On peut rectifier un son en enlevant une certaine quantité de métal aux endroits générateurs de charge harmonique, mais ici, lorsque le diapason teste le son de la cloche, c'est plus une confirmation qu'un essai, car on a veillé à la pureté dès le commencement, lorsqu'on a établi le tracé de la silhouette de la cloche ou de son profil.*

*Avec ce gabarit, on "trousse" les trois parties du moule: le noyau en terre, que l'on recouvre de suie, afin que la partie suivante n'y adhère pas; la fausse cloche, sur laquelle on colle les ornements décoratifs en cire. Cette maquette est recouverte à son tour par la chape. Quand tout est bien sec, la fausse cloche est enlevée et sa place vide attendra le bronze. On ajoute enfin le moule de tête, l'attache, et l'on bloque l'ensemble dans la fosse avec beaucoup de terre.*





*Le moule terminé, on comble la fosse en terre, afin que l'ensemble soit bien maintenu en place lors de la coulée. Un canal de briques relie le four à la tête d'anse. Quand le métal atteint son point de fusion, le fondeur, muni d'une longue perche, défonce le tampon d'argile qui obstruait le four. La coulée est rapide: trois minutes pour cinq à six tonnes de métal.*

*La coulée est un très beau moment. Quand c'est possible, le curé vient bénir le métal en fusion en présence des paroissiens. Libéré, le métal se précipite dans les canaux qui le conduisent au moule; il l'envahit pendant que les gaz s'échappent et s'enflamment. Sous l'oeil ému des assistants, la cloche qui ponctuera des siècles de vie est en train de naître. Les flammes s'éteignent: une cloche est née.*

*Un peu plus tard, on la nettoie, on l'ébarde, on la polit à l'aide de burins, de limes, de marteaux, de polisseurs. Cette toilette parachevée au sable de rivière et à la centre de bois, elle s'en va, étincelante, vers son clocher. Et chacun, se rendant à son appel, reconnaîtra sa voix, car elle est unique."*

## LA CLOCHE DE L'HOSPICE D'YOUVILLE

Lors de sa fondation, l'hospice d'Youville de Saint-Benoît était surmonté d'un petit clocher de cinq pieds de côté avec beffroi et cloche. La croix du clocher, faite à Saint-Eustache par M. Foisy, était garnie de fleurons et portait à son sommet une clef donnée par M. Girouard. Elle servait à indiquer la direction du vent. Mais elle voulait aussi symboliser la clef du ciel. En réalité, c'était une girouette.

La première cloche installée au clocher avait été donnée par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice mais elle se brisa dans les premiers mois. Il fallut donc une deuxième cloche dont Emélie Berthelot nous raconte l'histoire en ces termes...

"... La seconde cloche qui existe encore aujourd'hui est un don de Mr Watts, alors marguillier à Saint-Benoît; la bénédiction eut lieu le 6 octobre, un dimanche après les Vêpres, par Monseigneur Bourget, accompagné du chanoine Moreau, d'un autre monsieur Moreau, chapelain de l'évêché et de M. Marsolais, prêtre du Séminaire du Lac des Deux-Montagnes. On avait choisi pour cette cérémonie douze parrains et marraines dont dix seulement voulurent accepter".

On comptait, bien entendu, sur la générosité de ces parrains et marraines pour garnir les coffres de l'hospice. C'est en 1856 qu'eut lieu cette bénédiction dont parle Emélie Berthelot, seconde femme du notaire Jean-Joseph Girouard.





## QUATRE NOUVELLES CLOCHES POUR SAINTE-THERESE

C'est à la fin de 1939 que Sainte-Thérèse de Blainville a célébré ses 150 ans de vie paroissiale, alors que M. l'abbé Edmond Lacroix en était le curé. C'est dans la journée du dimanche, le 30, que Son Excellence Monseigneur Deschamps, évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, a présidé la cérémonie de bénédiction de quatre nouvelles cloches. A cette occasion, c'est le curé de Saint-Jérôme, l'abbé Émile Dubois, qui prononça le sermon d'usage.

Grand défenseur de la cause de Jean-Olivier Chénier, le chef patriote de Saint-Eustache, et de ses compagnons d'infortune, l'abbé Dubois était à la fois un historien passionné et un orateur de grande classe, capable de faire vibrer les foules. Le curé de Saint-Jérôme profita de cette occasion pour rappeler toute la place occupée par les cloches dans la vie des communautés paroissiales. Même si les chroniqueurs de l'époque ne nous ont pas rapporté les paroles du distingué pasteur, il est facile de les imaginer. Perchées tout là-haut dans leurs grandes flèches, comme des sentinelles aux aguets, les cloches de nos églises n'ont jamais cessé de parler au cœur des hommes.

Le nouveau carillon était constitué de quatre cloches pesant respectivement 5 200, 2 450, 1 730 et 1 220 livres. Chacune avait un nom différent: Sainte-Thérèse, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne. La quatrième, la plus petite, rappelait le souvenir des saints martyrs canadiens. Toutes les quatre portaient, gravés sur leur manteau, de nombreuses inscriptions. Sur le bourdon, la plus lourde, étaient gravées les noms des trois marguilliers du banc: soit les trois messieurs Desjardins: Émilien, Gustave et Alfred. On avait aussi gravé sur la seconde la devise du Canada: A mari usque ad mare, et sur la troisième, celle du Québec: Je me souviens. C'est donc la cloche consacrée au patron des Canadiens français qui portait sur ses flancs la devise du Canada. Étonnant!

Plusieurs des carillons ou des cloches solitaires qui, depuis bien des générations parfois, sonnent aussi bien l'angelus que le glas dans un grand nombre de paroisses du Québec ont été coulées par la maison Paccard, installée depuis sept générations à Annecy, au pied des Alpes. A Saint-Eustache, les cloches viennent de Villedieu-les-Poêles, en Normandie.

Personne ne reste insensible à la voix des cloches. Que ce soit la grande envolée ou un discret tintement. Elles sont toujours porteuses de message. De Sainte-Thérèse à Oka, de Saint-Eustache à Lachute, on les écoute avec respect et émotion. Parfois même on fait plus que les écouter: on les interroge. Si elles annoncent bien souvent la vie et la joie, elles accompagnent aussi quelques grands départs...



## QUE FAIRE DES VIEILLES CLOCHES ?

Pour répondre à cette question d'apparence fort simple, nous nous appuyerons sur un chapitre de l'histoire de Saint-Jérôme.

C'est à la fin du mois de février 1900 que Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal, s'est rendu à Saint-Jérôme pour y bénir la nouvelle église. Le passage de cet éminent ecclésiastique dans la petite cité des Laurentides fut un réel encouragement pour la plus grande partie des paroissiens. Mais chez plusieurs autres, cependant, elle a engendré quelques sentiments de douce crainte et de nostalgie. Un grand nombre, en effet, acceptait mal de voir ainsi disparaître les vestiges de leur ancienne église qui remontait en vérité à la période malheureuse de 1837. Trop de souvenirs étaient rattachés à cette première construction pour qu'on laisse tomber ce vénérable édifice sous le pic des démolisseurs sans un pincement au coeur ou sans un cri de détresse et d'espoir.

C'est dans cet esprit de regret et avec un peu d'amertume que *l'Avenir du Nord*, dans son édition du 15 février 1900, soit quelques jours seulement avant la bénédiction de la nouvelle église par Monseigneur Bruchési, publiait quelques paragraphes dans lesquels l'auteur regrettait à haute voix la **disparition des vieilles cloches**.

L'article en question débutait ainsi: "*Nos vieilles cloches ont été enlevées de notre vieux clocher où elles ont chanté à la naissance de trois générations*". Voici la suite de cet émouvant document qu'on pourrait presque qualifier d'historique:

*"Lundi matin, un groupe d'ouvriers, sous la direction de M. Jos Dufresne, ont descendu en peu de temps les deux cloches qui seules donnaient encore à notre vieux temple abandonné un air de gaieté et une vie apparente. Maintenant tout est triste dans l'aspect de notre église d'autrefois: clocher vide, abords obstrués par la neige, murs disjoints qui semblent attendre avec tristesse l'heure, hélas, non éloignée où le pic du démolisseur les renversera.*

*Ce monument âgé de 60 ans n'est plus aujourd'hui qu'un tombeau où dorment de vieux souvenirs, où repose la poésie de l'histoire de Saint-Jérôme. Si nous écoutions la religion des souvenirs, nous ne devrions pas détruire ces murs où nous lisons sur chaque pierre les principaux événements de notre histoire qui nous rappelle le curé Labelle et son oeuvre colossale et patriotique, qui ont vu passer trois générations. N'est-ce pas déplorable de faire disparaître ce berceau de nos plus précieuses réminiscences où nous trouvons dans toute leur intensité le charme et la douceur de nos souvenirs d'enfance?*

*Mais il est d'habitude, dans notre pays, de balayer sans pitié de tels souvenirs. C'est bien dommage. Si au moins pour ce futur parc qui*



*remplacera notre vieille église, nous conservions une partie de notre vieux et cher temple, le sanctuaire, par exemple, ou le portique que l'on encadrerait d'ombrage où les vieux et les jeunes Jérômiens iraient se souvenir. Mais cela c'est de la poésie, et dans le terre-à-terre où nous sommes malheureusement tombés depuis quelques années, il ne sied pas de parler de la sorte. Encore une fois, c'est bien dommage.*

*Revenons à nos cloches. La petite sera probablement donnée à l'hospice des soeurs grises. Quant à la grosse, elle plane déjà dans la tour centrale de notre nouvelle église. Elle continue d'y chanter les naissances et les hymnes et d'y pleurer le glas de ceux qui s'en vont.*

*Nous avons vu de près nos deux cloches. Sur la petite qui est la plus vieille sont gravés les mots suivants: "Ward & Co., Montréal, 1838". La grosse cloche, comme l'indique l'inscription qui y est gravée, a été fondue à Troy, N.Y., en 1856, par Jones & Hitchcock. Elle était destinée à une paroisse Saint-Roch, des Etats-Unis; nous trouvons gravés sur un côté le nom de cette paroisse ainsi que les noms de la cloche qui sont: "Marie-Joseph-Octave". On dit que cette cloche pèse 1 500 livres. Elle a deux pieds et demi de haut et 48 pouces de diamètre".*

L'érection d'un nouveau temple constitue toujours un événement majeur. La date de cette construction devient alors un point de repère ou un jalon dans l'histoire de cette paroisse et même de la ville, qu'il s'agisse en réalité de l'histoire religieuse ou de son histoire civile et municipale. Plus de 90 ans après la disparition de la première église de Saint-Jérôme, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que déjà, en 1900, quelques paroissiens s'inquiétaient du sort qu'on réservait à une pièce significative du patrimoine historique régional.

Heureusement, il y a encore aujourd'hui des hommes et des femmes pour qui les souvenirs et les témoignages d'autrefois peuvent être des leçons ou des exemples pour demain...

\* \* \* \*

*Pour en savoir davantage sur les cloches du Québec, sur leur place dans la vie des Québécois tout autant que dans la vie liturgique, il faut se reporter à un ouvrage récent de M. l'abbé Léonard Bouchard qui, avec justesse et talent, souvent même avec émotion, a su en quelques centaines de pages faire revivre certains moments particuliers de l'histoire du Québec à travers ses cloches. On peut se procurer "Le Québec et ses cloches" en s'adressant à l'auteur, 5050, rue Clément-Loquell, Saint-Augustin-de-Québec, G3A 1B3 (1-418-872-0967). Il s'agit d'un document d'un très grand intérêt qui jette un éclairage particulier sur l'histoire et la vie de nos paroisses.*



## LES PREMIERS MAIRES DE SAINT-EUSTACHE

Il y a eu deux "premiers maires" à Saint-Eustache. L'un a été élu le 14 juillet 1845, suite à une ordonnance gouvernementale émise sous le règne de la reine Victoria.

Le second "premier maire" fut élu en septembre 1848, au moment de la formation officielle de la corporation municipale du village de Saint-Eustache.

L'élection du premier "premier" maire de Saint-Eustache a été racontée dans le bulletin d'information de la ville de Saint-Eustache, en 1984. Ce bulletin avait alors nom: "Autour du Manoir".

On voudra bien s'y reporter pour connaître les péripéties de l'élection du 14 juillet 1845.

\* \* \* \*

*"A une assemblée générale des habitants de la Paroisse de Saint-Eustache dans le comté du lac des Deux-Montagnes convoquée par avis public par Frédéric-Eugène Globensky, Ecuier, juge de la paix de ladite paroisse, à l'issue du service divin du matin, dimanche le sixième jour du présent mois de juillet 1845, et ensuite ledit avis ayant été affiché à la porte de l'église de ladite paroisse de St-Eustache, déclarant par icelui que lundi, le 14<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet, il serait procédé à dix heures du matin, à la porte de l'église de ladite paroisse, en conformité à l'acte ou l'ordonnance de la quatrième Victoria, Chapitre XL...*

*... Après quoi la dite assemblée aurait choisi et nommé pour conseillers, les personnes suivantes, savoir pour le village, ledit W. Scott et Félix Paquin; pour la grande-côte, Jean-Baptiste Bélanger; pour St-Joseph et le Lac, Jean-Baptiste Mansion dit Lamarche; pour le chicot, Lambert Guérin; pour le nord de la rivière du Chêne, Jean-Baptiste Daoust, fils; pour le côté sud de ladite rivière, Augustin Gravelle".*

A la suite de cette première assemblée, MM. les conseillers ont choisi M. William-Henry Scott pour assumer les responsabilités de maire.





**FRÉDÉRIC-EUGÈNE GLOBENSKY**  
premier maire du village

Le premier véritable maire de Saint-Eustache a été élu le 13 septembre 1848. Il fut élu lors d'une élection convoquée dans le but de donner suite à une proclamation de son Excellence le Gouverneur-Général de la province du Canada, en date du 10 août 1848.

C'est William-Henry Scott, en raison de ses titres, qui se chargea de convoquer les électeurs de la municipalité du village à une assemblée générale. A cette fin, un avis public avait été lu et affiché à la porte de l'église paroissiale. C'est au cours de cette assemblée publique que l'on devait procéder à l'élection de sept conseillers.

Les sept conseillers choisis par les électeurs furent Messieurs Frédéric-Eugène Globensky, Grégoire Féré, Louis Dion, William Leclair, Charles Laplante, Donald McNaughton et Louis Ouimette.

Une fois les conseillers désignés, il devenait nécessaire d'élire un président d'assemblée, ou plus précisément, le maire de la corporation municipale du village de Saint-Eustache. C'est donc le notaire Globensky qui fut choisi à l'unanimité pour occuper cette fonction. Plus tard, on dira de ce notaire-maire qu'il était le "prêtre officiel de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne".

Elu maire du village le 13 septembre 1848, il le demeura jusqu'au mois de juillet de l'année 1850, alors que William-Henry Scott, marchand respecté et ancien député, lui succéda pour les deux années suivantes.

Frédéric-Eugène Globensky n'en était pas à sa première incursion dans la vie publique. Il avait en effet participé à la fameuse élection de novembre 1834. Faisant alors équipe avec un certain Brown, il fut battu par le duo formé de Jean-Joseph Girouard et de William-Henry Scott. Cette élection fort tumultueuse s'était déroulée en deux parties. Après avoir débuté à Saint-André d'Argenteuil le 4 novembre, elle se termina le 14 suivant à Saint-Eustache.

Rien de bien particulier ne se passa à Saint-Eustache sous l'administration du notaire Globensky qui pensait tout autant à faire fructifier ses capitaux et ceux de ses "pratiques" qu'à travailler au bien-être de ses concitoyens. Le principal règlement passé par le conseil municipal d'alors fut celui qui avait pour but de "*prévenir les incendies et pour le maintien du bon ordre*". C'était en réalité le premier règlement de police passé à Saint-Eustache.

N'oublions pas que les nombreux articles de ce règlement de police prévoyaient plusieurs types d'amendes. Une fois payées par les coupables, les sommes recueillies étaient réparties moitié-moitié entre le dénonciateur et le secrétaire-trésorier de la municipalité.





Le 3 novembre 1848, on se préoccupa de la question des trottoirs. Ceux de la Grande Rue et d'une partie du Chemin du Lac devaient être faits et pavés en pierres plates ou en bois de sciage aux frais des propriétaires ou des occupants des propriétés. C'est le vote du maire qui fit adopter ce règlement, les conseillers n'ayant pu se départager.

A l'assemblée du 17 septembre 1849, les conseillers Ouimette et Laplante firent passer un règlement qui avait pour but de "*poursuivre les personnes tenant des maisons d'entretien public pour la réception des voyageurs en général sans avoir pris une licence à cet effet*".

A l'assemblée spéciale du conseil de la corporation du village tenue le 8 juillet 1850, William-Henry Scott fut choisi pour succéder à Frédéric-Eugène Globensky comme maire. L'ex-maire qui était d'abord et avant tout un notaire fort occupé put ainsi retourner à ses sous.

Dans une brochure consacrée au *Plateau des Chênes*, les auteurs nous rappellent que Globensky était "*l'un des hommes les plus riches de ce bourg rural*" et qu'à sa mort, le nombre d'emprunteurs ayant des dettes envers lui s'élevait à 106.

Frédéric-Eugène avait, entre autres, un frère célèbre: Maximilien, qui avait rang de lieutenant-colonel et qui prit une part active à la bataille de Châteauguay. C'est aussi ce même Maximilien, qui, de triste mémoire, avait pris la tête d'un groupe de volontaires de Saint-Eustache pour combattre aux côtés de Colborne le 14 décembre 1837. Le notaire avait aussi un neveu non moins célèbre en la personne de Charles-Auguste-Maximilien Globensky, très riche lui aussi. C.-A.-M Globensky fut maire de Saint-Eustache en 1860-61, avant d'être élu à la Chambre des Communes en 1875.

Les Globensky ont longtemps fait partie de la classe dominante de Saint-Eustache. Leur souvenir, pour diverses raisons, demeure ineffaçable.

#### WILLIAM-HENRY SCOTT deuxième maire du village

William-Henry Scott était un riche marchand d'origine écossaise habitant Saint-Eustache depuis de nombreuses années. Elu député du comté de York à l'Assemblée législative du Bas-Canada en 1829, il était un grand ami de Louis-Joseph Papineau. Au moment des événements de 1837, il était considéré comme un modéré tout en prenant position pour les Patriotes de Saint-Eustache. C'est le 8 juillet 1850 qu'il fut élu maire du village, à l'unanimité des conseillers présents, sur une proposition du conseiller Donald McNaughton. Le passage de ce protestant distingué à la mairie du village fut de bien courte durée puisqu'il mourut le 19 décembre 1851.



A cette époque de l'histoire municipale de Saint-Eustache, les assemblées du conseil n'étaient pas très fréquentes. Par ailleurs, le compte rendu des délibérations de ce conseil renferme un certain nombre de surprises qu'il n'est pas toujours facile de comprendre et d'expliquer. Ainsi, selon les procès-verbaux, c'est lors d'une assemblée spéciale tenue le 8 juillet 1850 que le marchand Scott fut désigné comme maire par ses collègues du conseil. Or, il se trouve que l'assemblée suivante ne fut tenue que le 2 décembre suivant, soit quatre mois plus tard. Or à cette nouvelle assemblée spéciale, William-Henry Scott fut de nouveau reconduit dans ses fonctions de maire du village, cette fois sur proposition des conseillers Grégoire Féré et Louis Ouimette. Par contre, nous ne trouvons aucune trace de quelque discussion que ce soit pour le choix ou la désignation d'un nouveau maire durant l'année 1851. Ce n'est qu'après la mort de Scott, survenue en décembre 1851, qu'on trouvera pareille narration. Et en date du 8 mars 1852 seulement alors que Charles Dolbec sera élu maire du village.

Lors d'une des premières assemblées présidées par le maire Scott, l'on s'était attaché à la nomination d'un certain nombre d'officiers municipaux: inspecteur des règlements, percepteur, inspecteur des ponts et des chemins, sous-voyer, inspecteur des fossés et clôtures, gardien d'enclos, surintendant des pauvres et constables. Les personnes choisies devaient travailler bénévolement et, bien entendu, accepter ces charges. Faute d'accepter ces responsabilités ou de s'en acquitter convenablement, elles pouvaient être poursuivies par le secrétaire-trésorier au nom de la municipalité. L'assemblée du 9 décembre porta sur le ramonage des cheminées à tous les deux mois plutôt qu'à tous les mois. Les ramoneurs étaient payés à même les fonds de la corporation municipale.

Le conseil se réunit de nouveau au lendemain de Noël. Cette assemblée spéciale apporta même certains désagréments à quelques personnes, dont Messieurs Félix Paquin et Andrew Bryan qui se virent imposer des amendes pour avoir vendu des liqueurs spiritueuses sans licence. On pressa aussi les différents inspecteurs du village de bien remplir leurs devoirs, surtout en ce qui avait trait à la bonne tenue et au bon entretien du pont situé au haut du village.

Au cours de l'année 1851, on parla beaucoup de trottoirs. A la séance du 7 avril, qui semble avoir été la première de la nouvelle année, on s'informa auprès d'un dénommé Michel Lefort pour savoir s'il pouvait fournir au village tout le bois dont on avait besoin pour la construction des dits trottoirs. Il s'agissait d'une assez grosse commande. Ainsi il fallait d'abord 1 500 madriers de cèdre de trois pouces d'épaisseur et de douze pieds de long, sains et sans aubelle, et 200 poteaux de cèdre, sains, de douze pieds de long et d'environ six pouces de grosseur au petit bout. Tout ce bois devait être descendu à l'entrée de la petite rivière du Chêne dans le courant du mois de mai.

Par la suite, les conseillers se posèrent quelques questions sur l'opportunité de faire faire les trottoirs en bois ou en pierre. Une partie de la séance du conseil du 14 avril fut donc consacrée à cette question bien à propos, puisque le bois avait déjà



été commandé. Les conseillers Ouimette et Foisy furent donc mandatés par leurs pairs pour savoir s'il était plus avantageux de construire ces trottoirs en pierre ou en bois. La réponse à cette question fut connue le 12 mai suivant alors que le rapport de la commission chargée d'étudier ce problème conclut que les trottoirs de bois étaient de loin préférables.

A la séance du 30 septembre 1851, le conseil se trouva devant une autre situation délicate puisqu'il reçut une pétition lui demandant "*d'acheter une pompe ou bien de faire des trottoirs*". Cette requête venait de Joseph Lefebvre de Bellefeuille qui en amena une seconde qui souhaitait la passation d'un règlement "*pour obliger les propriétaires d'étalons, taureaux et autres animaux à les enfermer*".

C'est en date du 27 octobre 1851 qu'on trouve pour une dernière fois la signature de William-Henry Scott dans les livres de délibérations du conseil municipal de Saint-Eustache. Il mourut le 18 décembre 1851. Le 8 mars 1852, Charles Dolbec devenait maire à son tour.

#### CHARLES DOLBEC troisième maire du village

La famille Dolbec s'est impliquée activement dans le développement de Saint-Eustache au siècle dernier. Le père et le fils, répondant tous les deux au prénom de Charles, étaient engagés dans la politique municipale, en plus d'être d'importants propriétaires fonciers. Charles Dolbec fils fut le premier secrétaire-trésorier de la municipalité, ayant été embauché le 2 octobre 1848, "*avec un salaire de cinq pour cent sur toute la recette de la corporation*". A la mort de son père, il hérita de plusieurs terres dans la concession de la petite rivière du Chêne. Il habitait lui-même le haut du village. Il demeura secrétaire-trésorier du village jusqu'en mars 1852, alors qu'il fut élu, en date du 8 de ce mois, maire de Saint-Eustache grâce au vote prépondérant du président d'assemblée, M. Grégoire Féré.

Alors que la municipalité était encore naissante, Charles Dolbec fut celui qui fit adopter les premiers règlements importants pour la vie du village. Les conseillers à faire équipe avec lui étaient alors MM. Grégoire Féré, William Leclair, Isaïe Foisy, Louis Ouimette, Félix Paquin et John Dunn. Quand il quitta son poste, en octobre 1857, il était le dernier survivant en exercice de cette équipe de pionniers.

Le premier règlement important adopté par l'équipe du maire Dolbec, en 1852, fut celui des trottoirs (encore les trottoirs!). Ce règlement, adopté le 1er avril, obligeait les propriétaires, locataires et emplaceitaires, dans certains secteurs du village, à faire leurs trottoirs et à les tenir en bon ordre.



Tout au long de son mandat, le maire Dolbec dût aussi s'occuper de distribuer ou d'attribuer des permis d'auberges ainsi que des permis pour tenir des maisons d'entretien public et d'accueil pour les voyageurs. Ces permis et licences firent souvent l'objet de tractations douteuses entre les conseillers qui s'accordaient mutuellement de tels permis. **On donnait même des licences de tempérance.** C'est encore sous le maire Dolbec qu'on fit adopter un règlement spécial pour éviter que les taureaux, verrats et étalons ne deviennent des causes de scandale. Il était même interdit, le dimanche, d'exhiber des étalons pour les faire servir aux juments...

Lors de l'assemblée du 15 janvier 1853, les conseillers Ouimette et Foisy obtinrent la création d'une compagnie de pompiers pour conduire les pompes lors des incendies. Et chaque capitaine était autorisé à acheter dix seaux pour l'usage de chaque pompe. Un marché ayant été construit dans le village et étant sur le point d'être ouvert au grand public, un règlement fut adopté le 12 janvier 1854 concernant ce marché et son mode de fonctionnement. Le 12 juin 1855, le conseil municipal décida qu'aucune personne ne pourrait vendre quelque article que ce soit le dimanche dans les limites de la corporation du village.

Appuyé par les conseillers Proteau, Caron, Globensky et Dorion, le maire Dolbec fit adopter, le 7 janvier 1856, un règlement fort détaillé concernant les procédures de fonctionnement du conseil municipal. Ce fut là le premier "procédurier" adopté et utilisé par le conseil municipal de Saint-Eustache.

A côté de règlements aussi fondamentaux que ce dernier, il faut à l'occasion se pencher sur des problèmes un peu plus terre-à-terre comme celui du creusement et de l'entretien des fossés adopté le 5 mai 1856 alors que le conseil était réuni sous la présidence intérimaire de M. Isaïe Savard.

Consciente de l'importance de plus en plus marquée du village de Saint-Eustache dans toute la région, l'équipe de conseillers du maire Dolbec, sur proposition du conseiller Globensky, suggéra qu'une requête soit adressée à la Législature pour que le village de Saint-Eustache soit choisi comme chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne. Cette requête du 19 mai 1856 ne fut cependant jamais agréée, malheureusement. C'est plutôt le village de Sainte-Scholastique qui deviendra le chef-lieu.

Le 20 avril 1857, l'équipe du maire Dolbec montra clairement aux contribuables qu'elle avait de grandes vues pour le village en proposant que des fonds soient débloqués pour la construction d'une bâtisse destinée à servir de cour de Justice, de marché et de salle de délibérations pour le conseil du village.

L'un des derniers règlements adoptés sous le maire Charles Dolbec était inspiré d'un grand patriotisme, vingt ans après les événements de 1837. Voici comment les archives du conseil du village ont conservé la souvenir de cette délibération:





*"Le conseiller de Bellefeuille fait motion, secondé par le conseiller Caron, vu que la totalité des habitants de cette municipalité comprend la langue française, que la publication des règlements ou résolutions de ce conseil pourront être faits en français seulement".*

Après cinq ans à la mairie du village de Saint-Eustache, Charles Dolbec signait le dernier procès-verbal des délibérations du conseil municipal le 17 octobre 1857. Pierre Vanier fut élu pour le remplacer comme conseiller et Joseph Lefebvre de Bellefeuille fut désigné comme maire intérimaire. Les gestes posés par Charles Dolbec durant ces cinq années en font l'un des premiers grands maires du village.

#### JOSEPH LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE quatrième maire du village

De la trentaine de maires qu'a connus le village puis par la suite la ville de Saint-Eustache, certains sont demeurés en poste fort longtemps. Ce fut le cas, entre autres, d'Eméry Féré qui présida les destinées du conseil municipal de 1875 à la fin de 1886. Félix Paquin passa lui aussi un long moment dans le fauteuil de la présidence, soit de 1887 à 1901. Pour sa part, le notaire Joseph-Achille Chaurette fut élu maire en 1929 et le demeura jusqu'en 1939. Plus près de nous, un autre notaire, Me Luc Léveillé, passa onze ans à la mairie, de 1960 à 1971. Puis ce fut le règne d'un autre notaire, Me Guy Bélisle.

Par contre quelques maires ne firent que passer. Ce fut le cas principalement de Joseph Lefebvre de Bellefeuille.

Joseph Lefebvre de Bellefeuille fut d'abord élu conseiller municipal le 11 juillet 1853. Comme le dit le compte rendu préparé à l'époque par le secrétaire-trésorier de la municipalité, "l'assemblée des électeurs municipaux de la corporation du village de Saint-Eustache" avait été convoquée dans le but de choisir deux nouveaux conseillers en remplacement de MM. Charles Dolbec et Isaïe Foisy qui terminaient leur mandat.

En réalité, il n'y eut qu'un seul nouveau conseiller élu puisque Charles Dolbec fut reconduit à son ancien poste sans opposition. M. Joseph Lefebvre de Bellefeuille fut proposé par M. Charles Laplante, secondé en cela par M. Benjamin Lefebvre. Par ailleurs, il fut aussi proposé en amendement par M. Isidore Savard que M. William Leclair soit choisi comme conseiller en lieu et place d'Isaïe Savard. Il y aurait donc pu y avoir vote et élection, mais l'amendement de M. Savard n'ayant pas eu de secondneur, M. Joseph Lefebvre de Bellefeuille fut choisi comme nouveau conseiller. Il le demeura jusqu'au 4 novembre 1857 alors qu'il devint maire du village.





Durant son séjour comme conseiller, M. Lefebvre de Bellefeuille se fit le parrain de plusieurs règlements. Ainsi, à l'assemblée du 20 août 1853 c'est lui qui proposa qu'une pénalité de cinq chelins soit imposée à tout conseiller s'absentant sans une raison suffisante. Au cours de la même réunion il fit passer un autre règlement imposant une charge de cinq livres par jour aux cirques et ménageries qui présenteront des spectacles dans la municipalité.

C'est à l'assemblée spéciale du conseil tenue le 17 octobre 1857 que M. Charles Dolbec a quitté volontairement son poste de maire. Joseph Lefebvre de Bellefeuille le remplaça à titre de président temporaire de l'assemblée. Le 2 novembre suivant, M. Pierre Vanier fut choisi comme nouveau conseiller en remplacement du démissionnaire Charles Dolbec. Il n'y avait donc plus de maire. C'est à l'occasion d'une autre session spéciale du conseil municipal que Joseph Lefebvre de Bellefeuille fut officiellement désigné par ses collègues comme maire en titre du village sur proposition du conseiller Caron, secondé par le conseiller Dorion. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité, les autres conseillers présents étant MM. Proteau, Vanier et Dion. C'est à compter de ce jour qu'a débuté la comédie des absences du maire Lefebvre de Bellefeuille.

Le maire nouvellement élu était absent lors de l'assemblée spéciale tenue le 11 novembre suivant, une semaine seulement après sa nomination. Peut-être était-il encore en réjouissances... Le maire était aussi absent de la réunion du 14. C'est au cours de cette réunion qu'on passa un règlement voulant que...

*"tous les propriétaires ou occupants d'emplacements dans la municipalité du village de Saint-Eustache soient tenus de faire et entretenir en bon ordre tous les fossés et clôtures dans la dite municipalité".*

Le maire était bien présent à l'assemblée du 17 novembre mais comme il n'y avait rien d'inscrit à l'agenda, elle fut aussitôt levée. Il assista à l'assemblée du 24 novembre ainsi qu'à celle du 26 où l'on parla de nouveau des trottoirs. Quelle originalité! Mais il s'absenta de nouveau le 7 décembre. Trois conseillers étaient présents et il n'y eut pas quorum. Lors de la première séance du conseil tenue en 1858, le 4 janvier, le maire était encore absent. Il était encore et toujours absent de l'assemblée du 9 janvier. Il était bien à son poste lors de l'assemblée du conseil convoquée pour le 16 janvier mais il dut céder son fauteil de maire à Charles Lemoyne de Martigny qui fut élu à sa place.

Les faits et gestes de Joseph Lefebvre de Bellefeuille alors qu'il était maire du village ne feront pas de lui un personnage qui tiendra une grande place dans les annales locales.



**CHARLES LEMOYNE DE MARTIGNY**  
cinquième maire du village

Il a remplacé Joseph Lefebvre de Bellefeuille le 26 janvier 1858. Mais ce ne fut pas une élection sans opposition puisque les conseillers élus durent choisir entre De Martigny et le conseiller Ambroise Caron. Seuls Félix Paquin et Pierre Vanier votèrent pour Caron. De Martigny obtint le support de MM. les conseillers Bélair, Malboeuf et Dion.

Battu par le conseiller De Martigny lors de l'élection de 1858, Ambroise Caron sera encore défait le 18 janvier 1860 alors que le maire de Martigny cèdera sa place à son successeur Charles-Auguste-Maximilien Globensky, neveu de Frédéric-Eugène Globensky, premier maire du village.

Les conseillers qui se trouvaient autour de la table du conseil avec le maire de Martigny étaient MM. Ambroise Caron, Louis Dion, Pierre Vanier, Félix Paquin, Daniel-Plessis Bélair et Alexis Malboeuf. C'est aussi lors de la première réunion du nouveau conseil que le notaire Joseph Labelle (encore un!) fut choisi par le conseil comme secrétaire-trésorier, de la municipalité en remplacement de M. Charles Laplante.

Les premières séances de ce nouveau conseil furent ternies par un certain nombre de procédures et de discussions relativement au fait que les deux secrétaires-trésoriers précédents, MM. Savard et Laplante, auraient gardé par devers eux un certain nombre de documents appartenant à la corporation du village. Mais le tout rentra dans l'ordre après quelques séances.

L'assemblée du 15 avril fut consacrée à trois importants règlements. Le premier s'intitulait: "*Règlement concernant la vente du pain dans les limites de la municipalité du village de Saint-Eustache*". L'article 2 de ce règlement prévoyait que tous les boulangers du village devaient inscrire leurs initiales sur chacun des pains qu'ils vendaient.

Un autre règlement visait à faire enlever toutes les obstructions qui pouvaient gêner la libre circulation dans les rues du village. Le troisième règlement adopté en cette journée voulait protéger les constables dans le cas de poursuites qu'ils auraient dû intenter contre des personnes ayant vendu des liqueurs sans avoir l'autorisation nécessaire.

L'assemblée du 7 mars 1859 fut avant tout consacrée à la révision du rôle d'évaluation. C'est en ce jour que le conseil municipal baissa de 20% l'évaluation de la propriété de l'ancien maire Charles Dolbec. De même on baissa l'évaluation de quelques anciens conseillers et aussi celle de deux conseillers alors en fonction, MM. Ambroise Caron et Louis Dion qui profitèrent ainsi de la compréhension et de la générosité de leurs collègues, aux dépens des autres contribuables du village, bien entendu.



C'est le 12 octobre 1859 que le conseil municipal passa un autre règlement qui établissait "*les pouvoirs et devoirs du surintendant du feu*". Peut-être s'agissait-il tout simplement des pouvoirs et devoirs du chef des pompiers? A ce moment-là, c'est l'ancien conseiller et commerçant du village Daniel Plessis-Bélaïr qui était le surintendant du feu. Cet important règlement comportait 10 articles. Ce personnage, avait, entre autres, le pouvoir de faire démolir toute bâtisse ou maison "*qui se trouvera à son jugement placée de manière à propager l'incendie*". Le dit surintendant avait surtout le pouvoir de commander à tous les officiers chargés du fonctionnement des pompes.

On s'intéressa aussi, durant le mandat du maire Charles Lemoyne de Martigny, à la reconstruction du pont qui enjambait la petite rivière du Chêne à la hauteur de la future rue Saint-Louis, à deux pas de l'église. Pour réparer ce pont, on demanda à John William Mitchell de fournir le bois nécessaire et de l'apporter, dans les meilleurs délais, à la décharge de la petite rivière du Chêne, c'est-à-dire le plus près possible du pont à réparer.

Le maire de Martigny présida sa dernière séance du conseil le 28 décembre 1859. En effet, le 18 janvier 1860, c'est Charles-Auguste-Maximilien Globensky qui était désigné comme maire par les conseillers élus ou réélus en début d'année. Lors de cette même assemblée, M. Hector Champagne fut réengagé comme secrétaire-trésorier, poste qu'il avait déjà occupé pendant plusieurs années auparavant.

Charles-Auguste Maximilien Globensky, sixième maire du village de Saint-Eustache, gardera son poste jusqu'au 20 janvier 1862.

\* \* \* \*



## ALPHONSE CONSTANTIN, ASSASSINE AU KLONDYKE

*Alphonse Constantin, fils d'Amable, est né à Saint-Eustache en 1861. C'était un grand gaillard, aussi doux de caractère que fort physiquement, au teint brun, à demi chauve et portant moustache. Homme de belle prestance, Alphonse Constantin n'en était pas moins demeuré célibataire. Ne craignant ni l'effort ni le travail, il quitta très tôt le foyer paternel à la recherche de l'aventure et de la fortune.*

### En route pour le Klondyke

Quand débuta la ruée vers l'or du Yukon vers les années 1898, Alphonse Constantin était établi depuis quelques années déjà sur une belle ferme à Villeneuve, dans les sols noirs du Manitoba. Cédant à son goût inné de l'aventure, il n'en fallut pas plus pour inciter Constantin à vendre sa ferme et à gagner le Nord-Ouest inconnu mais riche de son or abondant et facile à ramasser.

C'était son premier voyage au Yukon. Il le fit en traîneau à chiens en compagnie d'un individu du nom de Turcotte, de la Beauce. Mais Alphonse Constantin n'oublie cependant pas ses parents et il revient vite du Yukon. Aussitôt descendu du train, il va rendre visite à son vieux père qui a près de 80 ans et qui habite maintenant Montréal, sur la rue des Seigneurs.

Constantin revient donc de son premier séjour au Klondyke à la fin de l'automne de 1901. Il partagea alors son temps entre ses parents et ses nombreux amis. Mais c'est chez son beau-frère, **M. Paul Boileau, de Saint-Eustache**, qu'il passera la majeure partie de son temps. Constantin n'est toutefois pas d'un tempérament sédentaire. La frénésie de l'aventure le reprend vite et au début de juin 1902 il regagne le Klondyke, toujours à la recherche de la fortune.

Avant de quitter Saint-Eustache, Constantin prend le temps de renouveler sa garde-robe. Il profite du fait que M. Paul Boileau, son beau-frère, est bien placé pour lui rendre service car il est commis vendeur au magasin général d'Ernest Lahaie, l'un des principaux marchands de Saint-Eustache.

Nous savons que Constantin, par l'entremise de son beau-frère, homme fort élégant et toujours bien mis lui aussi, avait acheté des chemises en satin noir et un habit en serge noire avec pantalons bleu foncé. En plus de ses deux grosses valises à main en toile grise, Constantin emportait avec lui un magnifique habit gris fer qu'il avait revêtu et des chaussures larges et lacées. Il avait en plus sur lui une montre munie d'une chaîne en or.

Après avoir embrassé ses deux soeurs de Saint-Eustache, Mesdames Boileau et Lebrun, ainsi que son frère de Saint-Hermas et une troisième soeur de Sainte-Rose, Alphonse Constantin quitte Montréal le 4 juin 1902 en compagnie de Guy



Beudoin, un tout jeune homme de 24 ans seulement. C'est un cousin, le constable Constantin, du poste central de Montréal, qui a acheté les deux billets de train pour Vancouver d'où les deux voyageurs devaient prendre le bateau pour Skagway, en Alaska. A leur départ, Constantin et Beudoin avaient sur eux la jolie somme de 500 dollars.

### Un triple meurtre

A leur arrivée à **Dawson City**, les deux voyageurs firent la connaissance de **Léon Bouthillette**. Les trois "prospecteurs" firent alors la rencontre d'**Edouard Fournier** et de **Victor Labelle** qui offrirent aux trois arrivants imprudents et téméraires de se joindre à eux pour faire route vers **Indian River**. Arrivés dans cette région depuis longtemps, Labelle et Fournier devaient servir de guides en raison justement de leur meilleure connaissance du pays et surtout de ses rivières.

Mais l'embarcation portant le numéro 3744 que ces cinq hommes avaient louée à Whitehorse n'arriva jamais à destination. On en a perdu la trace dans les parages de la rivière Stewart. La gendarmerie fut prévenue de la disparition des cinq hommes mais ne poussa pas tellement loin ses recherches car un dicton veut que, dans cette contrée isolée et mystérieuse, la rivière Yukon se refuse à rendre ses victimes.

La découverte du cadavre de **Léon Bouthillette**, le 16 juillet 1902, jeta le doute dans les esprits, surtout quand le coroner du district affirma que le malheureux menuisier avait été tué de plusieurs balles de carabine. On retrouva également tout près de **l'Île-aux-Meurtriers, sur les bords de la rivière Stewart**, le cadavre de **Guy Beudoin**. Mais en dépit de toutes les recherches effectuées, la dépouille de la troisième victime, **Alphonse Constantin**, n'avait pu être retrouvée.

Ce n'est que deux ans plus tard que l'on découvrit enfin les restes du troisième prospecteur comme en fait foi cet extrait du *Dawson Daily News* du 27 mai 1904:

*"Le cadavre de la dernière victime des meurtriers du Yukon: Fournier et Labelle, gît à la morgue, aux casernes de la police montée de Dawson. Ce sont les restes d'Alphonse Constantin. L'identité est établie hors de tout doute. Le cadavre a été trouvé, il y a plusieurs jours, près de Ogilvie, et transporté à Dawson en canot. Dans les poches de l'habit du défunt, à l'enquête du coroner, on a trouvé des documents qui établissent parfaitement que ce sont bien les restes d'Alphonse Constantin".*

### Le crime et son châtime

On a trouvé sur Constantin une lettre portant clairement son nom et une prière écrite en français sur laquelle on voyait aussi l'image du **Sacré-Coeur**. Avait-il eu le pressentiment de la trahison dont il serait victime? On a aussi trouvé dans une de





ses poches un couteau mais rien d'autre. Pas d'argent. Le malheureux avait donc été tué pour son argent. Les meurtriers lui enlevèrent jusqu'à son dernier sou, une fois le crime consommé. Le crâne de la victime était horriblement fracassé. Il est probable qu'il fut tiré à l'improviste et ensuite achevé à coups de crosse de carabine, comme les deux autres victimes de Fournier et de Labelle.

Le cadavre d'Alphonse Constantin fut ensuite "coulé" dans la rivière au moyen de grosses pierres, avec ceux de Beaudoin et de Bouthillette, près de l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de l'Ile-aux-Meurtriers. Les cadavres de Beaudoin et Bouthillette n'avaient probablement pas été aussi solidement attachés que celui de Constantin, car ils remontèrent à la surface quelques semaines plus tard. Il aura fallu deux débâcles successives de la rivière Yukon pour briser les liens qui retenaient la dépouille de Constantin au fond de la rivière. Le cadavre a donc été découvert sur un banc de sable près du poste de Ogilvie.

La gendarmerie eut vite fait de découvrir le campement que les meurtriers avaient dressé au moment du crime. Forte de nombreux indices, la police procéda sans trop de difficultés à l'arrestation de Fournier qui était demeuré à Dawson, mais elle mit plus de temps pour rejoindre Labelle. Elle lui donna la chasse sans relâche et après une poursuite dramatique de plus de 4 000 milles, le lieutenant Welsh l'arrêta dans un chantier du chemin de fer en construction dans le Nevada où il travaillait. Mais auparavant, Welsh avait dû passer au peigne fin nombre de villes américaines dont Skagway (Alaska), Seattle, Portland, Butte et Chicago, sans parler de Whitehorse (au Yukon) bien entendu.

C'est le juge Craig qui présida le procès des présumés meurtriers. Jamais, devait-il déclarer plus tard, il n'avait entendu des témoignages plus accablants et plus odieux. Le jury trouva Labelle et Fournier coupables de meurtre au premier degré. Edouard Labelle, de Sainte-Rose (Laval), et Victor Fournier sont montés sur l'échafaud le mardi 20 janvier 1903, à 7 h. 45 du matin. La scène de la pendaison fut des plus tragiques. Il faisait un froid sibérien: 60 degrés F. sous zéro, ce qui n'empêcha pas une foule nombreuse d'assister à ce macabre spectacle.

Quant à la dépouille mortelle d'Alphonse Constantin, né à Saint-Eustache en 1861, elle repose toujours dans le petit cimetière catholique de Dawson City... à plus de 7 000 kilomètres de son village.

\* \* \* \*

Les paragraphes qui suivent ont été tirés du *Rapport annuel du surintendant Cuthbert*, de la "Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest", en fonction au poste de Dawson:

*"Comme suite à la relation de l'un des grands crimes du Yukon, je dois vous faire part de la découverte du cadavre d'Alphonse Constantin dans la rivière Yukon, où il avait reposé pendant près de deux années. L'on*



*se rappelle que Alphonse Constantin a été assassiné en 1902 avec Guy Beaudoin et Léon Bouthillette, par Victor Fournier et Ed. Labelle, et que ces deux derniers ont été exécutés ici en janvier 1903 pour leurs crimes.*

*Les restes de Beaudoin et de Bouthillette ont été retirés du Yukon en 1902, mais le corps de Constantin ne fut pas retrouvé. Le 18 mai dernier (1904) ce qui restait d'un cadavre fut trouvé sur le bord d'une île à quatre milles plus haut que Ogilvie, où il paraissait avoir été apporté par la glace et les eaux. On transporta ces restes à Dawson où l'enquête qui fut tenue établit hors de tout doute que c'était là le corps de Alphonse Constantin.*

*Pour en arriver à une identification parfaite, on enleva à ces restes les vêtements qui les couvraient encore et on les lava pour les examiner soigneusement. Ce travail fut exécuté par le maréchal des logis chef Smith. Dans l'une des poches des vêtements, on trouva un tapon de papier à l'état de pulpe qui, après avoir été soigneusement séché et déplié, put être étendu; on constata alors qu'il s'agissait d'une feuille de papier ordinaire, sur l'un des côtés de laquelle le nom de Alphonse Constantin était écrit, apparemment par le défunt, en grandes lettres, dans le but de permettre son identification, en cas d'accident.*

*Sur l'autre côté était une partie d'un reçu pour une somme d'argent. Un autre morceau de papier trouvé dans les vêtements et traité de la même façon découvrit une prière catholique romaine en français, imprimée. Les vêtements eux-mêmes furent attentivement examinés et se trouvèrent correspondre à ceux dont la famille de Constantin nous avait fourni la description, lorsque ces meutres sensationnels ont fait l'objet des recherches de la justice".*

Ce même surintendant Cuthbert avait parlé, dans un rapport précédent, de la pendaison de Labelle et Fournier en ces termes:

*"Le 20 janvier dernier (1903), Edouard Labelle et Victor Fournier ont été exécutés dans la cour de la caserne pour le meurtre de Léon Bouthillette en juin 1902. Il avaient aussi assassiné les compagnons de Bouthillette, Alphonse Constantin et Guy Beaudoin à la même époque, et un peu plus tard Achille Guilbault sur le territoire américain en aval de Dawson (...) Les deux hommes ont virtuellement avoué leurs crimes après leur procès; tous deux sont morts en même temps, et dans les deux cas la mort a été instantanée. Les mesures avaient été prises pour que l'exécution eût lieu de bonne heure le matin, et ce jour-là, la température était de 52 degrés au-dessous de zéro, ce qui complète sans doute l'étrangeté de l'histoire de ce crime, des criminels et de leur arrestation".*



## L'AFFAIRE DU CHEF-LIEU

*Ceux qui ont suivi fidèlement (il y a quelques années déjà) "Les belles histoires des Pays d'en Haut", savent très bien que le chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne était situé à Sainte-Scholastique. En effet, ce petit village du haut du comté de Deux-Montagnes a abrité dans ses limites le palais de justice pendant trois quarts de siècle environ. Qui ignore que c'est à Sainte-Scholastique que Cordélia Viau et Sam Parslow vécurent les derniers moments de leur vie tumultueuse?*

### SAINTE-SCHOLASTIQUE POURRAIT PERDRE LE CHEF-LIEU

A Saint-Jérôme et dans le comté de Terrebonne, on acceptait bien mal que le chef-lieu demeure dans ce petit village alors que "la reine du Nord" se développait de plus en plus. Plusieurs pensaient, au tournant du siècle, que le gouvernement devait déplacer le chef-lieu de Sainte-Scholastique à Saint-Jérôme. Un bel exemple de cette querelle nous est fourni par le débat survenu à l'Assemblée législative de Québec le 7 mars 1902 entre M. Jean Prévost, député libéral du comté de Terrebonne, et M. Hector Champagne, député - libéral lui aussi - du comté de Deux-Montagnes. M. Champagne était par ailleurs un éminent citoyen de Saint-Eustache où il fut pendant de très nombreuses années secrétaire de la Commission scolaire.

Comme on pouvait le lire dans l'*Avenir du Nord* du 13 mars 1902, les deux députés "ont plaidé vaillamment en faveur de leur comté respectif". C'est d'abord M. Prévost qui a amorcé la discussion en demandant qu'on lui fournisse la copie de "tous les documents relatifs au changement ou au déménagement possible du chef-lieu du district". Point n'est besoin de signaler que M. Prévost, député de Terrebonne, était le grand animateur de cette campagne visant à faire transférer le palais de justice à Saint-Jérôme et à faire désigner, du même coup, la cité jérômiennne comme chef-lieu.

Le député de Terrebonne ne mâcha pas ses mots et fit même preuve d'une violence verbale étonnante. Les arguments qu'il invoqua pour défendre sa cause et tenter de convaincre ses collègues et le gouvernement ne durent certainement pas plaire aux citoyens de Sainte-Scholastique ni au député de Deux-Montagnes. Voir ainsi deux députés libéraux s'affronter était pour le moins inusité. On ne peut dire par ailleurs que le député Prévost avait un grand respect pour son distingué collègue le député de Deux-Montagnes.



ou durant la nuit. Il ajouta aussi que les communications étaient des plus difficiles entre le chef-lieu d'alors et le comté d'Argenteuil et aussi avec la portion nord du comté de Terrebonne. Et les édifices publics, toujours selon le député de Terrebonne, étaient dans un état de délabrement avancé.

Après avoir ainsi tracé un portrait très noir de Sainte-Scholastique, M. Prévost vanta les mérites et les qualités de sa ville, Saint-Jérôme, en invoquant comme premier argument la facilité des communications tant avec Montréal qu'avec le reste du district. Il prit également bien soin d'ajouter que les rues de Saint-Jérôme étaient munies de lampes électriques. En outre, M. Prévost fit aussi part au gouvernement que les autorités de la ville étaient prêtes à souscrire une somme de 50 000 \$ pour la construction d'un palais de justice.

Rouge de colère, le député Champagne, habituellement d'une grande dignité et d'un calme impressionnant, faillit s'emporter devant une attaque aussi sournoise. Surmontant sa colère et contrôlant son caractère, il se contenta de faire remarquer à son collègue et aux autres députés que les édifices publics de Sainte-Scholastique étaient parfaitement solides, ayant été réparés sous le régime conservateur.

#### UNE HISTOIRE DE PONTS ET DE FANAUX

Dans leur querelle oratoire à propos du site du palais de justice et du chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne, les députés Prévost, du comté de Terrebonne, et Champagne, de Deux-Montagnes, eurent recours à des arguments qui, plus de 80 ans plus tard, font bien sourire les (é)lecteurs. C'est donc avec une pointe d'ironie que M. Hector Champagne parla des fanaux de Sainte-Scholastique et des ponts de Saint-Jérôme.

D'après le député de Deux-Montagnes, on s'accommodait beaucoup mieux de la présence toute discrète de fanaux à Sainte-Scholastique que de l'absence bien regrettable de ponts sur la rivière du Nord, à Saint-Jérôme. Aux yeux d'Hector Champagne, il était juste et tout à fait normal que le chef-lieu demeure à Sainte-Scholastique puisque ce village se trouvait au centre du district et que, par ailleurs, il était situé sur la ligne principale du Canadien pacifique, entre la grande ville de Montréal et Ottawa, la capitale.

C'est donc avec un sourire moqueur et narquois que M. Champagne rappela à son interlocuteur et collègue, le député de Terrebonne, que sa ville devait se contenter d'un petit embranchement. Une telle affirmation ne devait pas demeurer sans riposte. Elle arrivera plus tard, cinglante. Au cours de cette courte joute verbale, chacun établit clairement ses positions. Ainsi donc, les deux élus du peuple firent tout ce qu'ils purent pour défendre les intérêts de leur comté respectif. En un mot, chacun prêcha féroce pour sa propre paroisse.





Le député Prévost donna rapidement la réplique à son collègue Champagne. Il le fit d'abord en s'adressant au gouvernement en lui demandant s'il était au courant que le palais de justice de Sainte-Scholastique exigerait dans de très brefs délais des réparations considérables. Le ministre des Travaux publics, l'honorable Lomer Gouin, répondit à cette question. Il le fit en citant de larges extraits d'un rapport de l'inspecteur des Travaux publics, responsable de la visite des édifices et des bureaux de l'Etat, daté du 28 décembre 1901.

Le document officiel invoqué par le ministre Gouin portait sur le palais de justice et la prison du district de Terrebonne, érigés dans les limites du petit village de Sainte-Scholastique. Ce rapport parlait, entre autres, de la salubrité du palais de justice. En suggérant au ministre des Travaux publics de rendre public ce document officiel, le député de Terrebonne espérait ainsi donner plus de poids à son plaidoyer en faveur d'une relocalisation de l'édifice de Sainte-Scholastique.

Que contenait ce rapport? Pouvait-il venir à la rescousse du député de Deux-Montagnes en lui permettant de réfuter les arguments et les insinuations de M. Prévost, ou bien allait-il confirmer les paroles accusatrices du député de Terrebonne? Il se pourrait même qu'en vérité ce rapport soit simplement d'une banalité telle qu'il ne puisse être utile ni à l'un ni à l'autre.

Rédigé par l'inspecteur Woods, ce rapport fut publié en partie dans *l'Avenir du Nord* du 13 mars 1902. Les quelques extraits de ce rapport cités par le journaliste avaient tendance à soutenir les affirmations du député de Terrebonne. Cela est bien facile à comprendre, puisque le chroniqueur de *l'Avenir du Nord* était aussi un citoyen de Saint-Jérôme, tout comme le député Prévost d'ailleurs. Le journaliste n'avait cité que les passages favorables à Saint-Jérôme et incriminants pour Sainte-Scholastique.

#### SAINTE-SCHOLASTIQUE ETAIT-IL UN VILLAGE ARRIERE ?

Prévost voulait à tout prix que le palais de justice passe dans son comté de Terrebonne alors que Me Hector Champagne, avocat de Saint-Eustache, ne voulait absolument pas que son comté soit dépouillé du chef-lieu. C'est ce qui explique que ces deux hommes si respectables puissent se laisser aller, parfois, à quelques écarts de langage et se lancer dans d'aussi vives discussions.

Pour convaincre les membres du Parlement d'acquiescer à leur requête, les deux hommes pensaient puiser des arguments irrésistibles dans le rapport de l'inspecteur Woods qui s'était penché sur "*l'état de salubrité*" du palais de justice, en janvier 1902. Selon l'auteur du rapport, le palais de justice semblait en parfait état de propreté... mais il se posait quand même quelques petits problèmes. Il y avait d'abord certaines mauvaises odeurs qui semblaient venir des salles de toilette.





L'inspecteur Woods, dans son rapport, parlait du "*mauvais air de certains lieux d'aisance qui semblaient être défectueux quant à leur approvisionnement d'eau et leur système de ventilation*".

Il y avait aussi les murs qui commençaient à se fissurer et le plafond, dans le bureau du shérif, qui connaît quelques signes de faiblesse. Mais au fur et à mesure que ces fissures apparaissaient ou s'agrandissaient, on prenait bien soin de les boucher avec du mortier ou du ciment. A propos des mauvaises odeurs, on donna l'ordre au shérif de faire le nécessaire pour les éliminer.

Mais ce ne sont pas ces petits défauts qui inquiétaient les partisans du transfert du chef-lieu de Sainte-Scholastique à Saint-Jérôme. Ils invoquaient plutôt le mauvais état général d'une construction pourtant assez récente. Les partisans de Saint-Jérôme et le chroniqueur de *l'Avenir du Nord* prirent toutefois un malin plaisir à tenter de ridiculiser M. Champagne, le député de Deux-Montagnes. Il faut bien reconnaître, en vérité, que ce dernier avait eu le malheur de faire quelques déclarations imprudentes qui choquèrent profondément ses adversaires et le député Prévost en particulier.

En effet, le député et éminent citoyen de Saint-Eustache avait commis l'imprudence ultime et impardonnable d'affirmer qu'il n'y avait aucun pont sur la rivière du Nord, au coeur de la petite ville de Saint-Jérôme. Dans le feu du débat, M. Champagne avait ainsi voulu minimiser les affirmations des Jérômiens qui avaient osé déclarer que Sainte-Scholastique était encore à l'âge du fanal. Et pourtant c'était vrai: les rues du petit village étaient éclairées tant bien que mal par quelques fanaux seulement.

Ses adversaires et opposants voulurent faire ravalier ses paroles au député de Deux-Montagnes. On a l'impression qu'ils ont dû réussir, puisque M. Champagne fut bien obligé de reconnaître qu'il y avait bien quatre ponts sur la rivière du Nord. On ne se gêna pas non plus pour lui rappeler bien ostensiblement que Sainte-Scholastique, en plus d'être privé de l'éclairage électrique, n'avait même pas d'aqueduc. On comprend alors très bien l'origine des "mauvaises odeurs" dont parlait l'inspecteur Woods.

Imbus d'un évident sentiment de supériorité, les partisans de Saint-Jérôme allaient même jusqu'à dire de Sainte-Scholastique qu'il était l'un des villages les plus arriérés de tout le district. La guerre n'était pas finie, loin de là.

## LE TRAIN DE JOUR N'ARRETAIT MEME PAS A SAINTE-SCHOLASTIQUE

Ceux qui souhaitaient voir le chef-lieu passer de Sainte-Scholastique à Saint-Jérôme ne se gênaient donc pas pour déclarer bien haut que le village de Sainte-Scholastique était l'un des bourgs les plus arriérés de toute la région. Pour donner



plus de poids à leurs prétentions, ils invoquaient le témoignage des habitants "les plus intelligents" de Sainte-Scholastique eux-mêmes en se gardant bien cependant de les identifier ou de rapporter leurs paroles avec fidélité.

Doit-on se demander s'il y avait vraiment deux catégories de villageois: les intelligents... et ceux qui l'étaient moins que les autres. Peu importe. Les Jérômiens, par ailleurs, prenaient également un plaisir malicieux à parler des rues éclairées au fanal. Et non seulement les fanaux constituaient-ils un moyen d'éclairage bien ridicule, mais encore on disait qu'ils étaient éteints durant les trois quarts de l'année. A cette époque, à Sainte-Scholastique, un beau clair de lune valait peut-être mieux qu'un vieux fanal.

Du côté de Terrebonne et de Saint-Jérôme, on acceptait assez mal que le chef-lieu du district judiciaire corresponde à l'un des villages les plus démunis et les moins importants de toute la région. Était-il logique et sage de loger le palais de justice et la prison dans un si petit village, privé de presque tous les services essentiels? Les partisans du transfert du chef-lieu déploraient également les très mauvaises communications entre le village de Sainte-Scholastique d'une part, et Saint-Jérôme et Montréal d'autre part.

Ainsi ceux qui devaient se rendre au palais de justice perdaient un temps précieux "en attendant qu'un train veuille bien faire un arrêt à la gare du chef-lieu à neuf heures du soir". Parce que le train de jour ne faisait que passer sans s'arrêter, juges, avocats, procureurs et témoins devaient alors parcourir de longues distances en voiture. L'embranchement ferroviaire de Saint-Jérôme était en réalité plus efficace et plus pratique que la ligne de Sainte-Scholastique. En effet, on pouvait aller très facilement de Montréal à Saint-Jérôme, aller-retour, dans la même journée.

Aux yeux de *l'Avenir du Nord*, hebdomadaire de Saint-Jérôme, rappelons-le, il n'y avait qu'une petite poignée d'entêtés ou d'individus intéressés, dont le député Hector Champagne lui-même, qui refusaient obstinément ce changement qui semblait pourtant normal... aux yeux des adversaires de Sainte-Scholastique. La campagne pour déplacer le chef-lieu à Saint-Jérôme était menée, en bonne partie, par l'hebdomadaire libéral de Saint-Jérôme, *l'Avenir du Nord*, dont le premier numéro était sorti des presses en 1897.

Une seule phrase tirée d'un article de cet hebdomadaire résumait bien la situation et voulait clore la discussion: "Saint-Jérôme s'impose comme chef-lieu du district de Terrebonne. Son site, son chemin de fer, son importance plaident sa cause mieux que qui que ce soit".



LE MAIRE DE SAINT-JEROME, GODEFROY LAVIOLETTE,  
INTERVIENT DANS LE DOSSIER DU PALAIS DE JUSTICE

Les querelles entre Saint-Jérôme et Sainte-Scholastique à propos du site du chef-lieu ont toujours été fréquentes et fort endiablées. Déjà en mars 1902, les députés Prévost et Champagne, respectivement de Saint-Jérôme et de Saint-Eustache, étaient intervenus avec vigueur et passion même pour défendre leur cause: le premier souhaitant de toutes ses forces voir le palais de justice établi à Saint-Jérôme et le second plaidant pour qu'il demeure à Sainte-Scholastique, dans le haut du comté de Deux-Montagnes.

La querelle fut relancée à l'automne de 1902 alors que les partisans d'un déménagement du chef-lieu dévoilèrent des documents qui dataient d'aussi loin que 1888. C'est ainsi qu'on révéla au grand public, dans les journaux de la région, une lettre que M. Godefroy Laviolette, alors maire de Saint-Jérôme, avait adressée au curé Labelle qui, à l'époque, était sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

En plus d'occuper d'aussi hautes fonctions à Québec, le célèbre curé était demeuré curé de sa paroisse Saint-Jérôme. Aussi, le maire Laviolette souhaitait bien ardemment que le curé sous-ministre intervienne auprès des autorités gouvernementales pour qu'elles se décident enfin à combler les vœux des citoyens de Saint-Jérôme en leur accordant le chef-lieu. Cette lettre du maire à son curé portait la date du 22 août 1888. Godefroy Laviolette venait en effet d'apprendre que le gouvernement était sur le point d'entreprendre d'importants travaux de rénovation au palais de justice et à la prison de Sainte-Scholastique. Répartis sur deux ans, ces travaux allaient peut-être s'élever à plus de 15 000 \$.

Selon le maire de Saint-Jérôme, les vieilles bâtisses de Sainte-Scholastique ne méritaient pas qu'on leur consacre de telles sommes, d'autant plus que les murs seraient sans doute à refaire complètement par suite d'un récent incendie. Pour donner encore plus de poids à sa requête, le maire Laviolette rappelait qu'au moment de la décentralisation judiciaire survenue en 1854, l'honorable Augustin-Norbert Morin était lui aussi d'avis que Saint-Jérôme méritait plus que Sainte-Scholastique de devenir le chef-lieu, dans des proportions de neuf contre un.

Aux 15 000 \$ de réparations, il faudrait peut-être en ajouter encore 30 000 pour une reconstruction éventuelle du palais de justice. Une telle dépense ne semblait pas justifiée aux yeux du premier magistrat de Saint-Jérôme qui ajoutait, dans sa lettre, qu'advenant le cas où sa ville obtiendrait de devenir le chef-lieu, cette dernière ainsi que tout le comté de Terrebonne *"feraient des sacrifices pécuniaires pour la construction des édifices"*.

Le maire de Saint-Jérôme terminait ainsi la lettre qu'il adressait au curé Labelle:

*"Les citoyens de Saint-Jérôme vous demandent donc, Monsieur le Curé, de vous faire leur interprète auprès du Gouvernement et de lui exposer qu'il sollicite de lui de vouloir bien remettre jusqu'au printemps prochain les réparations qu'il doit faire aux édifices publics à Sainte-Scholastique pour permettre au comté de Terrebonne et à une partie des comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil de faire valoir leurs droits".*

#### LES AVOCATS NE VEULENT PLUS ALLER A SAINTE-SCHOLASTIQUE

Après l'intervention du maire Lavolette, ce sont les avocats qui ont plaidé pour le déménagement du chef-lieu. En effet, au mois d'octobre 1888, soit deux mois seulement après le maire Lavolette, une dizaine d'avocats bien connus dans la région adressèrent eux aussi une requête au premier ministre afin que le gouvernement se décide enfin à faire de Saint-Jérôme le nouveau chef-lieu tant attendu. C'est M. Edouard Lefebvre de Bellefeuille qui fut chargé par ses confrères de transmettre cette demande au premier ministre.

Voici donc quelques extraits de cette requête adressée à la plus haute autorité de la province:

*"L'humble requête des sous-signés avocats pratiquant dans le district de Terrebonne expose respectueusement...*

*Que le palais de justice existant au village de Sainte-Scholastique, chef-lieu du district de Terrebonne, est dans un état tel de délabrement et de vétusté qu'il ne peut pas être réparé avec avantage et que sa restructuration va devenir nécessaire avant peu et que c'est là un fait notoire connu dans tout le district;*

*Que ce fait semble fournir une occasion favorable pour satisfaire les demandes fréquentes qui ont été faites depuis plusieurs années pour changer le chef-lieu et le placer dans un endroit plus central, plus commode et plus à la portée tant des justiciables que des membres du Barreau;*

*Une seule raison avait fait choisir originairement le village de Sainte-Scholastique comme chef-lieu et cette raison était que ce village se trouvait le plus rapproché du centre géographique du district qui se composait des trois comtés d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Terrebonne;*

*Que cette raison qui pouvait être bonne et vraie il y a 30 ans, ne l'est plus aujourd'hui. A cette époque, les établissements du comté de*



*Terrebonne finissaient à Sainte-Adèle ou Sainte-Agathe, c'est-à-dire à 20 ou 30 milles de la ville de Saint-Jérôme, tandis qu'aujourd'hui le comté de Terrebonne renferme des villages et des groupes de population qui sont situés à au-delà de 60 milles et même à 70 milles de la ville de Saint-Jérôme, ce qui les place à plus de 80 milles du chef-lieu actuel;*

*Qu'aux yeux de vos requérants la ville de Saint-Jérôme paraît être aujourd'hui l'endroit le plus propice pour établir définitivement le chef-lieu du district de Terrebonne;*

*C'est pourquoi et vu toutes ces raisons, sans parler du désir presque unanime du district, vos requérants supplient bien humblement votre Honneur de considérer favorablement la présente requête; d'ordonner immédiatement la discontinuation des travaux commencés pour réparer le palais de justice de Sainte-Scholastique; de présenter aux Chambres, à leur prochaine session, la législation qui pourrait être nécessaire pour fixer dans la ville de Saint-Jérôme le chef-lieu du district de Terrebonne".*

Les avocats dont les noms suivent étaient parmi les signataires de cette requête adressée au premier ministre:

- Edouard Lefebvre de Bellefeuille,
- Louis de Gonzague Prévost,
- B. Leclair,
- D. Bergeron,
- Bruno Nantel,
- F.-G. Bouthillier,
- J.-J. Grignon,
- G.-A. Nantel,
- Louis Bélanger.

#### LE CHEF-LIEU IRA A SAINT-JEROME

Ce fut une bien longue histoire que celle du chef-lieu et du palais de justice du district judiciaire de Terrebonne. C'est Sainte-Scholastique qui avait hérité de ce double honneur, ou de cette double responsabilité, à compter du milieu du siècle dernier, suite à la décision gouvernementale de décentraliser la justice. Mais la petite ville de Saint-Jérôme n'a jamais accepté d'avoir été préférée au modeste village du haut du comté de Deux-Montagnes. Aussi a-t-elle toujours fait des pieds et des mains pour mettre fin à la domination de Sainte-Scholastique et s'y substituer comme chef-lieu. Pendant de nombreuses années, les personnalités politiques de Saint-Jérôme ont tout tenté pour arriver à faire relocaliser à leur avantage le chef-lieu. Maires, députés, avocats et autres éminents personnages ont travaillé et usé de leur influence auprès du gouvernement pour arriver à leurs fins. Tout ce beau monde a finalement réussi, mais cela a pris environ 75 ans.





Dans son édition du vendredi 24 mars 1922, l'hebdomadaire jérômien *l'Avenir du Nord* célébrait sa victoire et rendait surtout hommage à l'honorable Athanase David, le secrétaire de la province, et député du comté de Terrebonne qui avait enfin obtenu que Saint-Jérôme "obtienne justice". Ce n'était pas la première tentative effectuée par le clan des Jérômiens pour arriver à ce que leur ville soit reconnue comme chef-lieu.

Sainte-Scholastique ne faisait vraiment pas le poids devant Saint-Jérôme. Après avoir lutté désespérément, Sainte-Scholastique et ses défenseurs n'avaient plus aucune chance. A l'Assemblée législative, les libéraux écrasèrent de leurs poids la maigre représentation conservatrice. Peu après 1920, Arthur Sauvé était le leader de cette mince opposition qui ne put livrer qu'une lutte symbolique contre les troupes libérales. D'ailleurs, c'est le premier ministre Alexandre Taschereau lui-même qui présenta le bill qui allait faire de Saint-Jérôme le nouveau chef-lieu du district de Terrebonne. Le premier ministre, en jetant son poids et son autorité dans la balance, signait l'arrêt de mort de Sainte-Scholastique. Ceci était d'autant plus vrai que Sainte-Scholastique, dans le comté de Deux-Montagnes, était représenté à cette époque par un député conservateur.

Que pouvait faire ou que pouvait espérer Sainte-Scholastique devant une telle mobilisation? Non seulement le bill qui allait lui ravir sa fonction de chef-lieu était-il présenté et défendu par le premier ministre lui-même, mais encore le dossier serait défendu par l'honorable Athanase David, le secrétaire de la province. Les libéraux avaient vraiment déployé leurs plus gros canons pour achever Sainte-Scholastique. Après 75 ans de frustration, ils avaient réussi mais ils avaient dû avoir recours aux grands moyens.

#### MEME LE PREMIER MINISTRE S'EN EST MELE

Dans son édition du vendredi 24 mars 1922, *l'Avenir du Nord* rendait un vibrant hommage à l'honorable Athanase David, secrétaire de la province et député du comté de Terrebonne, à qui Saint-Jérôme devait, semble-t-il, d'avoir ravi le titre de chef-lieu au petit village de Sainte-Scholastique.

L'article en question s'intitulait: "*Un acte de justice dû à l'honorable M. David*". Il portait en sous-titre l'inscription suivante: "*Le chef-lieu du district de Terrebonne à Saint-Jérôme*". En voici quelques extraits:

"La législature de Québec a voté la troisième lecture du Bill changeant le chef-lieu de Terrebonne, de Sainte-Scholastique à Saint-Jérôme. Le Bill a été présenté par l'honorable M. Taschereau, et défendu par l'honorable Athanase David, secrétaire de la province et député de Terrebonne.



M. Arthur Sauvé, député de Deux-Montagnes et chef de l'opposition, a été le seul à protester, à la Chambre, contre ce changement.

Nous devons féliciter le gouvernement Taschereau d'avoir enfin résolu une question qui est sur le tapis depuis de longues années. Nous remercions M. David, député de Terrebonne, d'avoir obtenu cet heureux résultat par son travail et son influence.

Le site du chef-lieu du district de Terrebonne est une question qui fut débattue dès 1855. Comme on voit, elle ne date pas d'hier. Quand M. Ménasippe Prévost, notaire de Terrebonne, fut élu député du comté de Terrebonne, en 1854, il avait réussi par ses efforts à convaincre le gouvernement que Saint-Jérôme devait être choisi comme chef-lieu de district. Sur les entrefaites, le gouvernement change et M. Ménasippe Prévost démissionne comme député.

C'est alors que conservateurs et libéraux s'entendirent pour choisir comme candidat favorable aux intérêts de Saint-Jérôme et de tout le comté M. Thomas Loranger, frère du juge Onésime Loranger et qui fut lui-même, plus tard, élevé à la magistrature. Parmi les conservateurs en vue de notre district se trouvaient à cette époque: MM. Godfroy Laviolette, J.-B. Villemure, Charles de Montigny, J. Desforges et Melchior Prévost. Le choix qu'on avait fait de M. Loranger semblait assurer à Saint-Jérôme la mise à exécution du plan préparé par M. Ménasippe Prévost.

Malheureusement, les conservateurs se divisèrent et le jour de l'appel nominal, un groupe présenta M. Siméon Morin en opposition à M. Loranger qui, se voyant trompé par ses amis, se retira de la lutte. M. Godfroy Laviolette fut au nombre des conservateurs qui demeurèrent fidèles à leur parole en soutenant jusqu'au bout la candidature de M. Loranger.

## A SAINTE-SCHOLASTIQUE, LA VIE SE DEROULEAIT AUTOUR DU PALAIS DE JUSTICE

A Sainte-Scholastique (que les gens de Saint-Jérôme considéraient comme un village arriéré), le palais de justice a eu longue vie: trois quarts de siècles environ. Pendant tout ce temps, la vie du village a été profondément marquée par tous les événements, souvent bien tristes malheureusement, qui se sont déroulés autour de cette bâtisse. Et à l'intérieur aussi. Des procès mémorables s'y sont déroulés. En relisant aujourd'hui le récit de quelques-uns d'entre eux, on serait tenté de croire que bien des innocents y ont été les victimes de la fatalité. Mais il est trop tard. Seule notre pensée peut les accompagner.



Il y aura bientôt 70 ans, ou à peu près, que le palais de justice et la prison attenante ont été désaffectés. Puis la construction est tombée en ruines. Seul son souvenir a survécu. Il s'agit cependant d'un souvenir qui dure et qui a la vie tenace. Chef-lieu du district de Terrebonne, le village de Sainte-Scholastique était connu dans une bonne partie de la province. En certaines occasions, c'est-à-dire durant la tenue des assises judiciaires, on y venait des quatre coins du Québec, sans doute. Le coeur du village battait alors au rythme de l'appareil judiciaire.

Chaque jour, le paisible village assumait de bien lourdes responsabilités. C'était un si petit village pour devenir, par moments, le centre d'une activité aussi fébrile et aussi tapageuse. On imagine en effet très mal ce que les procès, du plus insignifiant au plus retentissant, qui se déroulaient à l'intérieur de la grande enceinte grise de la rue principale, pouvaient avoir d'influence sur la population et les activités du lieu. Combien de jeunes enfants ont dû s'endormir, le soir, en pensant ou en essayant d'imaginer ce qui pouvait se passer à l'intérieur des cellules de la prison voisine. L'accomplissement de la justice engendre souvent des sourires amers et de grands chagrins parfois. On devait souvent mal dormir dans les maisons de Sainte-Scholastique au moment des grands procès.

Il y a certains procès dont on parle encore, du moins chez les plus âgés. Le triste souvenir de Cordélia est toujours vivant...

Peut-on imaginer tout le va-et-vient qui dut alors animer les rues autour du palais? C'est assurément par dizaines et même par centaines que l'on devait venir à Sainte-Scholastique pour assister à de pareils événements. Hommes de loi, curieux, habitants des villages voisins et gens de la paroisse devaient se croiser sans se parler, se côtoyer sans se voir, se parler sans se connaître et même souvent partager les mêmes sentiments sans se l'avouer ou le manifester.

Dans les rues du chef-lieu, les enfants de Sainte-Scholastique entendaient parler de ce qui se passait à l'intérieur des murs. Devenus grands, ils ont pu mesurer la véritable dimension des actions de cette justice qui s'exécutait en ces lieux. Devenus plus âgés, quelques-uns se sont toujours rappelé certains des moments qui ont marqué d'une pierre noire quelques moments tragiques de l'histoire de la justice.

Aujourd'hui, Sainte-Scholastique a changé de visage. Mais le village n'a pas changé d'âme. Les événements liés à la grande expropriation des terres de Mirabel lui ont fait mal mais ne l'ont pas anéanti. Son coeur bat toujours. Les rues sont toujours là même si la plupart des édifices qui s'y élevaient sont en partie disparus. Mais qui d'entre nous pourrait déambuler dans ces mêmes rues sans évoquer un instant l'époque où les événements qui se déroulaient au palais de justice voisin faisaient accourir les foules.

\* \* \* \* \*



## LA COMMUNE D'OKA

Bien avant le golf satanique, il y eut la commune. En réalité, cette commune était un territoire réservé au pâturage des animaux et mis de côté à cette fin par les propriétaires de la seigneurie, les Messieurs de Saint-Sulpice. Habituellement, une commune, comme l'indique le nom lui-même, est une propriété collective ou municipale, en ce sens que le territoire aurait dû appartenir en commun aux utilisateurs. Mais à Oka, les seigneurs s'étaient réservés la propriété entière de cette prairie. Bien entendu, ceux qui y mettaient leurs animaux en pacage devaient verser aux tout puissants seigneurs des redevances calculées en fonction du nombre d'animaux, vaches ou chevaux.

Avec le temps, les animaux sont disparus. La vocation de la commune a changé. On y a planté, en 1886, des centaines de ces grands pins qui y sont encore aujourd'hui. Ces grands arbres furent mis en terre pour mettre un frein à la marche du sable des dunes qui menaçait d'ensevelir le village. A ce titre même, on aurait dû songer depuis longtemps à faire de ces lieux hautement historiques un véritable site naturel protégé.

Nulle part au Québec il n'y a un tel espace boisé centenaire d'une telle prestance et aménagé à des fins de protection des vies humaines. C'est un lieu unique. Il est d'ailleurs désolant que quelques individus, ignorant leur histoire et la valeur écologique de la grande pinède, aient songé à transformer cet héritage en un malheureux terrain de golf à l'usage de quelques privilégiés. Personne n'a le droit de détourner ainsi un bien ou un héritage collectif, à l'usage d'un groupe choisi et restreint de favorisés. Surtout pas un maire. Les privilèges des uns ne doivent pas passer avant les droits de la collectivité.

Cette commune fut créée vers 1780. Sa propriété exclusive par les Sulpiciens fut vivement contestée par les Indiens habitant la mission. A maintes reprises ils exigèrent des seigneurs de participer, au moins, à la gestion de ce vaste territoire dont ils étaient eux-mêmes utilisateurs. Devant ces requêtes pressantes et répétées les Sulpiciens acquiescèrent en partie aux demandes des Indiens.

A partir de 1815, ceux qui conduisaient leurs animaux sur la commune devaient donc payer aux Sulpiciens ainsi qu'aux Iroquois et aux Algonquins des montants symboliques. Mais la position des seigneurs était bien claire: les Indiens avaient obtenu le droit de tirer de redevances de la location des terres de la commune mais cette autorisation ne leur conférait aucun droit de propriété sur ce territoire. Territoire contesté justement en 1990 et depuis de nombreuses années par les Indiens de Kanesatake.

Comme le souligne l'historien Christian Dessureault, ce sont les Sulpiciens eux-mêmes qui fixèrent les tarifs que pouvaient exiger les Indiens: les taux allaient en décroissant. Ils étaient plus élevés pour un cheval puis allaient en diminuant par la suite, soit pour les vaches, les taures et "les taurailles de l'année".

Dès 1781, les Indiens de la Mission ont réclamé le droit de propriété sur les terres de la commune. C'est ce que nous apprend un précieux document portant sur "*Les conflits avec les Sauvages sur les droits de propriété au Lac des Deux-Montagnes*". Ce document est conservé dans les archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.





## WILFRID PAQUETTE

### RESIDANT DE LA GRANDE FRESNIERE ET MAIRE DE LA PAROISSE

*Il nous arrive souvent d'assimiler le nom de certains maires à quelques périodes bien précises de l'histoire de nos villes et villages d'autrefois. C'est ainsi, par exemple, que feu Arthur Sauvé aura marqué de son empreinte l'histoire de Saint-Benoît dont il fut maire de 1906 à 1933.*

Chacun se souviendra fort longtemps - et l'histoire jugera - que c'est sous l'administration de **Jean Ouellette** que survinrent les malheureux événements d'Oka, en juillet 1990.

A Saint-Eustache, ils sont fort nombreux ceux et celles qui n'oublieront jamais que c'est sous le règne de **Me Guy Bélisle** que fut rasé le vieux collège du Sacré-Coeur.

Qui était maire du village quand fut regrettamment démolie le vieux manoir De Bellefeuille ?

Si nous nous remettons souvent en mémoire les faits et gestes de tous ces maires de nos villes et villages de la région de Deux-Montagnes, par contre nous oublions trop souvent le nom de tous ceux qui occupèrent pendant de très nombreuses années parfois la présidence de nos conseils de paroisses. La plupart ont manifesté dans l'exercice de leurs fonctions beaucoup de dévouement et une grande intégrité, même si parfois nous pouvons avoir en mémoire le souvenir de quelques individus aussi cupides qu'incompétents.

A Saint-Eustache, il y eut des maires de paroisse qui sont entrés dans la légende de leur vivant en raison du nombre d'années passées à la tête du conseil. A la longueur du mandat, ils ont souvent ajouté la qualité du travail accompli.

Après avoir siégé deux ans à la table du conseil, de 1870 à 1872, **M. Antoine Séguin** fut maire de la paroisse de Saint-Eustache de 1872 à 1903. Trente-et-un ans maire de la paroisse: quelle endurance!

**M. Aglibert Théorêt** remplit les fonctions de maire en deux temps: de 1909 à 1916 et de 1919 à 1935: vingt-trois ans au total.

**M. Joseph-Octave Charette**, familièrement appelé "J.-O.", remplit les mêmes fonctions de 1937 à 1945 et de 1949 à 1951, soit une dizaine d'années.





Plus près de nous, la palme revient à **M. Nelson Renaud** qui occupa le fauteuil du maire de 1951 à 1967 sans le quitter.

Quant à lui, **M. Wilfrid Paquette**, cultivateur qui habitait le hameau de la Grande Fresnière, fut conseiller de la paroisse de 1917 à 1927, avant d'en devenir le maire en 1935. Il était toujours maire de la paroisse de Saint-Eustache au moment de son décès survenu le 12 octobre 1936. Il n'avait alors que 51 ans. Sans doute aurait-il pu occuper le fauteuil présidentiel pendant de nombreuses années encore.

## UN PIONNIER ET UN BATISSEUR

En vérité, ils sont fort nombreux les anciens citoyens de Saint-Eustache qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à faire de cette petite paroisse historique d'autrefois un centre bouillonnant d'activités. Parmi ces pionniers et bâtisseurs de jadis, il serait peut-être juste de rendre un hommage particulier justement à **M. Wilfrid Paquette**. Décédé au début de l'automne de 1936, **M. Paquette**, cultivateur de la Grande Fresnière, était encore bien jeune. Son épouse **Blanche**, fille de **Joseph Corbeil** de la côte Saint-Louis des Corbeil, de Saint-Augustin, et dix enfants lui survivaient.

Je n'avais que cinq ans à cette époque. Mais je me souviens très bien des grandioses funérailles auxquelles avait eu droit cet éminent citoyen. La longueur du convoi funéraire emmenant la dépouille vers l'église m'avait fort impressionné, d'autant plus que tout au long du parcours entre la maison familiale et l'église paroissiale, la nature avait revêtu ses plus beaux atours comme si elle avait voulu se faire la plus belle possible pour rendre au disparu les hommages qu'il méritait.

Au moment de son décès, **M. Wilfrid Paquette** était président de la Commission scolaire de Saint-Eustache. C'est d'ailleurs toute sa participation aux divers volets de la vie publique qu'il faudrait souligner. En effet, l'exemple de cet homme disparu trop tôt est riche d'enseignements: il fut en effet, à un moment ou l'autre de sa vie, **maire de la paroisse, marguillier, président de la Commission scolaire et grand chevalier** du conseil local des Chevaliers de Colomb.

C'est le 9 juillet 1934 qu'il fut élu commissaire d'école pour la première fois. L'élection eut lieu dans la grande salle de réunion de l'hôtel de ville du village (qui occupait à cette époque l'espace vide entre la Caisse populaire de la rue Saint-Eustache et l'édifice abritant le Centre local d'écologie des Basses-Laurentides, c'est-à-dire l'ancienne maison Smith).



C'est là, comme le soulignait le président d'élection, le notaire J.-Achille Charette, que les propriétaires de biens-fonds tant du village que de la paroisse avaient été convoqués en vue de l'élection de deux commissaires d'école en remplacement de MM. Albert Godin et Hervé Mondou dont les mandats venaient à échéance.

Pour une rare fois dans l'histoire locale, cette élection des commissaires d'école faillit se faire entre plusieurs candidats: Six candidats furent en effet mis en candidature par l'assistance qui était plus nombreuse que d'habitude. MM. Wilfrid Paquette, Joseph Charette, Lucien Duquette, Adélaré Bélisle, Albert Godin et Hervé Mondou furent proposés successivement. Même les deux candidats dont le mandat venait d'arriver à terme avaient été proposés encore une fois.

Quatre candidats s'étant cependant retirés, **MM. Paquette et Duquette furent déclarés élus d'office.** Le premier habitait la Grande Fresnière et le second résidait dans le Petit Chicot. Tous les deux étaient agriculteurs. Leur élection témoigne de l'implication dans les activités municipales de centaines de citoyens au cours des temps, dans chacune des paroisses du comté ou de la région.

Dans le cas de M. Paquette, on se demande comment cet homme d'apparence frêle et qui était loin d'avoir une santé à toute épreuve a pu manifester au cours de sa vie autant de dynamisme et d'esprit d'initiative? Des hommes beaucoup plus forts et résistants que lui n'auraient jamais eu et n'ont jamais manifesté à l'égard de leurs concitoyens autant de dévouement et d'abnégation.

Beaucoup plus tard, en 1971, **M. Jean-Paul Paquette**, fils de Wilfrid, devenait à son tour maire de Saint-Eustache. Et en 1972, il devenait le premier maire de la nouvelle ville "fusionnée". **Le premier maire du grand Saint-Eustache** était conseiller municipal depuis 1960. Il avait failli être élu quelques années plus tôt mais il avait dû baisser pavillon devant M. Hector Lanthier par une seule voix.

## PRESIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Elu commissaire d'école de Saint-Eustache le 9 juillet 1934, en même temps que M. Lucien Duquette, M. Wilfrid Paquette fut choisi à l'unanimité comme président lors de l'assemblée du 18 juillet suivant, quelques instants seulement après avoir fait serment de remplir fidèlement les devoirs reliés à sa charge. C'est sur une proposition de M. Joseph Arbic que les autres commissaires arrêtaient leur choix sur M. Paquette.

A cette époque, les commissaires d'école étaient rarement aux prises avec des problèmes d'une extrême urgence ou d'une gravité impérieuse. Mais il fallait bien assumer ses responsabilités et prendre les décisions qui s'imposaient. Cela n'était pas



toujours facile. D'autant plus qu'en 1934 sévissait une grave crise économique qui n'était pas à la veille de se résorber.

Ainsi lors de la réunion des commissaires tenue le 12 décembre, ces derniers se virent dans l'obligation de réviser les salaires des enseignants de la municipalité. Pour l'année 1934-1935, on donnera 300 \$ à chacune des institutrices de la campagne; 3 700 \$ à l'ensemble des professeurs du collège, c'est-à-dire aux Clercs de Saint-Viateur et enfin on proposa seulement 550 \$ pour les religieuses du couvent. On ne nous a pas dit pourquoi les frères recevaient beaucoup plus que les Dames de la Congrégation.

A leur séance du 8 mai 1935, MM. les commissaires songèrent à souligner le **quatrième centenaire des voyages de Jacques Cartier au Canada**. Ils demandèrent donc à leur collègue et menuisier, M. Joseph Arbic, qui tenait boutique sur la 3<sup>e</sup> avenue, de construire et d'élever **une croix** à cette fin. On autorisa un montant de 10 \$, pas plus. Plusieurs se souviennent encore de cette belle grande croix qui avait été plantée au fond de la cour de récréation et qui portait à sa croisée trois magnifiques fleurs de lys.

C'est à leur première réunion de l'année 1936, le 7 janvier, que les commissaires donnèrent aux frères du collège la permission d'utiliser une petite partie du dortoir du 3<sup>e</sup> étage pour en faire une modeste chapelle. Les commissaires s'engageaient à rembourser le prix coûtant de la cloison nécessaire.

Dans son rapport de fin d'année, l'inspecteur d'école, M. Limoges, avait suggéré à l'assemblée des commissaires d'instituer une 7<sup>e</sup> année à l'école des garçons du village. "*Cela épargnerait*", avait écrit l'inspecteur, "*bien des dépenses aux parents qui doivent actuellement placer leurs enfants dans les collèges à l'étranger*". Ce fut donc sous la présidence de M. Wilfrid Paquette que fut réalisé le souhait de M. l'inspecteur, à la grande satisfaction de tous les parents d'élèves de la paroisse.

En effet le 3 juin 1936, M. Lucien Duquette proposa "*qu'il y ait une classe de septième année au collège à l'avenir, et que les réparations nécessaires soient faites au dortoir à cette fin et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à M. le Supérieur des Clercs de Saint-Viateur*".

A la fin du mois de juin, les commissaires procédèrent au réengagement des institutrices pour l'année 1936-1937. Ils prirent également connaissance, lors de l'assemblée du 30 juin, du résultat des examens de 6<sup>e</sup> année. Parmi les diplômés de l'école de la Grande Fresnière, il y avait Mlle Blanche Dicaire et M. Philippe Paquette, un des dix enfants du président de la Commission scolaire.



## SA DERNIERE ASSEMBLEE

Au début de juillet 1936, à la Commission scolaire de Saint-Eustache, était venu le temps de procéder à l'élection de deux nouveaux membres pour succéder à MM. Léon Dubois, boucher du village, et à M. Joseph Arbic, menuisier, dont le mandat arrivait à terme. MM. Clément Laberge, commerçant de grains du village, et le docteur Gustave Labelle, médecin vétérinaire et professeur à l'École de médecine vétérinaire d'Oka, furent proposés et élus sans opposition. C'est le notaire J.-A. Chaurette, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire, qui présidait l'élection.

Les deux nouveaux venus se joignirent donc à MM. Wilfrid Paquette, Lambert Binette et Lucien Duquette déjà en fonction. C'est le 5 août 1936 que les nouveaux commissaires prêtèrent serment alors que M. Wilfrid Paquette, pour sa part, fut réélu président de la dite Commission, sur proposition de M. Lambert Binette, du rang du Lac.

L'assemblée suivante, tenue le 23 août 1936, réservait des surprises à tout le monde. En effet, c'est en ce jour que les commissaires d'école de Saint-Eustache entreprirent des démarches officielles pour obtenir la création d'une école normale au village et dont la direction aurait pu être confiée aux Dames de la Congrégation Notre-Dame, déjà responsables du couvent des filles.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, avait été présentée par M. Lambert Binette. Mais pourquoi donc une telle résolution? Tout simplement pour répondre aux nouvelles exigences du département de l'Instruction publique qui demandait maintenant que les institutrices soient munies d'un diplôme d'école normale pour pouvoir enseigner.

C'est alors qu'on jugea bon de demander qu'une telle école normale soit installée à Saint-Eustache, plus précisément dans le couvent du village fondé au siècle dernier par le curé Jacques Paquin. Saint-Eustache possédait en effet une excellente réputation dans le domaine de l'éducation qui était justement le fruit d'une longue tradition remontant véritablement au curé Jacques Paquin et au docteur Jacques Labrie, tous deux membres fondateurs de la première commission scolaire du village. Aussi pensait-on pouvoir obtenir cette école assez facilement.

Des demandes officielles furent donc adressées immédiatement au gouvernement, au département de l'Instruction publique - le ministère de l'Éducation était encore inexistant - ainsi qu'au député du comté de Deux-Montagnes.

C'est le 2 septembre que M. Wilfrid Paquette, toujours président de la Commission scolaire, assista à sa dernière assemblée. On commença cette assemblée en priant le secrétaire de bien vouloir avertir l'une des institutrices de la côte Saint-Louis de "cesser de taquiner les élèves et de ne plus faire d'observations de nature



à froisser les parents". On passa le reste de la soirée à parler d'évaluation et de taxes. Le procès-verbal de cette séance fut signé par le docteur Gustave Labelle lors de la rencontre des commissaires tenue le 7 octobre suivant.

Décédé alors qu'il avait à peine plus de 50 ans, M. Wilfrid Paquette fut remplacé à la Commission scolaire de Saint-Eustache par M. Archibald Spénard, l'un de ses concitoyens et voisins de la Grande Fresnière. Ce n'est qu'à la séance du 4 novembre que M. Clément Laberge proposa que le docteur Labelle soit désigné pour remplir la charge de président et assurer ainsi la succession de M. Wilfrid Paquette.

MM. Clément Laberge et Gustave Labelle étaient des amis et des voisins. Tous deux habitaient la grande rue de Saint-Eustache, à deux pas du petit moulin de la rivière du Chêne.

Si vous passez un jour par la rue Saint-Louis, pourquoi ne pas faire un léger détour par le vieux cimetière. Là, juste à côté de la petite chapelle, vous y verrez une élégante pierre tombale taillée dans le granit noir. Elle vous rappellera le souvenir de M. Wilfrid Paquette.

\* \* \* \*





## SAINTE-THERESE, FILLE DE SAINT-EUSTACHE

*Les relations au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient fort étroites entre Saint-Eustache et Sainte-Thérèse. C'est à l'intérieur des limites d'une grande seigneurie, celle des Mille-Isles, que ces deux futures villes de la région ont pris naissance. Il est arrivé toutefois, surtout au moment de la construction de la première église de Saint-Eustache, que ces relations se soient légèrement gâtées. Les premiers paroissiens de Sainte-Thérèse, en effet, acceptaient mal la décision de l'évêque de Québec qui voulait les obliger à se soumettre à une volonté qui les contrariait profondément.*

C'est la seigneurie de la Rivière-du-Chêne qui s'est développée la première. Il semble que ce soit vers 1755 que les curés des paroisses voisines aient commencé à venir desservir les résidents de la future paroisse de Saint-Eustache dont les registres s'ouvrirent en novembre 1768. L'abbé Petit, ci-devant curé de Sainte-Rose, fut le premier desservant de Saint-Eustache où devaient (peut-être ?) venir les premiers habitants de Sainte-Thérèse, du moins ceux du secteur de la Grande Côte.

Vers 1768 ou 1770, Monseigneur Briand souhaita l'érection d'une première église ou chapelle pour desservir les catholiques de Saint-Eustache aussi bien que ceux de la seigneurie de Blainville. En vérité, il y eut bien une première construction tenant lieu de chapelle dans la Grande Côte, le long de la rivière des Mille-Isles, de façon à ce que les paroissiens de Blainville puissent assez facilement venir participer aux offices du culte.

Mais les premiers colons de Blainville souhaitaient avoir une église bien à eux et quand vint le temps de contribuer à la construction de la première église véritable de Saint-Eustache, sous le curé Perrault, ils refusèrent de participer financièrement à cette entreprise.

En même temps que s'élevait la première église de Saint-Eustache, sur cet emplacement qu'elle occupe toujours d'ailleurs, les premiers paroissiens et emplacitaires de Blainville entreprirent donc les démarches nécessaires pour avoir leur propre église bien à eux. Ils firent si bien que le 15 octobre 1789, Messire François Perrault, curé de Saint-Eustache, écrivait solennellement à l'évêque de Québec:

*"Nous prêtre curé de Saint-Eustache soussigné, sur les pouvoirs à nous accordés par Monseigneur de Québec, et en conséquence de l'agrément de son Grand Vicair messire Brasier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, donné aux habitants de Blainville de se nommer une patronne, a été béni sous le titre de Sainte-Thérèse, le presbytère tenant lieu d'église aux habitants de la dite seigneurie."*



Si le curé Perrault, de Saint-Eustache, fit beaucoup pour la future paroisse de Sainte-Thérèse, il n'en demeure pas moins que ses relations avec la co-seigneurresse, madame Lamarque, furent très souvent fort mauvaises. Cela n'a rien d'étonnant, si l'on sait que les habitants de Blainville refusèrent de contribuer financièrement à la construction de l'église de la Rivière-du-Chêne.

Le premier curé de Saint-Eustache, l'abbé François Petit, avait eu lui aussi de nombreux démêlés avec les habitants de la seigneurie voisine. Même Monseigneur Briand, évêque de Québec, eut à l'occasion des paroles très dures pour les Blainvillois. Qu'on en juge par cet extrait d'une lettre adressée le 6 mars 1779 au curé de Saint-Eustache, l'abbé Perrault:

*"Maintenant, quant aux habitants de Blainville, c'est s'humilier trop que de les inviter à contribuer; et sur cela je n'ai rien à dire; je néglige les sots qui ne savent pas connaître le bien qu'on veut leur faire..."*

Nous replacerons ces quelques lignes dans leur véritable contexte historique dans les pages suivantes.

## DEUX GRANDES DAMES ONT MARQUE LES DEBUTS DE L'HISTOIRE DE SAINTE-THERESE

Le système seigneurial fut à l'origine de la distribution des terres en Nouvelle-France et partant dans la province de Québec, en particulier dans les basses terres de la vallée du Saint-Laurent. Tout le territoire au nord de la rivière des Mille-Isles était autrefois divisé en seigneuries. Cela concerne surtout la circonscription électorale fédérale de Blainville - Deux-Montagnes et une partie d'Argenteuil-Papineau. Ainsi la première concession faite dans la région va à un capitaine du régiment de Carignan-Salières: Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand.

Cette seigneurie, immédiatement à l'ouest de celle de Terrebonne, fut concédée le 24 septembre 1683 à Du Gué par l'intendant Des Meules, en considération "*des utiles et honorables services rendus à sa majesté*". Déjà à cette époque lointaine, on savait reconnaître les bons services rendus au régime par les amis. Le "bon patronage" ne date pas d'hier... Mais un mauvais sort semblait s'acharner sur cette seigneurie. En effet, Du Gué ayant négligé de remplir les conditions nécessaires relatives à l'établissement des colons et au développement de ses terres, se vit enlever sa seigneurie concédée en 1683 qui retomba alors dans le domaine de la Couronne en 1714. Mais ce ne fut pas pour longtemps toutefois.

Dès le 5 mars de la même année, la seigneurie des Mille-Isles fut de nouveau concédée aux deux gendres de Du Gué (une histoire de famille, quoi!): Jean Petit, trésorier de la marine et membre du Conseil souverain de Québec, et à Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, capitaine et chevalier de Saint-Louis. Plus que leur



beau-père, les deux nouveaux seigneurs allaient s'occuper d'une façon très active de leur domaine en y établissant des colons qui mettront les terres en valeur.

La nouvelle seigneurie des Mille-Isles avait maintenant quatre lieues et demi de front par trois de profondeur. Il n'était pas toujours facile pour les deux beaux-frères de s'entendre sur la gestion de leur petit empire. La seigneurie fut donc rapidement partagée en deux seigneuries distinctes et d'égale superficie. En effet, le 5 août 1718, il y eut accord entre la veuve Langloiserie et le sieur Petit. La partie Ouest du domaine original fut conservée par le sieur Petit tandis que le secteur Est revint à la veuve Langloiserie. Chaque seigneurie allait, à compter de ce jour, avoir sa petite histoire. A cette époque, ces deux nouvelles subdivisions de la seigneurie des Mille-Isles correspondaient en réalité aux territoires respectifs des deux paroisses voisines de Saint-Eustache d'une part et Sainte-Thérèse d'autre part.

Du côté de la Rivière-du-Chêne ou de Saint-Eustache, Charlotte-Louise petit, héritière de Jean Petit son père, épousa le 19 octobre 1733 M. Eustache Lambert-Dumont qui devint le nouveau maître de cette seigneurie connue sous le nom de **Seigneurie de la Rivière-du-Chêne** ou encore de **Seigneurie Dumont**.

A l'est du domaine Dumont, Marie-Thérèse Du Gué, veuve de Gaspard-Piot de Langloiserie, conduira elle-même les premiers colons, vers 1730, dans les grands boisés de sa seigneurie. Sa fille Suzanne a épousé, le 25 octobre 1730, à Montréal, M. Louis-Jean-Baptiste Céloron de Blainville. C'est depuis ce temps que l'on parle de la seigneurie de Blainville.

En réalité, deux grandes dames ont contribué à la mise en valeur et au développement de la seigneurie de Blainville: Marie-Thérèse Du Gué de Boisbriand, décédée le 17 juillet 1744, et sa fille Suzanne Piot de Langloiserie, décédée le 30 juillet 1769.

#### UNE SEULE PAROISSE POUR BLAINVILLE ET LA RIVIERE-DU-CHENE

Nous savons tous depuis fort longtemps que la seigneurie des Mille-Isles a engendré les deux paroisses de Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne et de Sainte-Thérèse de Blainville. Il ne s'en fallut de peu que ces deux paroisses voisines n'en forment qu'une seule. Il aurait cependant fallu, pour y arriver, que les seigneurs titulaires des deux fiefs voisins et que leurs censitaires puissent accepter de coexister. Tel ne fut pas le cas cependant.

Il n'en demeure pas moins vrai que le 24 juillet 1768, alors que Messire François Petit était le missionnaire desservant de la Rivière-du-Chêne, une requête conjointe fut adressée bien respectueusement à l'évêque de Québec par les habitants des deux seigneuries afin d'obtenir une chapelle commune, et même une paroisse. Voici le texte de cette requête historique:



"... A Monseigneur Lévesque de Québec... Supplient humblement et ont demandé nous représenter tous les habitants de la Seigneurie de M. Dumont sans exception d'un seul qu'éloigné depuis leurs établissements des secours spirituels, ils espèrent que Votre Grandeur sera favorable malgré la rareté des prêtres, si elle aperçoit en eux le désir et le zèle dévotion au Seigneur une Eglise, aussi Monseigneur le désir est-il si sincère et si véritable, qu'ils n'attendent que l'heureux moment d'une décision pour l'exécution.

*Ce considérer, il plaise à Votre Grandeur, ordonner l'endroit où elle veut et prétend qu'elle soit érigée, ils sont prêts à mettre la main à l'oeuvre dès que la communication de votre ordonnance leur en sera faite. Ce joignant à eux une partie considérable des habitants de la Seigneurie de Mde de Blainville."*

Cette requête avait été signée par quinze francs-tenanciers dont voici les noms:

Pour la Grande Côte  
et la rivière du Chicot:

Toussaint Parent  
François Parent  
Joseph Masson  
Jean La Jeunesse  
Pierre Lozon  
Paul Guydon

Pour la petite rivière du Chêne:

Pierre Armand  
Jean-B. Charles  
Ant. Lauzé  
Pierre Bruyère  
Joseph Pressaux  
Pierre Girard

Pour la majeure partie de ceux qui se sont trouvés  
à l'assemblée convoquée au prône de la messe paroissiale:

Michel Charbonneau  
Pierre Proto  
Joseph Mayé

N'oublions pas que c'est le curé Petit, de la rivière du Chêne, qui avait été l'instigateur de cette requête. Que répondra Monseigneur l'évêque de Québec?



## UNE SEULE EGLISE POUR DEUX SEIGNEURIES ?

La requête (ou la supplique) adressée le 24 juillet 1768 et signée par des franc-tenanciers de la rivière du Chêne, du Chicot, de la Grande Côte et de la seigneurie de Blainville demandait à l'évêque de Québec de leur accorder l'autorisation d'ériger une église (et même une paroisse) afin qu'ils puissent satisfaire, dans les meilleures conditions, aux exigences du culte.

On aura bien remarqué, cependant, qu'aucun franc-tenancier de la seigneurie de Blainville ne figurait, nommément, parmi les quinze signataires de la requête en question. A moins qu'ils n'aient été choisis au sein des autres personnes présentes à l'assemblée, soit MM. Charbonneau, Proto et Mayé.

Un autre document, tout aussi important et d'une égale valeur historique, nous donne le compte rendu d'une assemblée des deux futures (?) paroisses de Saint-Eustache et de Blainville, tenue dans la maison de M. Toussaint Parent, le 26 juillet de la même année, soit deux jours à peine après que le groupe des quinze fondateurs eut adressé sa requête à l'évêque de Québec. Ce document est signé par Messire François Petit, toujours missionnaire desservant de la mission de la rivière du Chêne et ci-devant curé de Sainte-Rose.

Voici la transcription intégrale de ce court document tel que rédigé par le curé Petit:

*"Résultat de l'assemblée convoquée au prône de la messe paroissiale des habitants de la Seigneurie de M. Dumont et de Mde de Blainville desservis par le curé de Ste-Rose aux fins de suppléer sa requête à Monseigneur Lévesque d'ordonner une Eglise en ces endroits.*

*Recueil fait des voix des paroissiens de toute la Seigneurie de M. Dumont advenant d'une voix unanime que Monseigneur ordonnait l'endroit où il désire que l'église soit faite dans la Seigneurie qu'ils sont prêts à commencer aussitôt qu'ils en auront connaissance.*

*La majeure partie de ceux qui sont trouvés présents ont demandé la mesme chose avec cette restriction que si elle ne peut la bâtir dans leur Seigneurie au moins qu'elle soit plus proche qu'il sera possible de la ligne qui sépare les deux seigneuries. Bien entendu qu'elle ne passera pas des environs de la Rivière du Chicot, en foy de quoy j'ay signé à la Rivière du Chêne, maison de Toussaint Parent, ce 26<sup>e</sup> juillet 1768.*

M. petit, ptre



Après la signature du curé Petit, au bas de ce document, trois lignes ont été ajoutées, encore par M. Petit:

*"Les autres habitants de Blainville l'ont aussi demandé avec cette autre restriction qu'ils ne seront sujets aux répartitions mais qu'ils donneraient ce qu'ils voudraient en foy de quoy j'ay signé.*

M. Petit, ptre

Ces trois petites lignes revêtaient une grande importance. Ainsi les censitaires de Madame de Blainville voulaient bien collaborer avec ceux du seigneur Dumont, de la rivière du Chêne, à la construction d'une église commune pour les deux seigneuries mais ils posaient en quelque sorte deux conditions impératives.

Première condition: la nouvelle église devrait être érigée en un lieu susceptible de satisfaire aux besoins des habitants des deux seigneuries. Deuxième condition et sans doute la plus significative: les tenanciers de la seigneurie de Blainville ne voulaient pas entendre parler d'une répartition obligatoire. Leur contribution financière à la construction de la nouvelle église serait libre et volontaire.

Ce fut le début d'une longue querelle entre les habitants des deux seigneuries, mais surtout entre leurs seigneurs. Et aussi entre l'évêque de Québec et le curé de Saint-Eustache d'une part et la seigneuresse de Blainville d'autre aprt.

Finalement, on bâtura deux églises.

#### LES GENS DE SAINTE-THERESE NE VOULAIENT PAS PAYER

C'est donc le 26 juillet 1768 que le curé Petit, desservant de Saint-Eustache, convoqua les censitaires de la Rivière-du-Chêne et de Blainville pour leur proposer la construction d'une église commune aux deux seigneuries. On s'est mis d'accord sur un site particulier qui aurait été à à lisière des deux seigneuries, celle de Monsieur Dumont et celle de Madame de Blainville. Mais cette dernière et les habitants de sa seigneurie acceptèrent à la condition de ne pas être soumis à une répartition stricte. Tout au plus donneraient-ils, pour l'érection de cette première église, les sommes qu'ils voudraient bien ou qu'ils jugeraient nécessaires.

Madame de Blainville mourut le 30 juillet 1769, alors qu'elle était retirée chez les Soeurs Grises de Montréal. Depuis le 22 octobre 1768, c'est sa fille Thérèse qui administrait ses affaires et veillait sur le sort de la seigneurie. La construction de cette église devait donc être l'une de ses grandes préoccupations. Dans une lettre adressée à son évêque et datée du 21 janvier 1769, le curé Petit, de Saint-Eustache, parle de ses mauvaises relations avec les habitants de Blainville. Voici le premier paragraphe de cette lettre:



*"J'ay reçu l'honneur d'une lettre de Votre Grandeur (...) dans laquelle vous m'encouragez à travailler à la réunion parfaite des deux seigneuries; je juge, Monseigneur, parce que j'ay fais et fais tous les jours que l'obstination et la mutinerie des habitants de Blainville est à un point insurmontable par les plus solides raisonnements, joint à leur ancien raisonnement, ils ont celui d'être fortifiés sur ce que madame Thérèse de Blainville leur fait dire par Madame Lemaire que Votre Grandeur lui a promis une église dans sa seigneurie ce qui ne contribue pas peu à les confirmer dans leur entêtement; nonobstant ces nouvelles, je vais toujours mon train..."*

Suite à la lecture de ce passage, il semble bien que le curé Petit ne soit pas à la veille de dire la messe dans une même église où seraient réunis les paroissiens des deux seigneuries. Nous ne saurons sans doute jamais s'il est vrai que l'évêque de Québec avait aussi promis une église à la seigneuresse de Blainville. Vrai ou pas, le curé Petit entendait mener sa tâche à bien. Il envisageait même d'avoir recours à la force pour faire entendre raison aux gens de Blainville. En effet, il ajoutait, dans cette même lettre... *"Je suis déterminé à me servir des voies de justice et j'ai trouvé le moyen d'y réussir par le secours d'un Monsieur anglais, juge de paix à Montréal."* Mais le bon curé Petit faisait aussi savoir à son évêque qu'il n'utiliserait les services de la justice qu'en dernier, après avoir épuisé tous les autres moyens, en particulier la douceur et la charité.

Le curé Petit cherchait l'encouragement de son évêque pour son projet de recours à la force et à la justice. Il écrivait:

*"Je crois que Votre Grandeur ne trouvera pas (ce projet) mauvais puisque (...) je parviendrai par là à faire une paroisse de ces deux seigneuries, ce qui est votre but et votre intention plus que suffisamment manifestés pour la gloire du Seigneur et le bien de son peuple".*

Mais la suite prouvera que les espoirs et les efforts du dévoué curé Petit furent vains. Saint-Eustache et Sainte-Thérèse ne partageront jamais la même église.

#### L'EVEQUE DE QUEBEC FUSTIGE LES GENS DE BLAINVILLE

Ainsi donc, aux premiers temps de la seigneurie des Mille-Isles, il était dans l'intention de l'évêque de Québec de donner une seule et même église aux habitants de la partie Dumont et à ceux de la partie Blainville. Il avait confié la responsabilité de tenter cette union, entre les deux groupes de censitaires, au curé Petit, nommé missionnaire à la rivière du Chêne. Le curé Petit fit tout ce qu'il put mais obtint bien peu de succès. Mais il faut savoir que ce malheureux curé avait bien des soucis. Non seulement se confrontait-il aux embûches des paroissiens de Blainville,



mais encore il avait des ennuis majeurs avec ses anciens paroissiens de Sainte-Rose avec qui, pour diverses raisons, il avait de très mauvaises relations.

Dans une lettre adressée à son évêque, le 20 janvier 1769, il lui fait largement part de tous ses soucis. Il se dit heureux de travailler à l'unification des deux paroisses. Il ajoute cependant que les habitants de Blainville sont entêtés et que leur mutinerie est insurmontable. Il écrit que même les raisonnements les plus solides ne peuvent les ébranler dans leur conviction.

Le curé Petit passa bien peu de temps à Saint-Eustache. En un an environ, il ne put arriver à créer cette paroisse unique pour les deux seigneuries. Il fut remplacé à Saint-Eustache (qui était encore connue comme la paroisse de la Rivière-du-Chêne) par le Père Félix de Bérey, un récollet, qui arriva en 1769. Il poursuivit lui aussi l'objectif d'unification tracé par son évêque mais il n'arriva pas à de meilleurs résultats que son prédécesseur, l'abbé Petit. Sans compter que le nouveau curé de Saint-Eustache n'avait pas seulement des problèmes avec les gens de Blainville, mais il en avait aussi de très sérieux avec son évêque lui-même qui lui reprochait parfois ses attitudes un peu courtoises.

Le 27 octobre 1770, l'évêque de Québec écrit au Père de Bérey et lui trace une ligne de conduite face aux habitants de Blainville. Voici le passage le plus révélateur de cette lettre:

*"Blainville, tous dociles, sera de votre paroisse, y portera ses morts, et ses enfants à baptiser, y fera ses pâques et sera (...) de la paroisse, de façon qu'elle n'en constituera point une seconde. Tant pis pour les habitants de n'avoir pas voulu contribuer et de n'avoir pas consenti aux arrangements que j'avais prévus."*

Ainsi donc, fatigué des embêtements et des hésitations des paroissiens de Blainville, l'évêque de Québec décida qu'ils appartiendraient à la paroisse de Saint-Eustache de la Rivière-du-chêne. Mais cela ne devait pas durer bien longtemps. Le curé de Bérey quitta Saint-Eustache en 1775. Son successeur, Charles-François Perrault, reçut comme mandat de former enfin une paroisse autonome dans la seigneurie de Blainville. Mais il faut bien savoir que l'évêque de Québec avait conservé une certaine rancœur contre les habitants de Blainville. Ainsi écrivait-il au curé Perrault, le 6 mars 1779, ce qui suit:

*"Maintenant que cette réunion n'a pu se faire, je ne puis, ni ne dois, ni n'ai aucune raison pour partager la seigneurie de M. Dumont. Maintenant, quant aux habitants de Blainville, c'est s'humilier trop que de les inviter à contribuer (...) Je néglige les sots qui ne savent connaître le bien qu'on veut leur faire pour favoriser les Blainvilliens."*



L'EVEQUE DE QUEBEC  
N'AIMAIT PAS LA SEIGNEURESSE.

Il n'a pas été possible de faire cohabiter les paysans de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne et ceux de Blainville. Le curé de Saint-Eustache et l'éminent évêque de Québec ne purent réaliser leur projet initial de construire une seule et même église qui aurait servi aux deux communautés. Les gens de Blainville s'opposaient à toute forme de contribution obligatoire.

Devant ce refus et toutes les difficultés qu'il devait tenter de surmonter, le curé Petit en était venu à développer à l'égard des habitants de la seigneurie voisine des sentiments marqués d'un brin d'hostilité. En vérité, le curé Petit avait une bien piètre opinion de ses voisins. Une lettre conservée dans les archives de la fabrique de Saint-Eustache, et signée de la main de l'évêque de Québec, en date du 6 mars 1779, montre bien que ce dernier avait lui aussi une opinion à peu près semblable à celle du curé Petit. Voici de larges extraits de cette lettre significative et fort éloquente. Il s'agit, en réalité, d'une missive adressée au curé Perrault:

*"Vous savez ce que je pense de Mde Lamarque. Je voulais avoir des égards pour elle; elle n'a pas su en profiter. Je ne permettrai point qu'on bâtit chez elle dans la devanture: ce sont de mauvaises terres qui sont incapables de faire vivre un curé; je ne suis plus dans la résolution de mettre Blainville dans les profondeurs de la seigneurie de Dumont, et il faut que toute cette seigneurie soit mise dans la répartition: c'est l'ordre et le droit.*

*L'arrangement dont parlent les gens ne doit pas avoir lieu que dans le cas que l'Eglise fut bâtie entre les deux seigneuries sur la terre qu'on a vendue. Sans doute que j'ai oublié de vous dire cette circonstance; maintenant que cette réunion n'a pu se faire, je ne puis, je ne dois, ni n'ai aucune raison pour partager la seigneurie de Dumont.*

*Maintenant, quant aux habitants de Blainville, c'est s'humilier trop que de les inviter à contribuer; et sur cela je n'ai rien à dire; je néglige les sots qui ne savent connaître le bien qu'on veut leur faire pour favoriser les Blainvilliers.*

*Je recommandais les habitants de Dumont que je trouvai entièrement dociles. Aussi vous savez que je les aime; les premiers n'eurent pas assez d'esprit pour connaître tout le prix de mon attention, de la condescendante bonté de M. Dumont, de la docilité religieuse des habitants de cette seigneurie et ils firent les sourds...*

*Je ne m'en mêle plus, je vous prie seulement de vouloir les desservir, mais sans doute qu'ils n'auront aucun droit dans votre église, ni aux bancs, ni aux marguillages... pas même ni Seigneur, ni Seigneuresse,*





*c'est la loi, à moins que vos habitants ne le permettent. Je ne pourrais pas moi-même le permettre sans leur agrément, ce que j'ajoute pour qu'on ne pense pas que c'est vengeance ou malice, etc. comme je viens de le dire c'est la loi et les canons.*

*Au reste, je vous prie, quand vous aurez le temps, de me marquer le nombre des maisons de Blainville et des communicants et des dîmes, et si elle peut s'augmenter, et si les terres sont bonnes."*

### LES HABITANTS DE BLAINVILLE SONT TOUJOURS LES MEMES

C'est de cette façon que parlait le curé Perrault de Saint-Eustache, à propos des habitants de la seigneurie voisine de la sienne. Il écrivait ces quelques mots dans une lettre adressée à son évêque, le 26 mai 1779. On sait que c'est M. le curé Charles-François Perrault qui a travaillé à la fondation de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Voici d'ailleurs quelques passages de cette lettre:

*"J'ai l'honneur de présenter à Votre Grandeur le plan de l'église de la Rivière du Chêne: j'espère qu'elle voudra bien l'examiner et l'approuver, si elle le juge convenable; l'étendue de cette nouvelle paroisse, le nombre d'habitants qui l'occupent déjà et quantité de terres qui se concèdent tous les jours me déterminent, malgré les tristes circonstances, à faire l'église assez grande pour pouvoir contenir par la suite tous ses habitants; aussitôt la dernière de Votre Grandeur reçue, j'ai fait une assemblée générale, créé trois syndics, en ai fait passé l'acte par un notaire, qui a été signé des deux tiers de la paroisse; plusieurs ont refusé sur de mauvaises raisons dont ils reviendront; j'espère, et pour donner plus de force à l'acte et intimider tous contrevenants, je l'ai fait homologuer: Dieu veuille que je ne sois pas à la peine de le mettre en vigueur, puisque toutes les lambourdes sont sur place, la pierre se charrie, et si je puis, je mettrai tout en oeuvre pour jeter les fondements cette année; tout ce qui me chagrine, c'est que l'habitant est ici très insolent et de mauvaise paye; si Votre Grandeur a quelque charité à faire, je la prie de ne pas m'oublier.*

*Les habitants de Blainville sont toujours les mêmes, il n'est point question d'eux pour la répartition: il y a dans cette seigneurie 90 habitants, 250 communicants, 200 minots de blé et plus s'ils payaient; je n'en ai eu que 130; les terres n'y sont point mauvaises; les profondeurs bonnes encore environ cinq quarts de lieues dans les profondeurs non concédés; cette paroisse est plongée dans l'ignorance; c'est trop loin disent-ils pour envoyer des enfants aux instructions: il est vrai (...) que si Votre Grandeur permettait de bâtir dans la deuxième concession, je pourrais tirer parti de ces gens-là; ce que j'en dis n'est*





*point pour prendre leur partie, ils ne le méritent point; Votre Grandeur a ses raisons, en attendant, je les desservirai à l'ordinaire.*

*Je ne m'ennuis point n'en ayant pas le temps; il est vrai qu'il y a des moments que me ressouvenant du bon temps passé, j'ai peine à m'empêcher de gourgousser, mais réfléchissant que je n'y suis que parce que Votre Grandeur n'y a mis et que je n'y suis pas pour toujours, je reprends courage et tout se dissipe; ma santé est toujours bonne et sans être devenu plus gras: ce que je ne demande point.*

*J'espère bien que Votre Grandeur voudra bien me renvoyer le plan par la même occasion et m'honorer de ses conseils et avis qui sont pour moi des réglemens de vie dont je ne m'écarterai jamais. Loin d'y être insensible, je me trouve fort heureux de les mériter et sa continuation augmentera la reconnaissance de celui qui est très respectueusement, Monseigneur..."*

#### SI L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC AVAIT MIEUX CONNU LES GENS DE BLAINVILLE

Finalement, ce sont les gens de Blainville et leur seigneuresse qui ont eu raison. Bien sûr, l'évêque ne portait pas la seigneuresse dans son cœur. Il l'avouait ouvertement dans sa lettre adressée au curé Perrault, le 6 mars 1769. Mais le noble évêque avait une profonde méconnaissance de la seigneurie de Blainville. Sa correspondance le prouve clairement. D'une part il demandait à l'abbé Perrault de le renseigner sur les principales caractéristiques de la seigneurie de Blainville et d'autre part il émettait des jugements catégoriques qui étaient souvent fort éloignés du bon sens et de la réalité.

Il comptait sur le curé de Saint-Eustache pour lui tracer le portrait de la seigneurie. Il voulait surtout savoir le nombre de maisons habitées, le nombre de communicants et le montant des dîmes recueillies auprès des censitaires. En outre, il souhaitait savoir si la paroisse, ou la future paroisse de Blainville, était susceptible de s'agrandir éventuellement.

Enfin, l'évêque de Québec semblait avoir une assez mauvaise opinion de la qualité des terres de la seigneurie. N'avait-il pas écrit lui-même au curé Perrault que les terres étaient mauvaises et que leur faible rendement les rendait incapables de faire vivre convenablement un curé. C'est sans doute en se fondant sur cette idée qu'il refusait aux habitants de la seigneurie de Blainville leur propre paroisse et leur propre église.

Il est quand même étonnant qu'il demande au curé Perrault, dans cette même lettre, de s'informer de la qualité des sols. Peut-être aurait-il dû attendre d'être mieux informé avant de se prononcer et de porter un jugement aussi catégorique. Le



curé Perrault mit quelques semaines avant de répondre à son évêque. Nous connaissons une partie de sa réponse où il est dit que les terres ne sont pas de si mauvaise qualité que ça...

Selon le curé Perrault, les terres y étaient bonnes et plusieurs autres pouvaient encore être mises en valeur. Il était plus sévère cependant quand il portait un jugement sur l'intelligence des paysans de la seigneurie, mais, malgré tout, le curé de Saint-Eustache semblait quand même avoir un certain respect et une compassion évidente pour ces pionniers. Il avait cette opinion qui contrastait avec celle de son évêque. Ainsi le curé suggérait qu'on construise une chapelle ou une église dans la seconde concession. Il disait qu'alors... "il pourrait mieux tirer partie de ces gens-là."

En dépit de toutes ces querelles et incompréhensions, c'est le curé Perrault, de Saint-Eustache, qui viendra dire la première messe sur le territoire de la seigneurie de Blainville, le 7 octobre 1789.

#### SAINTE-THERESE FONDEE PAR LE CURE DE SAINT-EUSTACHE

De 1740 à 1768, les colons et pionniers de la future paroisse de Sainte-Thérèse étaient desservis par les curés des paroisses voisines de Terrebonne et de Sainte-Rose, dont ils devaient fréquenter les églises.

De 1768, année de fondation et d'ouverture des registres de la paroisse de Saint-Eustache, à 1789, les francs-tenanciers de la seigneurie de Blainville devaient compter sur cette paroisse pour satisfaire aux préceptes du culte.

Pendant de nombreuses années, Monseigneur Briand, évêque de Québec, souhaite donc que les paroissiens des seigneuries voisines de Blainville et de la Rivière-du-Chêne soient desservis par une seule et même église construite à la lisière des deux fiefs. En dépit cependant des efforts du curé Petit, de Sainte-Rose d'abord et de Saint-Eustache par la suite, le souhait de l'évêque ne se réalisa pas.

Après l'insuccès du curé Petit, c'est le curé Charles-François Perrault, de Saint-Eustache toujours, qui travailla avec ardeur à la création d'une paroisse distincte et autonome pour les habitants de la seigneurie de Blainville. Il le fit avec tact et ses efforts furent couronnés de succès. C'est M. Perrault qui célébra la première messe dans le premier presbytère-chapelle de Sainte-Thérèse, le 7 octobre 1789.

Quelques jours après cette première messe célébrée par le curé Perrault, eut lieu la bénédiction officielle de cette chapelle. C'est dans les archives de la Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache qu'est consigné le compte rendu de cette émouvante et historique cérémonie dont voici quelques extraits:



*"Le quinze octobre mil sept cent quatre vingt-neuf par nous prêtre curé de Saint-Eustache sousigné, sur les pouvoirs à nous accordés par Monseigneur de Québec, et en conséquence de l'agrément de son Grand Vicair Messire Brassier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, donné aux habitants de Blainville de se nommer une patronne, a été béni sous le titre de Sainte-Thérèse, le presbytère, tenant lieu d'église aux habitants de la dite seigneurie et ce, en présence de Messires Galet, curé de Sainte-Rose, Lemer, curé de Saint-Martin, de dame Thérèse Céloron de Blainville de la Marque..."*

Il n'est donc pas inexact d'affirmer que le curé Perrault, qui a présidé à la construction de la première véritable église de Saint-Eustache, entre 1780 et 1783, fut aussi le fondateur de la paroisse de Sainte-Thérèse, même s'il n'en fut jamais le curé. Après avoir très sincèrement félicité le curé Perrault pour son acharnement et pour l'efficacité de son travail, l'évêque de Québec annonce, le 22 octobre 1789, la nomination du premier curé résidant de Sainte-Thérèse: l'abbé François Hébert.

Fils de l'île d'Orléans, le premier curé de Sainte-Thérèse avait alors 25 ans seulement.

\* \* \* \*



## JOSEPH ONASAKENRAT, UN GRAND CHIEF

De tous les grands chefs iroquois qui ont marqué l'histoire de la mission du Lac-des-Deux-Montagnes, Joseph Onasakenrat fut certainement l'un des plus célèbres et l'un de ceux qui exercèrent une très grande influence au sein de la communauté. On le connaissait aussi sous le nom de Joseph Akwirente, ou bien sous les appellations plus familières de "Chief Joseph" ou encore "Le Cygne". Né à la mission même le 4 septembre 1845, il y est décédé le 7 février 1881 à l'âge de 35 ans seulement. Il était le fils de Lazare Akwirente.

Le jeune Joseph, ou "Sosé" comme on l'appelait en Iroquois, fut élevé par ses parents dans les principes de la foi catholique. Encore tout jeune, le jeune Iroquois se distinguait par la vivacité de son intelligence et par l'influence qu'il exerçait déjà sur les jeunes de la Mission. Les Sulpiciens, aux prises déjà avec les nombreuses réclamations des Indiens, tentèrent de s'attacher le jeune Joseph qu'ils envoyèrent dès qu'il eut quinze ans au petit séminaire de Montréal où il passa trois ans. On dit même qu'il fut l'un des compagnons de classe de Louis Riel, le grand chef métis.

Dès son retour à la Mission, les Sulpiciens firent de Joseph leur secrétaire. En faisant de lui leur allié et en quelque sorte leur porte-parole, les seigneurs du Lac espéraient atténuer les tensions entre les missionnaires et les Indiens qui ne cessaient de réclamer la propriété de la seigneurie. Entre 1787 et 1851, les Iroquois n'ont-ils pas contesté publiquement le droit de propriété des Sulpiciens à sept reprises au moins. Joseph n'avait cependant que cinq ou six ans, en 1851, au moment où le mouvement de contestation atteignit l'un de ses sommets.

L'histoire de la mission d'Oka a été profondément marquée par toute une succession de disputes, souvent fort sérieuses, entre les Sulpiciens, qui affirmaient détenir un droit de vie et de mort sur le fonctionnement du territoire, et les Indiens qui affirmaient, pour leur part, être les véritables propriétaires de la seigneurie. En vérité ce conflit n'a jamais connu de fin. Les événements de l'été 1990 n'en sont en quelque sorte qu'un autre épisode.

Il conviendrait peut-être, d'ailleurs, de rappeler ici comment prit fin le conflit de 1851. En effet, le conflit cessa uniquement quand l'évêque de Montréal, à la demande expresse des Sulpiciens, excommunia une quinzaine des principaux leaders autochtones contestataires. C'est un pasteur méthodiste indien, le révérend Peter Jones, qui avait en quelque sorte déclenché ce conflit en tentant de convaincre les Indiens de la Mission d'abandonner le catholicisme. C'aurait été là, selon le prêcheur, la meilleure façon pour les autochtones de se libérer de la tutelle des Sulpiciens.

La période allant de 1860 à 1880 fut aussi fort tumultueuse à Oka. Et c'est au beau milieu de cette période, en 1868, que le jeune Joseph Onasakenrat, ci-devant secrétaire des Sulpiciens, fut élu grand chef de la Mission par les Iroquois. Il n'avait alors que 22 ans. Le jeune homme allait-il pouvoir concilier son poste de secrétaire de la Mission et de chef indien? Cela allait devenir une tâche impossible. Comme cela était à prévoir, le nouveau chef laissa donc tomber les seigneurs et amorça même un nouveau mouvement de contestation. L'un de ses premiers gestes fut de réorganiser sur des bases encore plus solides le mouvement de contestation toujours latent dans la seigneurie.



## LES PLANTEURS DE TABAC DE DEUX-MONTAGNES

*Aussi étrange que cela puisse sembler, la culture du tabac était fort importante et occupait une place de choix dans le comté de Deux-Montagnes au début du siècle. N'est-ce pas en effet en janvier 1906 que l'on a commencé à parler de la création éventuelle d'une association de planteurs de tabac dans le comté.*

### LES PLANTEURS DE TABAC AURONT-ILS LEUR ASSOCIATION ?

A cet effet, une première réunion des intéressés eut lieu à Saint-Eustache, le dimanche 30 janvier 1906, à l'issue de la messe. C'est le **notaire Forest**, personnage surtout bien connu à **Sainte-Scholastique**, qui était le conférencier invité. Il s'est employé avec ferveur à démontrer tous les avantages qui pouvaient découler d'une telle association.

Les planteurs de Saint-Eustache, assez nombreux par ailleurs, se sont montrés vivement intéressés par le projet d'un tel regroupement. A cette époque, on cultivait chaque année, à Saint-Eustache, plusieurs dizaines de milliers de livres de tabac que l'on disait "*de petites variétés*". Ce ne pouvait être un tabac de toute première catégorie puisque le sol ne se prêtait pas d'une façon toute particulière à ce type de culture, contrairement à ce que plusieurs prétendaient afin de faire aboutir plus rapidement le projet d'association.

A l'appui de ce projet inusité, ses promoteurs faisaient même valoir qu'un sportif et homme d'affaires bien connu de Saint-Eustache, **M. Cléophas Giguère**, avait même l'intention bien arrêtée de construire dans les limites du village, et dès l'année suivante, un immense entrepôt qui aurait servi avant tout à la préparation et à la fermentation de la précieuse récolte avant de la mettre sur le marché. Une telle usine de préparation n'aurait fait qu'ajouter à la qualité du produit régional et lui aurait assuré de meilleures chances de commercialisation.

Il est évident que le notaire Forest tenait absolument à créer son association. Sans doute avait-il intérêt à ce que le projet aboutisse au plus tôt. Peut-être possédait-il lui-même des "terres à tabac" ou encore était-il propriétaire de biens fonciers qu'il voulait faire fructifier... en tant que notaire, peut-être ? Quoi qu'il en soit, il avait bien préparé la rencontre de Saint-Eustache. En effet, il avait pris bien soin d'avoir en sa possession, afin de la rendre publique en primeur, une lettre fort astucieuse du ministre Brodeur dans laquelle ce dernier déclarait qu'il espérait "pouvoir faire la distribution gratuite de la graine de tabac - pour ce qui est des petites variétés du moins - aux planteurs du comté de Deux-Montagnes".





Le ministre ajoutait même qu'il pensait pouvoir tenir sa promesse aussi tôt qu'en mars prochain, à l'occasion du congrès des planteurs qui devait se tenir à Sainte-Scholastique. Avec une telle promesse, qui était presque un engagement solennel, le notaire Forest était en voie d'atteindre son objectif.

C'était par milliers que l'on pouvait compter les agriculteurs de la région à cette époque. Saint-Eustache et Sainte-Scholastique étaient parmi les paroisses les plus importantes et les meilleures de par la qualité, l'étendue et la richesse de leur terroir. Durant les mois de janvier et de février, on parla beaucoup de la possibilité de créer une telle association. Dans les rangs et les villages, c'était l'un des principaux sujets de discussion. Et le notaire Forest, par ses nombreuses visites dans les fermes et un peu partout à travers tout le comté, contribuait à garder cette idée bien vivante. Une assemblée gigantesque de tous les planteurs de tabac du comté de Deux-Montagnes allait donc avoir lieu bientôt.

#### FELIX RAYMOND ELU PRESIDENT DES PLANTEURS DE TABAC

Suite à la grande assemblée tenue à Saint-Eustache le 30 janvier 1906 et grâce aussi, et surtout, au zèle inlassable du notaire Forest, l'association des planteurs de tabac du comté de Deux-Montagnes fut donc créée à la mi-février.

La réunion de fondation eut lieu au chef-lieu même du district, c'est-à-dire à Sainte-Scholastique, où environ 400 planteurs de tabac venus des quatre coins du comté se réunirent au milieu du mois de février. On avait rarement vu une réunion agricole réunir autant de monde, et en hiver, par dessus le marché!

La présidence de cette journée mémorable avait été confiée à des personnalités bien en vue du comté, soit au préfet et maire de Saint-Benoît, M. Damien Pilon, et au maire du village de Sainte-Scholastique, comme il se devait, M. Félix Raymond, commerçant bien en vue de la place.

Encore une fois, c'est le très habile notaire Forest qui fut l'âme dirigeante de cette rencontre de fondation. C'est à lui qu'incomba la tâche d'expliquer aux participants les grands objectifs de la réunion et tous les bienfaits d'une telle association. Il fallait viser avant tout la production d'un tabac de qualité supérieure afin d'accaparer la meilleure part du marché et obtenir en retour les meilleurs prix possibles.

Réunis en association, les planteurs pourraient retenir plus facilement les services de conseillers et d'experts pour les guider dans leur culture comme il leur serait aussi plus aisé d'obtenir, en grandes quantités, de meilleures variétés de semences de tabac de la part des services du ministère de l'Agriculture. Ils devaient également pouvoir recevoir différents bulletins d'information les intéressant, des listes d'adresses de manufacturiers et de commerçants, etc. L'association devait aussi



permettre un meilleur écoulement de la récolte. En un mot, cette association n'aurait que des avantages.

En mettant sur pied une telle association, ses promoteurs souhaitent s'emparer d'une plus grande part du marché canadien et pouvoir rivaliser de mieux en mieux avec l'Ontario. Le Québec n'importait-il pas alors du tabac de la province voisine ? On espérait ainsi devenir autosuffisant. Il fallait augmenter la quantité de tabac produit et améliorer sa qualité.

En plus de l'association des planteurs du comté de Deux-Montagnes, douze autres mouvements semblables devaient voir le jour dans la province à peu près au même moment. Ce n'était donc qu'un début. Un début qui se fit dans l'enthousiasme et même l'euphorie. Ainsi donc, après la convaincante allocution du notaire Forest qui fut fort bien accueillie par tous les participants, l'assemblée adopta en un rien de temps un projet de constitution et procéda à l'élection de ses premiers directeurs.

On créa d'abord un poste honorifique de président d'honneur que l'on confia au député J.-A. **Calixte Ethier**, représentant libéral du comté de Deux-Montagnes à la Chambre des Communes. On lui adjoignit également un vice-président d'honneur en la personne du maire de Saint-Benoît et préfet de comté (libéral lui aussi) **M. Damien Pilon**. Il faut noter que le député Ethier, bien qu'habitant à Sainte-Scholastique, était natif de Saint-Benoît.

C'est au maire **Félix Raymond**, de Sainte-Scholastique, que revint la présidence effective de l'association débutante alors que l'important poste de secrétaire-trésorier fut confié au très actif et très ambitieux **notaire Forest**. N'est-ce pas lui qui, après tout, avait tant travaillé pour organiser cette première association des planteurs de tabac du comté ?

Cette association était avant tout une "affaire de libéraux". Le député Ethier, entre autres, était un bon libéral bien sûr, tout comme le préfet et maire de Saint-Benoît, Damien Pilon, qui devra, la même année (en 1906), céder son poste de maire de Saint-Benoît à M. Arthur Sauvé qui deviendra, deux ans plus tard, en 1908, député conservateur de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative.

Aussi étrange que cela puisse paraître, il n'est jamais fait mention du député Hector Champagne, de Saint-Eustache, qui était pourtant, à cette époque, le représentant élu du comté de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative.

## UN CONGRES TRANSFORMÉ EN UN CONCERT DE FUMEURS

Sous la houlette du notaire Forest et du maire Félix Raymond, tous deux de Sainte-Scholastique, et sous l'oeil approbateur du député Calixte Ethier et du préfet

de comté Damien Pilon, l'assemblée de fondation de l'Association des planteurs de tabac du comté de Deux-Montagnes avait été couronnée d'un immense succès.

La journée s'était terminée par une série de brillants discours, tous aussi "fumeux" les uns que les autres, dont ceux du vicaire Contant, de Sainte-Scholastique, du député fédéral Calixte Ethier, du protonotaire Jos Grignon, du préfet de comté Damien Pilon, du maire de Sainte-Scholastique et premier président de la nouvelle association, M. Félix Raymond, et enfin du secrétaire-trésorier, le notaire Forest lui-même. C'est lui qui annonça aux membres présents la tenue d'un premier congrès qui se tiendrait à Sainte-Scholastique les 14 et 15 mars prochains. C'était en 1906.

Entre la première assemblée d'information tenue à Saint-Eustache à la fin de janvier et la tenue du premier congrès de la toute récente association, il s'est écoulé moins de deux mois. Pourquoi faire si vite? Sans doute pour battre le fer alors qu'il était encore tout chaud et que l'enthousiasme était des plus vifs. Fallait aussi profiter de la saison morte. Le retour du printemps et le travail des champs auraient préoccupé les agriculteurs et les auraient peut-être éloignés de leur idée d'association si le congrès avait été tenu plus tard.

Il fallait aussi faire vite de façon à profiter de la promesse du ministre Brodeur qui devait distribuer, pour la prochaine campagne agricole, les grains de semences gratuitement. Du moins l'avait-il annoncé. Et tant qu'à mettre sur pied une association qui devait rendre de grands services, ne valait-il pas mieux y voir immédiatement afin d'en tirer des profits le plus tôt possible dans le plus grand intérêt des producteurs eux-mêmes.

Qu'a-t-on fait lors du premier congrès? Le compte rendu officiel nous dit que

*"les renseignements les plus précieux sur la culture, le commerce et l'industrie du tabac y ont été donnés par les conférenciers les plus compétents et les plus en renom de toute la puissance du Canada".*

Le congrès des planteurs de tabac comportait aussi une partie récréative. Voici d'ailleurs le récit qu'en faisait l'*Avenir du Nord* quelques jours plus tard:

*"Le 15 au soir, il y a eu dans la salle du marché, un banquet qui a été suivi du Concert des Fumeurs où l'on a pu entendre chantée une chanson harmonisée intitulée l'Hymne au Tabac que M. Jos Grignon, protonotaire à Sainte-Scholastique, a composée expressément pour le congrès; une autre chanson sur le tabac et le congrès composée par le docteur Pagé, de Saint-Hermas, des discours humoristiques, du chant et de la musique et cela tout en fumant une pipe de bon tabac canadien aromatisé par la bonne humeur et la gaieté des convives.*



*Parmi les chanteurs au concert des fumeurs, on entendit MM. Léon Charbonneau, maître de chapelle à l'église Saint-Joseph de Montréal; Zénon Morin, avocat de Montréal, ténor à l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal; Gustave Comte, de Montréal; le notaire Deschamps et le notaire Arbour, de Sainte-Thérèse; le notaire Girouard, de Saint-Benoît et Jos Fortier, de Sainte-Scholastique".*

Cela faisait beaucoup de notaires parmi tout ce beau monde! On raconte que Sainte-Scholastique n'a jamais connu, tout au long de son histoire, une réunion aussi joyeuse et aussi remplie de boucane.

Quand vous passerez par Sainte-Scholastique prochainement, ayez donc un regard ému pour cette vieille salle du marché qui est toujours debout... mais dans un bien triste état. Dans un état tel, en vérité, que ce précieux monument historique et témoin de la création de cette Association des planteurs de tabac du comté de Deux-Montagnes est fortement menacée de démolition...

#### LE CONSEIL DU VILLAGE DE SAINT-EUSTACHE SE PRONONCE EN FAVEUR DE LA CULTURE DU TABAC CANADIEN

Ce n'est pas sans intérêt que nous pourrions parcourir ensemble le texte d'une résolution concernant la culture du tabac canadien votée par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le 18 mars 1901, soit cinq ans avant la création de l'Association des planteurs de tabac du comté de Deux-Montagnes.

En raison de l'absence du maire M. Félix Paquin, cette assemblée était sous la présidence du conseiller Georges Lauzon. Les autres conseillers présents étaient MM. Magloire Légaré, Euclide Duquette et Nephtali Grignon.

Voici donc cet extrait tiré du procès-verbal:

*"M. le Président fait la lecture des résolutions suivantes adoptées par la Chambre de Commerce du district de Montréal, en rapport avec la culture du tabac canadien et les soumet à l'approbation du conseil:*

*"Que vu l'encouragement déjà donné par le Gouvernement du Canada à la culture du tabac canadien, et vu les bénéfices considérés que cette culture faite d'après les règles de l'art peut rapporter au commerce et aux cultivateurs, cette chambre est d'opinion*

*1) qu'il serait à propos, pour le Gouvernement du Canada, de continuer à protéger et à encourager la culture et la vente du tabac canadien,*



2) que quelques fermes modèles, subventionnées par le Gouvernement, destinées à la culture du tabac canadien, soient établies dans la Puissance du Canada, afin de permettre aux fils de cultivateurs de faire une pratique profitable de cette culture,

3) que des inspecteurs soient nommés par le Gouvernement fédéral pour l'inspection et le classement du tabac canadien mis en vente sur notre territoire,

4) que des graines de tabac, choisies parmi les meilleures qualités de tabac soient à l'avenir distribuées gratuitement aux cultivateurs qui en feraient la demande, en suivant le même principe que l'on applique dans la distribution des diverses graines distribuées par les fermes expérimentales actuellement subventionnées par le Gouvernement,

5) que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Canada.

*Après quelques remarques de la part du président, M. Légaré, secondé par M. Grignon, propose et il est unanimement résolu: que ce conseil approuve en tous points les résolutions présentées et adoptées par la Chambre de Commerce du district de Montréal et la séance est levée".*

\* \* \* \* \*





CES CAHIERS D'HISTOIRE SONT PUBLIES

par

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DEUX-MONTAGNES

Conseil de la société pour 1991

Président:	Sylvain Mallette
Vice-présidente:	Sylvie Richer
Secrétaire:	Daniel Goyer
Trésorier:	Pascal Saint-Denis
Directeurs:	R.P. L.-J. Lapierre, o.c.s.o. Pierre de Bellefeuille Guy Bélisle Xavier Le Moëligou Gilles Boileau

La Société d'histoire de Deux-Montagnes  
Case postale 204  
Saint-Eustache  
J7R 4K6

Ce cahier est le 37<sup>e</sup> publié  
par la Société depuis 1978

Volume 12 \ Numéro 1  
Avril 1992

